

Convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)

Communauté de Communes Parthenay-Gâtine (79)

ENTRE

La commune de Parthenay représentée par son maire Jean-Michel PRIEUR, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en 2 mai 2023,

La commune de Secondigny représentée par son maire Jany PERONNET, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 3 avril 2023,

Ci-après désignées par « les communes signataires » ;

La Communauté de Communes Parthenay-Gâtine, représentée par son président Jean-Michel PRIEUR, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 20 avril 2023,

Ci-après désignée par « territoire signataire » ;

D'une part,

ET

L'État, représenté par Madame la Préfète du département des Deux-Sèvres, Emmanuelle DUBEE

Ci-après désignée par « L'Etat » ;

D'autre part

b

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Table des matières

PREAMBULE	4
CHAPITRE 1 : CADRE ADMINISTRATIF, REGLEMENTAIRE ET JURIDIQUE	6
Article 1 : Objet de la convention cadre	6
Article 2 – Modalités d’accompagnement en ingénierie	6
Article 3 - Engagements des partenaires	7
3.1. Dispositions générales concernant les financements.....	7
3.2. Le territoire signataire	7
3.3 L’État, les établissements et opérateurs publics	7
3.4. Engagements du département des Deux-Sèvres.....	8
3.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques	8
3.6. Maquette financière	9
Article 4 – Gouvernance du programme Petites villes de demain	9
4-1 Le comité de pilotage.....	9
4.2 Le comité technique.....	10
Article 5 - Suivi et évaluation du programme	10
Article 6 – Utilisation des logos.....	10
Article 7 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité	10
Article 8 – Evolution et mise à jour du programme.....	11
Article 9 - Résiliation du programme	11
Article 10 – Traitement des litiges	11
Article 11 – Les effets juridique de l’ORT.....	11
CHAPITRE 2 : LA STRATEGIE COMMUNAUTAIRE	12
Article 12 – Les ambitions du territoire	12
12-1 Présentation et diagnostic du territoire	12
12-2 Les documents cadre à l’échelle du Pays de Gâtine	18
Article 13 – Les orientations stratégiques de la Communauté de communes.....	20
13-1 Focus sur le projet de Plan Local d’Urbanisme Intercommunal (PLUI)	20
13-2 Focus sur le Programme Local de L’Habitat (PLH).....	21
13-3 Focus sur le projet de Règlement Local de Publicité Intercommunale (RLPI).....	22
Synthèse : Matrice AFOM de la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine	23
Article 14 – Plan d’action communautaire	23
14-1 La jeunesse, un axe prioritaire.....	23
14-2 Des équipements indispensables à la ville centre	24
CHAPITRE 3 : LES STRATEGIES OPERATIONNELLES	28

Article 15 – Parthenay.....	29
15-1 Présentation et diagnostic de la commune.....	29
Synthèse : Matrice AFOM de Parthenay.....	50
15-2 Le projet politique.....	51
15-3 Les orientations stratégiques.....	51
15-4 le plan d’action	54
15-5 Périmètres d’intervention de Parthenay	58
Article 16 : Secondigny.....	60
16-1 Présentation et diagnostic de la commune	60
16-2 Les orientations stratégiques.....	77
16-3 le plan d’action	82
16-4 Périmètre d’intervention de Secondigny.....	82
SIGNATURES.....	84
ANNEXES	85
Annexe 1 – Les effets juridiques de l’ORT.....	86
Fiche action n°1 - Campus de projets de Parthenay.....	90
Fiche action n°2 - Construction d’un pôle enfance-jeunesse, sur la ville de Parthenay, par la Communauté de communes de Parthenay Gâtine	92
Fiche action n°3 : Relogement de la Ludothèque en cœur de ville	95
Fiche action n°4 : Création d’un pôle d’enseignement artistique (Pôle EA).....	96
Fiche action n°5 : Mettre en place des actions pour favoriser les dynamiques immobilières sur des fonciers stratégiques en centre-ville.....	98
Fiche action n°6 : Deuxième phase de travaux d’aménagement intérieurs et extérieurs des Halles	100
Fiche action n°7 : Repenser la gouvernance.....	101
Fiche action n°8 : Relier le tourisme et le commerce	103
Fiche action n°9 : Mettre en valeur les « espaces urbains et la place publique »	105
Fiche action °10 : Réhabilitation du palais des congrès en espace culturel et cinématographique.....	107
Fiche action n°11 : Cité des arts.....	110
Fiche action n°12 : Budget participatif.....	112
Fiche action n°13 : Valoriser et maintenir le Pybus	113
Fiche action n°14 : Créer les conditions favorables au développement des mobilités actives.....	115
Fiche action n°15 : Construction d’une maison de santé	117
Fiche action n°16 : Construction d’une maison d’assistants maternels	120
Fiche action n°17 : Quartier de renouvellement urbain Equipement-Scierie	122

PREAMBULE

Programme Petites Villes de Demain (PVD)

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donnent aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilités, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques et démographiques. La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programmes Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'État et des partenaires financiers du programme.

L'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)

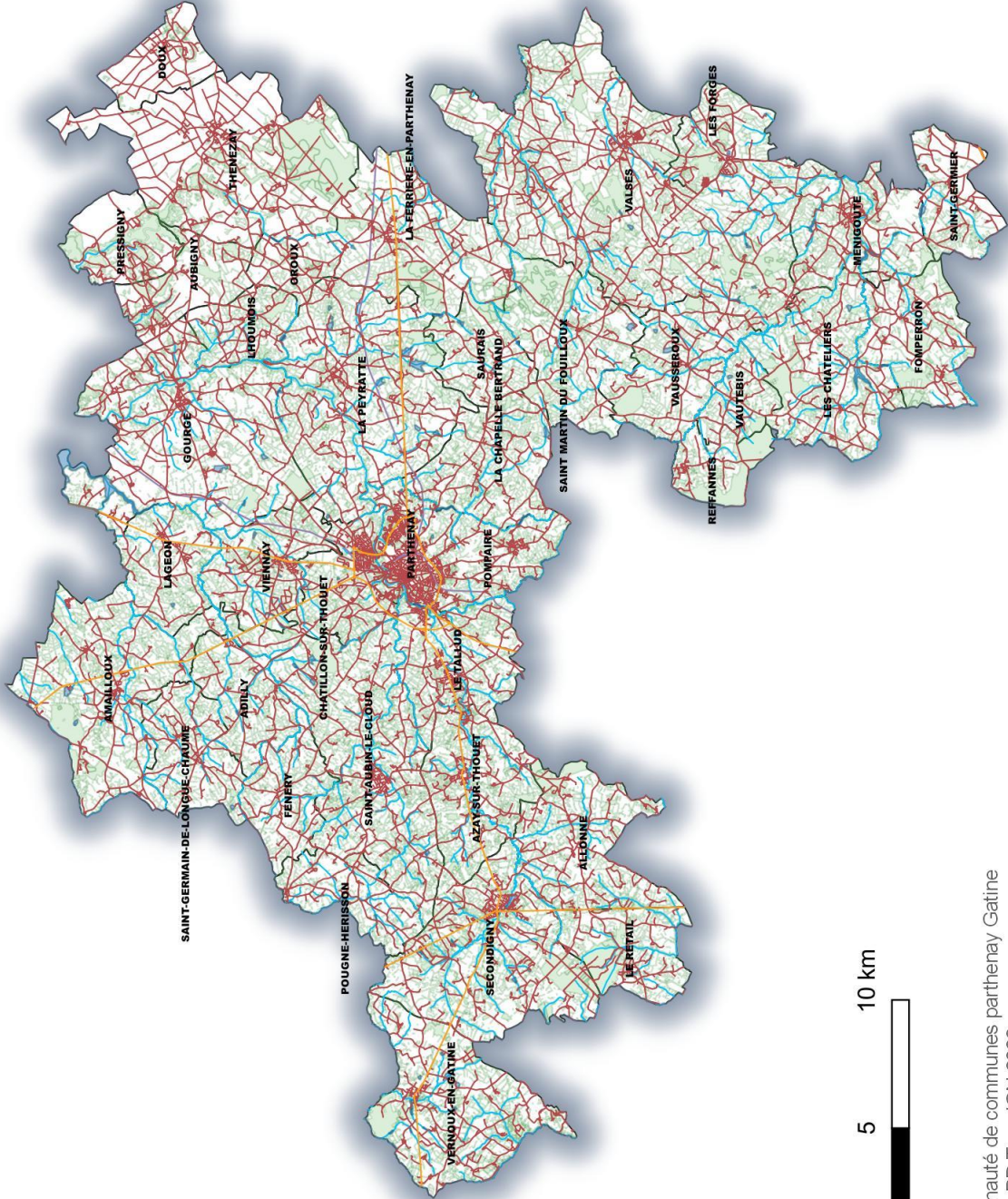
Créée par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) du 23 novembre 2018, l'ORT est un outil à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes.

L'ORT est élaborée en concertation et en partenariat avec les élus du territoire, les acteurs socio-économiques, les partenaires ainsi que les habitants. L'implication coordonnée des différents partenaires techniques et financiers dans la continuité des programmes Petites villes de demain contribuent à doter la commune, voire la Communauté de communes, des moyens nécessaires pour préparer et mettre en œuvre le programme d'actions présenté dans cette convention.

A travers la mise en place de l'ORT comme outil ensembleur et facilitateur, la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine souhaite maintenir la dynamique engagée, concrétiser plusieurs initiatives et actions matures déjà lancées notamment en matière d'accès aux équipements de santé de services, culturels et de loisirs, et poursuivre les projets de requalification urbaine.

Une Opération de Revitalisation du Territoire multisite :

Ce présent document constitue la convention socle de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) de la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine et formalise l'**ORT multisite** pour **Secondigny et Parthenay** qui ont souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date **du 16 aout 2021**.



- routes primaires
- routes secondaires
- voies ferrées
- plans d'eau
- Cours d'eau
- zones de végétation



Communauté de communes parthenay Gatine
Source : BD Topo IGN 2022

CHAPITRE 1 : CADRE ADMINISTRATIF, REGLEMENTAIRE ET JURIDIQUE

Article 1 : Objet de la convention cadre

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2023-2027 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Issue de la réforme territoriale entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2014, la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine regroupe 38 communes au centre du Département des Deux-Sèvres. Cette intercommunalité repose sur le regroupement des ex-Communautés de communes de Parthenay, du Pays Ménigoutais et du Pays Thénezéen ainsi que les communes d'Amailloux, Lageon, St Germain de Longue Chaume et Viennay. **Parthenay et Secondigny** ont souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date **du 16 aout 2021**.

Sur la base du projet de territoire, le programme Petites villes de demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. Sa durée est de **5 ans** à compter de la date de signature du présent document. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

La présente convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation.

Article 2 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, ID79, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient

notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Article 3 - Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

3.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

3.2. Le territoire signataire

En signant cette convention, les communes signataires assument leurs rôles de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et leurs volontés de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

Les communes signataires s'engagent à désigner dans ses services un chef de projet Petites Villes de Demain (PVD) responsable de l'animation du programme et de son évaluation.

Les communes signataires s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

3.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise, comme par exemple, la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;

- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;

- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;

- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

3.4. Engagements du département des Deux-Sèvres

Le Département des Deux-Sèvres a mis en place depuis deux décennies une politique volontariste d'aménagement du territoire en faveur des collectivités infra-départementales visant à développer l'attractivité du département et améliorer le cadre de vie des Deux-Sévriens. Il se positionne de ce fait comme un interlocuteur majeur du développement territorial.

En décembre 2021, le Département a revisité sa politique d'appui au développement local "Territoires en action". Ce dispositif permet d'intégrer les partenariats au titre du présent programme "Petites villes de demain".

Parallèlement, son agence technique départementale ID79 peut être sollicitée par les collectivités, en fonction de leurs besoins, au profit des projets de restructuration de leurs centre-bourgs/centres-villes et tout autre sujet nécessitant une ingénierie.

3.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux

types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

3.6. Maquette financière

La maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la convention cadre.

Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de pilotage. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre.

La maquette financière récapitule les engagements des signataires du contrat sur la période contractuelle, et valorise les engagements financiers des partenaires, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du programme ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

Article 4 – Gouvernance du programme Petites villes de demain

Les communes et le territoire signataires mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.

Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.

4-1 Le comité de pilotage

Sont systématiquement invités au comité de pilotage (COPI) les représentants de l'exécutif, des services de l'Etat, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, de l'Anah, du Cerema, de l'ADEME, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain, et de représentants des collectivités départementales et régionales.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...);
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;

- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

4.2 Le comité technique

Pour assurer le suivi général du projet et le pilotage des différentes stratégies décrites dans la présente convention, les collectivités s'engagent à mettre en place un comité technique comprenant :

- Les élus référents des communes signataires
- Le chef de projets Petites Villes de Demain
- Le directeur du service « Aménagement du territoire »
- Les directeurs généraux des communes signataires

La composition du comité technique pourra évoluer en fonction des collectivités signataires de la présente convention. Le comité technique se réunira au minimum une fois par an. Il informera de ses ordres du jour le référent identifié de l'ANCT – DDT79 et les associera régulièrement afin d'assurer un lien entre l'équipe locale et les services de l'Etat accompagnant la collectivité.

Le comité technique pourra solliciter des référents techniques extérieurs en fonction des ordres du jour.

Article 5 - Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

Article 6 – Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente pour toute la durée du contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- Identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne) ;
- Ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

Article 7 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, et **pour une durée de 5 ans**.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Article 8 – Evolution et mise à jour du programme

La convention est évolutive. Le corps de la convention peut être modifiée par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

Les modifications substantielles du programme d'actions fera également l'objet d'un avenant. L'évolution des annexes fera l'objet d'une validation en comité de pilotage.

Article 9 - Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

Article 10 – Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

Les éventuels litiges de l'application de la présente convention seront portés devant le tribunal administratif de Poitiers.

Article 11 – Les effets juridique de l'ORT

La convention d'ORT confère également des nouveaux **droits juridiques et fiscaux**, notamment pour (liste non exhaustive) :

- **Favoriser la réhabilitation de l'habitat** par l'accès prioritaire aux aides de l'Anah et l'éligibilité au dispositif de défiscalisation Denormandie dans l'ancien, voté dans le cadre de la loi de finances 2019 (il s'agit d'un dispositif de soutien à l'investissement locatif dans le parc de logements anciens, qui participera à la rénovation du parc ancien des communes signataires de la convention d'ORT) ;

- **Renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville** grâce à la possibilité de mettre en place plusieurs actions comme la dispense d'autorisation d'exploitation commerciale (mesure favorisant l'implantation de surfaces commerciales en centre-ville), la possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques, l'encadrement des baux commerciaux, l'exonération de taxes pour les PME ;

- **Faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux** comme le permis d'innover ou le permis d'aménager multisite ;

- **Mieux maîtriser le foncier**, notamment par le renforcement du droit de préemption urbain et du droit de préemption dans les locaux artisanaux.

Certains sont activés dès signature de la convention, d'autres pourront être activés par délibération.

Annexe n°1 : Les effets juridiques de l'ORT

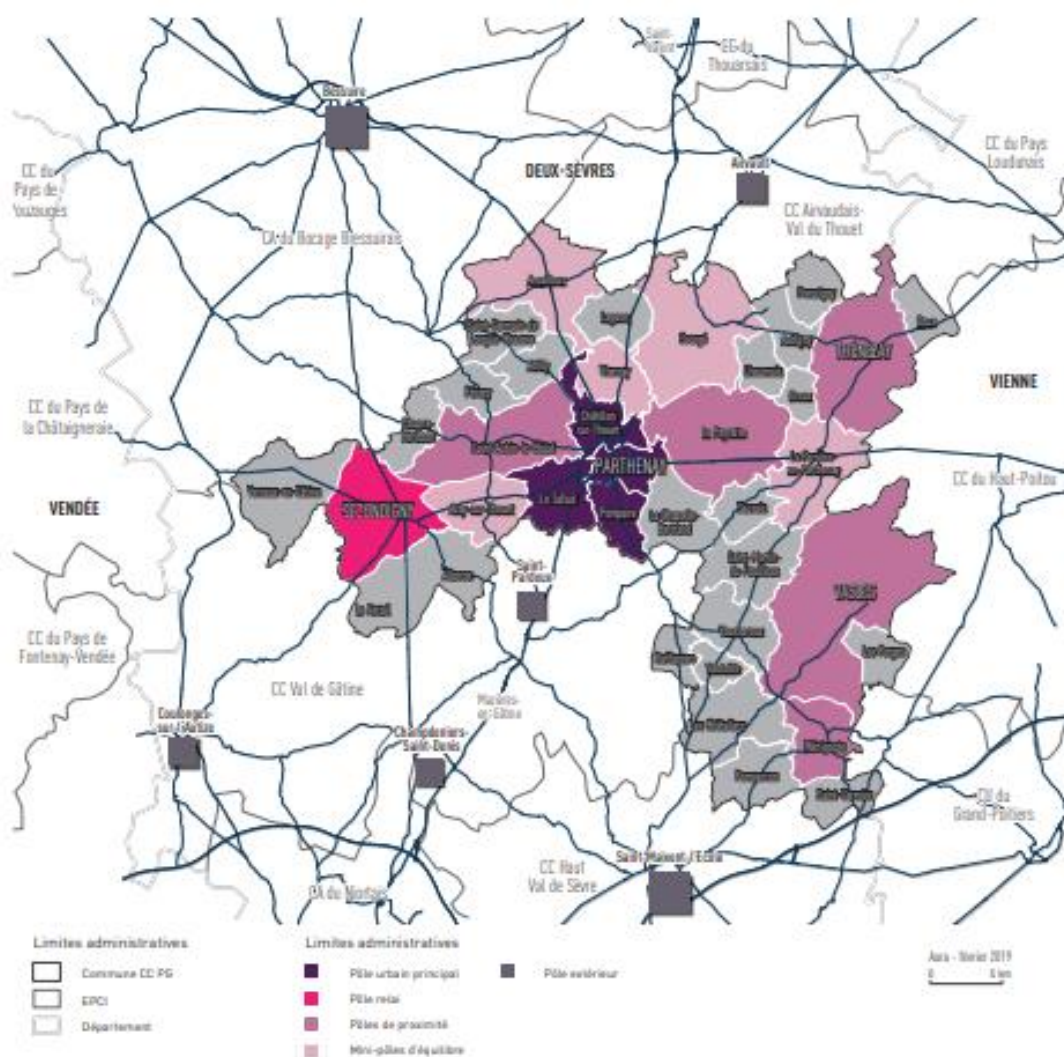
CHAPITRE 2 : LA STRATEGIE COMMUNAUTAIRE

Article 12 – Les ambitions du territoire

12-1 Présentation et diagnostic du territoire

Issue de la réforme territoriale entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2014, la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine regroupe 38 communes au centre du Département des Deux-Sèvres. Cette intercommunalité repose sur le regroupement des ex-Communautés de communes de Parthenay, du Pays Ménigoutais et du Pays Thénezéen ainsi que les communes d'Amilloux, Lageon, St Germain de Longue Chaume et Viennay.

Le territoire est desservi par deux axes majeurs qui se croisent à Parthenay : la N149 Nantes-Poitiers et « La Sévrienne » Saumur-Niort (D938 et D743). Deux autres axes se croisent à Secondigny : vers la Roche-sur-Yon à l'Ouest (D949 bis) et la D748 Bressuire-Niort.



Source : PLUI @Aura

Les compétences de la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine

Aujourd'hui la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine est compétente :

- De plein droit (obligatoire) en
 - o Aménagement de l'espace
 - o Action de développement économique

- Promotion du tourisme, dont la création d'office du tourisme
- Aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Assainissement
- Eau
- Au lieu et place des communes (supplémentaires) sur
 - Politique du logement et cadre de vie
 - Protection et mise en valeur de l'environnement
 - Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire
 - Action sociale d'intérêt communautaire
 - Participation au financement de la Maison de l'emploi et des entreprises de Parthenay et de Gâtine
 - Insertion
 - Actions environnementales
 - Aménagement, entretien et valorisation des sentiers de randonnées
 - Culture
 - Sport
 - Nouvelles technologies d'information et de communication
 - Affaires scolaires et périscolaires
 - Equipements et actions de proximité
 - Création, aménagement et gestion des équipements et de sites touristiques
 - Petite enfance, enfance, jeunesse
 - Infrastructures de charge

Une identité rurale forte en recomposition

Parthenay-Gâtine est avant tout un territoire agricole : les espaces agricoles couvrent plus de 80% de sa superficie. Il est connu comme un territoire de bocage et d'élevage de viande bovine mais aussi pour son patrimoine rural. La faible densité de population et la hiérarchie de bourgs et de hameaux centrés autour de Parthenay complètent les caractéristiques rurales de la Communauté de communes. Elles font d'ailleurs l'objet d'une valorisation, notamment autour de la réflexion pour la constitution d'un Parc Naturel Régional de la Gâtine Poitevine à l'échelle du PÉTR du Pays de Gâtine. La Communauté de communes est constituée pour moitié de communes de moins de 500 habitants sur une superficie de 836 km².

Un vieillissement de la population qui s'accélère

Entre 2013 et 2019, la population a peu évolué selon l'INSEE, s'établissant à 37 117 habitants en 2019, avec une légère dégradation depuis 2013 (-0,3% entre 2013 et 2019).

Comme partout en France, la population vieillit du fait du poids des personnes de la génération du « baby-boom » (1946-1964). Ce phénomène touche aussi la population de Parthenay-Gâtine : les habitants âgés de 60 ans et plus sont plus importants (+ 6% entre 2019 et 2013) alors que la part des jeunes de moins de 29 ans diminue (-5 % entre 2013 et 2019)

Une hausse du nombre de petits ménages

Cette réduction de la taille moyenne des ménages se traduit par une évolution de la composition des ménages, avec principalement une hausse des personnes seules (+14,5% entre 2013 et 2019) et des familles monoparentales (16,7% entre 2013 et 2019).

En 2019, les ménages de la CCPG se composent principalement de couples, même s'ils sont moins nombreux qu'en 2013. La part des couples sans enfants représente 32%, et celle des couples avec enfants 40,3%.

Un niveau de vie plus faible et qui progresse un peu moins vite

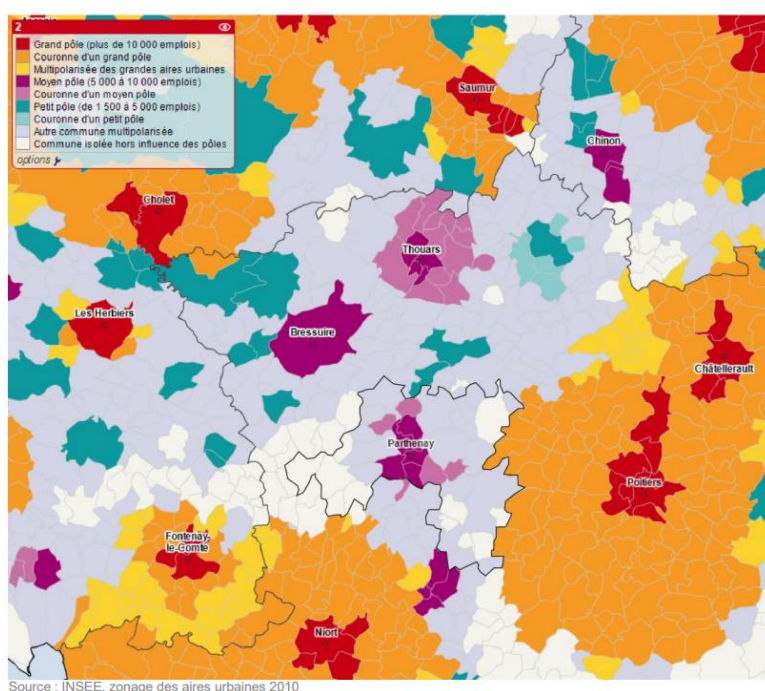
Le revenu médian disponible des ménages de Parthenay-Gâtine est de 19 530€ par unité de consommation (UC) en 2018. Il est inférieur aux moyennes départementale (20 840€) et régionale (21 290 €). Ce niveau de vie plus faible s'explique non seulement par une population un peu moins qualifiée, mais aussi par une part importante d'employé ou d'ouvrier.

L'élargissement des bassins de vie

L'organisation en aires urbaines montre un territoire qui continue à être structuré par Parthenay, mais aussi influencé par des pôles proches comme Airvault, St Maixent, Bressuire, ... (communes multipolarisées).

Les influences périurbaines de Niort et Poitiers se font sentir aux marges de la Communauté de communes.

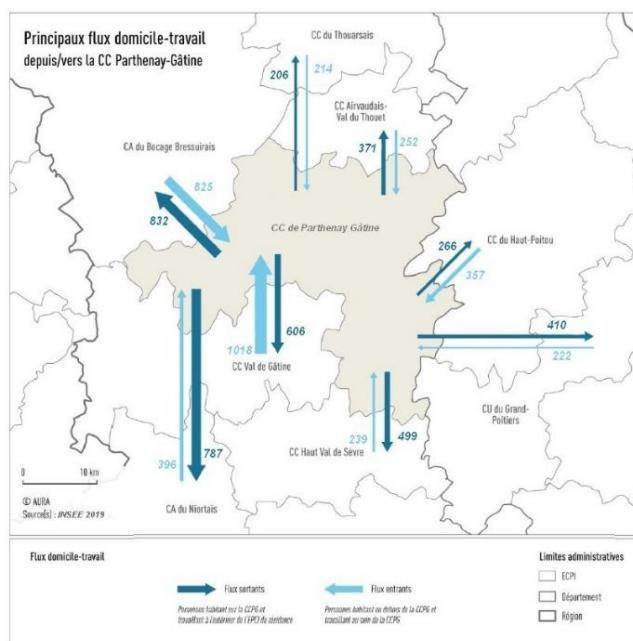
La cartographie des bassins de vie de l'INSEE permet d'identifier le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. Ils ne coïncident pas avec les limites de la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine et témoignent d'un territoire structuré autour de plusieurs pôles (internes ou externes) : Parthenay, Secondigny, Airvault, Vouillé, Saint-Maixent-l'École. Une partie du bassin de vie de Parthenay est hors de la Communauté de communes.



Source : PLUI @Aura

Des déplacements reposants principalement sur la voiture

Selon le recensement de la population 88,3 % de la population de Parthenay-Gâtine a au moins une voiture selon l'INSEE en 2019 et 88,6 % des actifs de plus de 15 ans utilisent un camion, une voiture ou une fourgonnette pour se rendre au travail.



Une offre de logement qui met en parallèle la ville centre et les autres communes de l'intercommunalité

La ville de Parthenay compte près de 6 000 logements, soit 30% du parc total de la CCPG. Si on ajoute les quatre communes agglomérantes (Chatillon-sur-Thouet, Parthenay, Pompaire, Le Tallud et Viennay), elles représentent 47% du parc total. Saint-Aubin-le-Cloud, Secondigny, Thénézay et Vasles constituent un second groupe où le poids de leur parc excède entre 4 et 5% de celui de la CC de Parthenay-Gâtine. Le poids du parc des trente-trois communes restantes oscille entre 1 et 3% du total.

L'offre de petits logements est concentrée sur Parthenay, à l'inverse des grands logements localisés en plus grand nombre sur les autres communes. La part des propriétaires occupants est plus importante dans les autres communes qu'à Parthenay, puisque l'offre locative y est plus importante.

Une progression de la vacance de l'habitat (source diagnostic PLH – mai 2020)

En 2015, 2 016 logements sont déclarés vacants. Le taux de vacance s'élève à 10% du parc de logements en 2015 à l'échelle de la CCPG. Le parc de logements vacants se concentre dans quelques communes de la CCPG : 45% est situé à Parthenay, 7% à Thénézay, 7% à Secondigny et 5% à Vasles.

Cependant cette vacance a dernièrement diminuée suite à la crise sanitaire, où des nouveaux habitants ont investis sur notre territoire pour bénéficier du cadre agréable de la « campagne ».

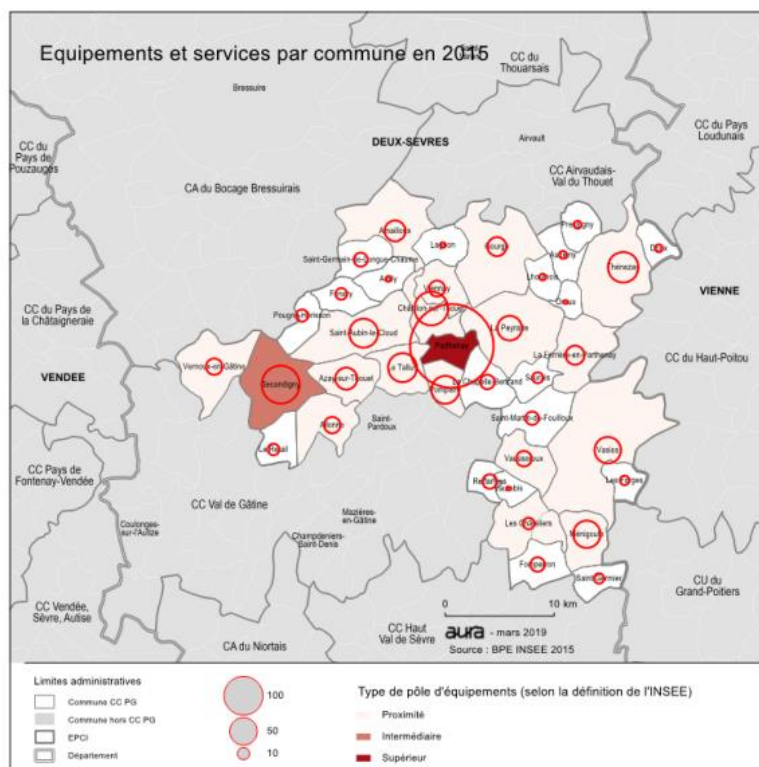
L'habitat est le premier secteur de consommation d'énergie

La consommation énergétique totale de la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine s'élève à 958 GWh en 2015, représentant 36,3% de celle du Pays de Gâtine. Ces résultats sont à corréliser avec la population et les activités économiques présentes sur le territoire.

Avec 37% de la consommation énergétique de la CCPG, le secteur résidentiel se retrouver en tête, mais très proche de celui des transports.

Un espace rural polarisé

Selon l'INSEE, la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine dispose de nombreux pôles d'équipements de proximité (17 communes), d'un pôle intermédiaire (Secondigny) et d'un pôle supérieur (Parthenay). Ce dernier concentre 35% des équipements-services et même 62% de ceux de la gamme supérieure.

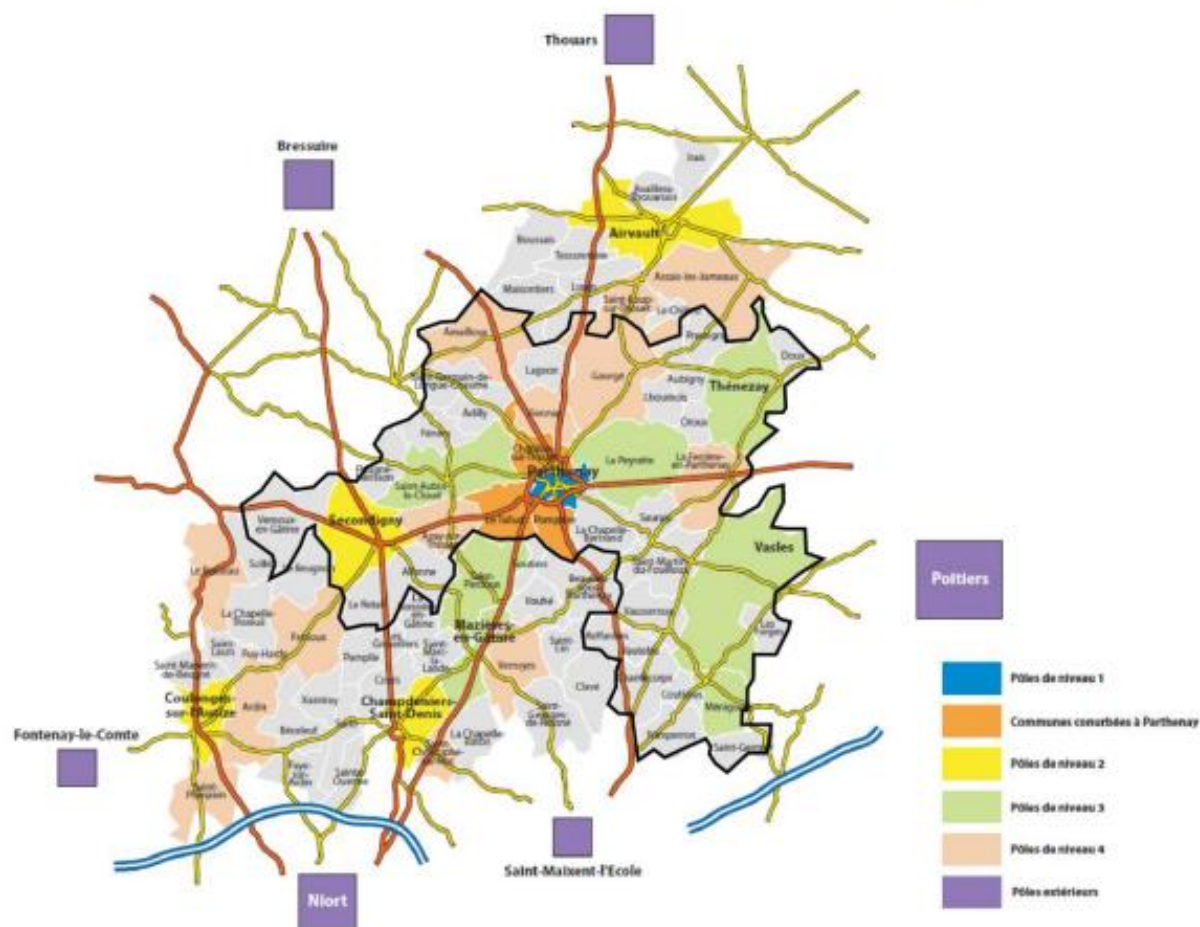


Source : PLUI @Aura

L'analyse multicritères confirme les niveaux de pôles définis dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays de Gâtine :

- Un rôle spécifique très clair du pôle urbain principal de Parthenay et de ses communes attenantes (Chatillon-sur-Thouet, Le Tallud et Pompaire),
- Une polarité supérieure à Secondigny,
- Des pôles moyens (La Peyratte, Ménigoute, Saint Aubin-le-Cloud, Thénezay et Vasles)
- Des petits pôles de proximité ou mini-pôles (Amailloux, Azay-sur-Thouet, Gourgé, La-Ferrière-en-Parthenay, Viennay)
- Des communes rurales non polarisantes

Carte des niveaux de polarité identifiés dans le SCoT



Source : SCOT du Pays de Gâtine

Un patrimoine historique et culturel riche

En 1993, sept communes dont Parthenay s’associent pour créer le **label Pays d’Art et d’Histoire**. Géré depuis 2001 par la Communauté de Communes et étendu en 2010, il promeut le patrimoine local (bâti, immatériel et naturel) auprès des populations locales et des touristes. Depuis 2023, le label est animé par une cheffe de projet Pays d’art et d’histoire et se concrétise par l’animation d’activités pédagogiques, de visites guidées par des guides-conférenciers agréés ou encore par la gestion d’un Centre d’interprétation de l’architecture et du Patrimoine (CIAP) installé au cœur du quartier médiéval de Parthenay.

La programmation culturelle sur le territoire est riche et variée, notamment avec des festivals de renommée nationale comme le Festival Ornithologique de Ménigoute (FIFO) qui attirent en moyenne 40 000 festivaliers ainsi que le Festival Ludique International de Parthenay (FLIP) qui attirent en moyenne 180 000 personnes.

12-2 Les documents cadre à l'échelle du Pays de Gâtine

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Le SCoT du Pays de Gâtine a été approuvé en 2015 et est opposable depuis le 13 décembre 2015.

La dynamique démographique amorcée et confirmée depuis ces dernières années témoigne de l'attractivité reconnue par tous du Pays de Gâtine. Cette attractivité est à la fois le fruit du capital environnemental, paysager et urbain remarquable du territoire mais aussi des efforts menés depuis de nombreuses années par l'ensemble des acteurs dans le cadre d'une volonté commune : **Construire la Gâtine et bâtir des espaces de vie solidaire et dynamique.**

Ce développement cohérent et solidaire du territoire repose sur 2 orientations organisées autour de 8 ambitions pour la Gâtine :

Orientation 1 | Une dynamique de territoire portée par une ambition de développement économique

- ✓ Ambition 1 – Le renforcement de la dynamique démographique
- ✓ Ambition 2 – Le développement des activités industrielles et artisanales pour renforcer et diversifier l'offre d'emplois
- ✓ Ambition 3 – Assurer la compatibilité d'une agriculture compétitive avec les exigences de préservation du paysage et de la biodiversité

Orientation 2 | Un territoire qui s'organise

- ✓ Ambition 4 – Renforcement de l'armature des polarités urbaines
- ✓ Ambition 5 – Amélioration des mobilités locales et de l'ouverture aux territoires extérieures
- ✓ Ambition 6 – Renforcer et développer les villes et les bourgs par des formes et des intensités adaptées
- ✓ Ambition 7 – Préserver et valoriser le patrimoine naturel du territoire
- ✓ Ambition 8 – Valorisation pérenne des ressources naturelles

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)

Les trois Communauté de communes de Gâtine ont fait le choix de porter conjointement ce PCAET. Deux d'entre elles ont une population de plus de 20 000 habitants, Parthenay-Gâtine et Val de Gâtine, et sont donc obligées de réaliser un PCAET. La troisième, l'Airvaudais-Val du Thouet, consciente des enjeux globaux et transversaux du changement climatique a souhaité se saisir de l'opportunité de l'engagement dans une telle démarche et de s'associer aux autres collectivités de la Gâtine.

L'objectif de cette démarche est de disposer d'une vision partagée du territoire pour favoriser la mise en place d'actions fortes dans différents secteurs (habitat, transport, industrie, tertiaire, agricole, ...), tout en prenant en compte les spécificités de chacun des territoires des trois communautés de communes de Gâtine.

La déclinaison stratégique des objectifs du PCAET est en cours de validation. Elle se traduirait par :

7 grands axes

- 1. L'aménagement du territoire pour une meilleure résilience au changement climatique
- 2. La mobilité en Pays de Gâtine
- 3. La transition, moteur du dynamisme économique du territoire
- 4. La valorisation d'une agriculture locale bas carbone et nourricière
- 5. La Gâtine, territoire à préserver et à adapter aux changements climatiques
- 6. La promotion et la diversification des énergies renouvelables
- 7 Axe transversal : la mobilisation des ressources comme vecteur de réussite de la stratégie énergie-climat

Le plan d'action sera établi courant 2023.

Le projet de Parc Naturel Régionale « Gâtine Poitevine »

Le Pays de Gâtine et ses partenaires ont compris, il y a plusieurs années, l'intérêt pour ce territoire d'être labellisé Parc naturel régional. Cette volonté a été entendue par la Région Nouvelle-Aquitaine qui a officialisé le lancement de cette



réflexion en signant avec le Pays une convention de partenariat pour la constitution du dossier d'opportunité, première étape vers la labellisation.

Le périmètre retenu pour le projet du PNR de Gâtine poitevine est le périmètre du Pays de Gâtine auquel s'ajoutent 6 communes situées en bordure du Pays de Gâtine au nord-ouest et membre de l'Agglomération du Bocage Bressuirais.

Pour élaborer la Charte du futur PNR de Gâtine poitevine les élus et acteurs du territoire ont pu s'appuyer sur l'état des lieux dressés dans le diagnostic pour identifier le futur souhaité pour la Gâtine à l'horizon 2040.

Cette ambition pour l'avenir du territoire a abouti au projet stratégique pour le territoire :

Les quatre axes structurants de la future Charte

- 1. La Gâtine en héritage - Des patrimoines, milieux et paysages aux qualités préservées
- 2. : La Gâtine en partage - Une diversité de ressources durablement valorisée
- 3. La Gâtine en mouvement - Un territoire dynamique, en transition, « benaise » et ouvert
- Axe fédérateur : La Gâtine mobilisée - Des acteurs sensibilisés, engagés et innovants

Le Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Le CRTE de Gâtine a été signé le 27 août 2021. Ce contrat, d'une durée de 6 ans, a pour objet d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires.

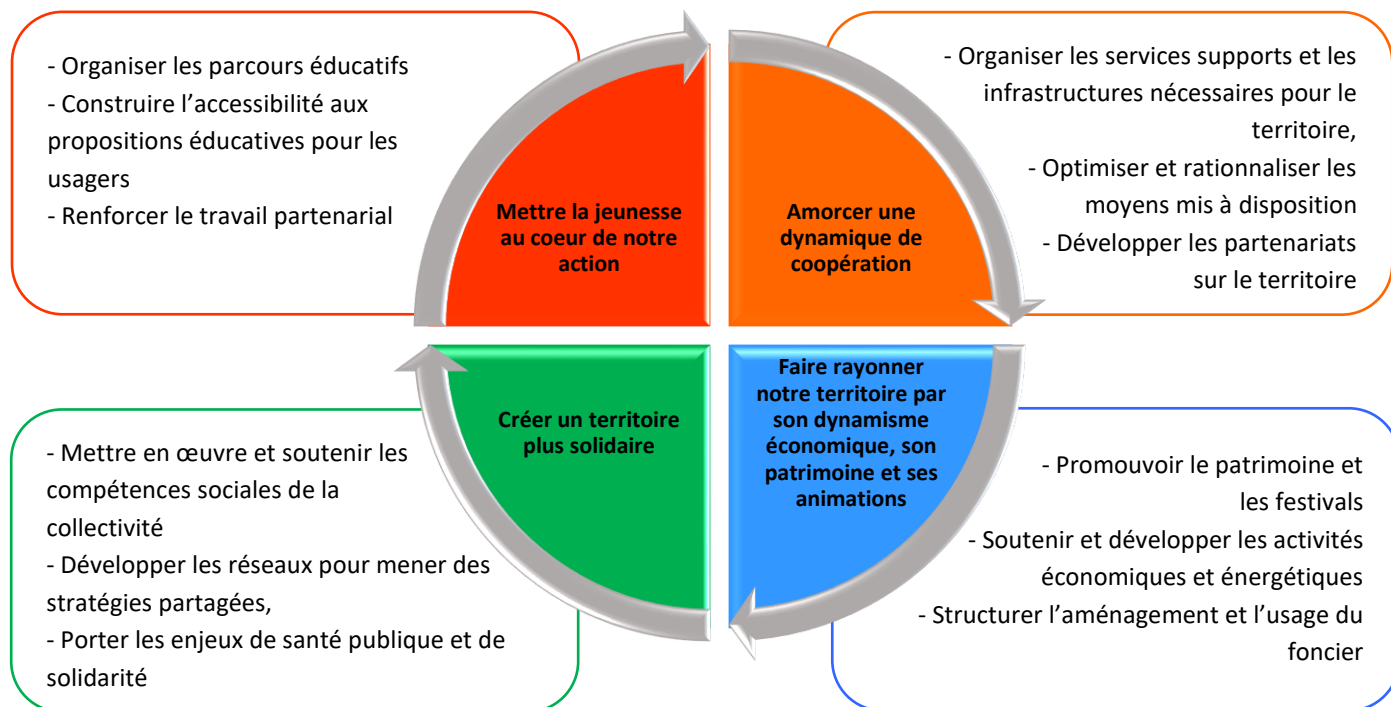
Pour la Gâtine, ce contrat de décline autour de 4 orientations stratégiques :

Les 4 orientations stratégiques de Gâtine

- 1. Conforter l'offre de services à la population et son accessibilité et rénover les équipements publics
- Accompagner les filières clés du territoire (agriculture, artisanat, commerce)
- Promouvoir l'identité gatinaise pour fédérer les forces vives du pays et développer une offre touristique cohérente et durable
- Faire du Pays de Gâtine un territoire ambitieux en matière de transition énergétique et écologique

Article 13 – Les orientations stratégiques de la Communauté de communes

Les objectifs affichés par les élus communautaires sur le mandat 2020-2026 sont de renforcer l'attractivité du territoire, de maintenir et de rajeunir sa population. Ces objectifs se déclinent autour de 4 axes :



13-1 Focus sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Lorsqu'il sera approuvé, le PLUI va constituer le document juridique qui définira et règlera l'usage des sols de l'ensemble des parcelles de la Communauté de communes, qu'elles soient publiques ou privées pour une durée de 12 ans : constructibilité, formes urbaines, protection des espaces naturels et agricoles, emplacements réservés pour des équipements publics... Il se substituera à tous les documents d'urbanisme communaux existants (PLU ou carte communale) et servira de base à l'instruction de toute demande touchant à l'occupation du sol (permis de construire, déclaration préalable...).

En février 2022, la CCPG a débattu les orientations générales du PADD. Ce dernier est établi sur une temporalité allant de 2023 à 2035 qui prennent place au sein de trois axes :

Axe 1 | Créer les conditions favorables à l'attractivité de Parthenay-Gâtine

- Renforcer l'organisation multipolaire et affirmer le rôle différencié des pôles
- Pour une agglomération affirmée et des bourgs vivants
- Favoriser l'accessibilité et les mobilités sur le territoire
- Accompagner le déploiement du numérique et de ses usages

Axe 2 | Un territoire rural engagé dans les transitions

- Tenir compte des évolutions sociétales et du rôle majeur des activités agricoles pour le territoire
- Pour une transition écologie et énergétique adaptée au territoire
- Préserver les ressources et les milieux naturels, supports de la biodiversité et des activités humaines

Axe 3 | Un projet ambitieux de maintien et d'accueil de l'emploi et des habitants

- Organiser le maintien et l'accueil des activités économiques
- Vers un territoire de 39 000 habitants en 2035
- Apporter des réponses qualitatives aux besoins des ménages en matière d'habitat
- Limiter la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers

Comme pour le SCoT, il définit une armature multipolaire autour d'un pôle urbain principal, d'un pôle relai à l'ouest, d'un maillage de pôles de proximité, de mini pôles d'équilibre et de communes dites « rurales » (CF. carte ci-dessus). Les pôles du territoire ont un rôle particulier à jouer du point de vue de l'offre en services et équipements, mais également en matière de diversité du parc de logements et d'optimisation du foncier, avec des niveaux de densité des constructions qui seront plus élevés dans les pôles que dans les autres communes.

A ce jour il est prévu d'approuver le PLUI en 2025.

13-2 Focus sur le Programme Local de L'Habitat (PLH)

En octobre 2018, la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine a décidé de prescrire l'élaboration de son premier Programme Local de l'Habitat pour une durée de 6 ans. Ce document cadre la planification et l'organisation de la politique locale de l'habitat sur six ans.

Le diagnostic partagé avec les acteurs et les élus de Parthenay-Gâtine a mis en évidence 4 orientations qui pourraient se dégager de ce PLH :

Orientation 1 | Développer une offre de logements pour mieux répondre aux besoins des ménages de Parthenay-Gâtine

- Favoriser la reprise de la commercialisation des lotissements
- Dynamiser la construction de logements sociaux
- Proposer une offre en accession abordable permettant le maintien des actifs et d'en attirer sur le territoire

Orientation 2 | Conforter les centres-villes et bourgs ainsi que l'attractivité du parc de logements existants

- Accompagner les habitants dans l'amélioration et la performance énergétique de leur logement
- Apporter une ingénierie aux communes sur le volet opérationnel de revitalisation et de leur centre-ville ou centre-bourg
- Suivi des logements vacants

Orientation 3 | Favoriser une meilleure coordination des acteurs sociaux et de l'habitat pour les besoins des publics spécifiques

- Accompagner les personnes en perte d'autonomie pour rendre plus accessible leur logement et favoriser le maintien à domicile
- Mettre en oeuvre les actions du Schéma départemental de l'accueil des gens du voyage
- Proposer une offre de logements pour répondre aux besoins des jeunes actifs en situation de contrats court ou déterminés, de stagiaire ou apprentis dans les entreprises du territoire

Orientation 4 | Suivre et mettre en oeuvre la politique de l'habitat et du partenariat avec les acteurs

- Mettre en place un dispositif d'observatoire de l'habitat et du foncier conjointement au bilan obligatoire du PLUI à mi-parcours et animer le partenariat avec les acteurs

Il est prévu d'approuver le PLH en 2023.

13-3 Focus sur le projet de Règlement Local de Publicité Intercommunale (RLPI)

Outil au service de la qualité du cadre de vie dont la collectivité s'est saisie au début des années 2000. La nouvelle intercommunalité s'est lancée dans l'élaboration d'un nouvel RLPI en octobre 2018. Les orientations générales ont été débattues en avril 2021 :

Les 6 orientations du RLPI

1. Renforcer l'effet protecteur de la réglementation nationale dans les agglomérations de moins de 10 000 habitants
2. Traiter de la publicité dans les lieux patrimoniaux dans toutes les communes
3. Préserver la qualité du cadre de vie des secteurs principalement dédiés à l'habitat à Parthenay
4. A Parthenay, limiter l'impact paysager de la publicité dans les entrées de la ville, le long des axes structurants et dans les zones d'activités
5. Renforcer l'intégration des enseignes, sans brider la liberté d'expression des commerçants locaux dans toutes les communes
6. Limiter l'impact des publicités et enseignes limineuses dans toutes les communes

Ce règlement est en cours de rédaction.

Synthèse : Matrice AFOM de la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine

Atouts

- Qualité du cadre de vie
- Des marqueurs forts de l'identité du territoire (ruralité, dynamisme culturel, patrimoine...)
- Un territoire bien structuré autour de ces différentes polarités
- Un tissu économique diversifié (TPE-PME, modèle « d'usine à la campagne, agriculture et agro-alimentaire »)

Faiblesses

- Besoins en Main d'œuvre non-satisfaits ;
- Faiblesse des infrastructures de desserte du territoire
- Une pyramide des âges qui fait ressortir un déficit sur les 20-35 ans et surreprésentation des 65 et plus
- Une population disposant de revenus peu élevés et inférieurs aux moyennes départementales et nationales

Opportunités

- Regain d'intérêt pour le territoire constaté depuis la période post-COVID
- Déploiement du numérique (fibre sur tout le territoire à horizon 2025)
- Une position géographique centrale dans le Département des Deux-Sèvres (proche de plusieurs bassins d'emploi (Poitiers, Niort, Bressuire, Thouars...))

Menaces

- Une stagnation, voire une diminution démographique
- Forte dépendance à l'automobile
- Mutation numérique des commerces et évolution des habitudes de consommation des ménages ;
- Dynamique d'installation des commerces en entrée de ville
- Désert médical
- Territoire de passage

Article 14 – Plan d'action communautaire

Le plan d'actions suivant a été élaboré et validé par les élus locaux afin de répondre aux différents enjeux identifiés dans la présente convention. Les actions suivantes font l'objet d'une fiche action présentée en annexe dans la convention.

14-1 La jeunesse, un axe prioritaire

Depuis la création de la CCPG, la jeunesse est un axe politique prioritaire.

En 2015, la Gâtine et le Bocage ont réalisé sur leur territoire respectifs un diagnostic sur la jeunesse. Ce diagnostic a permis à ces deux territoires de s'engager dans une démarche innovante afin de construire un projet commun, « les jeunes s'en mêlent » pour répondre aux besoins du public "jeune ». Fin 2015, ce projet est lauréat d'un appel à projet lancé par l'ANRU, programme d'Investissement d'Avenir « projets innovants en faveur de la jeunesse » qui a pour objectif de favoriser l'émergence de politiques jeunesse globales et intégrées en s'appuyant sur un partenariat innovant.

En 2017, le Conseil économique social et environnemental (CESE) fait des préconisations pour renforcer la place des jeunes dans les territoires, dans le cadre d'un rapport sur la jeunesse, "place des jeunes dans les territoires ruraux".

Parmi celles-ci, figure la mise en place de campus ruraux de projets qui ont pour vocation de favoriser la création d'activités et/ou de projets citoyens, l'implication des jeunes, la proximité avec la mission locale, d'informer sur les soutiens aux « projets jeunes ».

La politique jeunesse envers les 15-30 ans, portée par la collectivité, se doit d'être innovante pour ses jeunes afin de leur permettre de pouvoir continuer à vivre sur le territoire, de les accompagner dans leurs projets (professionnels et personnels).

Dans le cadre de ce contexte et en référence aux préconisations du CESE, la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine a souhaité développer, à partir de 2018, en partenariat avec les acteurs locaux et les jeunes, un « Campus de projets » maillé sur le territoire.

Afin de proposer un accompagnement de proximité, le réseau des « Campus de projets » se décline sur quatre communes du territoire : Ménigoute, Parthenay, Secondigny, Thénézay.

L'objectif étant de déployer un réseau d'équipements, constitué d'un espace campus central, situé à Parthenay, ville centre du territoire et d'espaces installés sur des pôles de proximité, de façon à être au plus proches de l'ensemble des jeunes du territoire communautaire.

Un coordonnateur jeunesse, agent de la Communauté de communes, assure la coordination des campus et des référents jeunesse (un par secteur).

En 2020, la Communauté de communes a ouvert le site de Ménigoute, en 2021 celui de Thénézay, et en 2022 celui de Secondigny.

Les travaux sur le site de Parthenay sont en cours, sur le bâtiment actuellement dénommé « Villa Parthenay) au 42, avenue du Général de Gaulle. Ce dernier sera opérationnel fin 2024.



Source : CC Parthenay-Gâtine

Annexe : fiche action n° 1 « Campus de projets de Parthenay »

14-2 Des équipements indispensables à la ville centre

Parthenay est la ville centre de la Communauté de communes, et le pôle principal du Pays de Gâtine.

Pour l'attractivité de la Communauté de communes, mais également de la Gâtine, il est important que Parthenay propose une offre de service conséquente permettant l'arrivée de nouveaux habitants et de son maintien, puisque Parthenay concentre de nombreux équipements mais qui sont éparpillés sur la commune ainsi qu'une offre économique importante.

Parthenay offre 31 types d'équipements sur les 47 de la gamme supérieure, parmi lesquels figurent deux hypermarchés, deux lycées, un centre hospitalier, des établissements d'accueil pour personnes en situation de handicap, un cinéma, une agence pôle emploi, une sous-préfecture. On y trouve également un centre aquatique, une ludothèque (la plus grande de l'Ouest), ainsi qu'une école de musique et une école d'arts plastique.

⇒ **Maintenir et renforcer l'offre de service présente un véritable enjeu sur le territoire.**

14-2-1 La création d'un pôle enfance-jeunesse

Afin de pouvoir continuer d'attirer une population jeune, la Communauté de communes doit maintenir ses équipements et services en lien avec l'accueil des enfants dès le plus jeune âge.

Sur tout le territoire de la Communauté de communes se trouvent organisés en régie ou par des associations :

- Des lieux d'accueils collectifs du jeune enfant (4 multi-accueil, 1 halte-garderie)
- Des professionnels de l'accueil individuels (136 assistants maternels agréés en 2023, gardes à domiciles, ...) ainsi que des Maisons d'Assistants Maternels (MAM)
- Deux relais enfance, interlocuteur unique pour accompagner les parents dans leur recherche de modes de garde et l'accompagnement des assistants maternels
- Des accueils périscolaires (la compétence scolaire est une compétence communautaire)
- 3 accueils de loisirs

Actuellement le site dit « Maurice Caillon », datant des années 70, situé au 22 rue des Tulipes à Parthenay accueille :

- La ludothèque
- L'accueil de loisirs du mercredi et des vacances scolaires
- Le relais enfance

De plus, le bâtiment accueillant la structure collective d'accueil du jeune enfant « Le Relais des Petits » (gestion associative), situé 7, rue de Gambetta, ne présente plus les caractéristiques attendues en termes de conformité et fonctionnalité.

Les deux locaux actuels posent plusieurs problématiques d'inconfort thermique, d'inadaptabilité aux différentes fonctions, et de respect du code du travail.

Connaissant le contexte démographique, où le solde d'enfants évoluerait peu sur la Communauté de communes, il semble opportun de rassembler tous ces services en un seul et même site. Le centre Maurice Caillon actuel sera détruit pour reconstruire un nouveau pôle enfance jeunesse sur cette même parcelle. Cela permet de :

- Renforcer l'offre en regroupant les services dans un même espace
- Optimiser les bâtiments
- Valoriser le site : espace grand et végétaliser à proximité du centre-ville
- Faciliter l'évolution du site avec la possibilité d'étendre le bâti pour accueillir de nouveaux effectifs si besoin.
- Disposer d'un nouveau bâtiment respectueux de l'environnement



La vue d'ensemble du futur pôle enfance-jeunesse à Maurice-Caillon, de son parc arboré à ses panneaux photovoltaïques sur le toit. (Esquisses, cabinet SAS Triade)

Annexe : fiche action n° 2 « Construction d'un pôle enfance-jeunesse, sur la ville de Parthenay, par la Communauté de communes de Parthenay Gâtine »

14-2-2 Le relogement et structuration d'équipements culturels en cœur de ville

○ *Relogement de la ludothèque en cœur de ville :*

La ludothèque communautaire de Parthenay-Gâtine est un équipement public socio-culturel, dont la vocation principale est la mise à disposition organisée et le prêt de jeux de toutes sortes pour tous les types de publics, ainsi que l'organisation de temps d'animation et d'actions de médiation autour des collections. Elle participe aussi de la diffusion de la culture ludique et de la promotion du jeu comme outil de développement et d'épanouissement.

Enfin, lieu de rencontres et d'échanges mixant les générations et les milieux sociaux, la ludothèque est un acteur essentiel du mieux vivre-ensemble sur le territoire, participant ainsi à son développement et à son attractivité.

Développée sous l'impulsion du FLIP en 1993, la ludothèque constitue un espace de prolongement de l'événement, par la promotion continue des jeux et la dynamique annuelle développable sur l'ensemble du territoire.



Source : CC Parthenay-Gâtine

Actuellement la ludothèque est basée au centre Maurice-Caillon qui va être détruit fin 2023 / début 2024 pour y construire le futur pôle enfance jeunesse.

L'opportunité de ce déménagement est de pouvoir resituer ce service en centre-ville afin d'en favoriser l'accès et d'être plus proche du FLIP sur le temps du festival.

Le site préfiguré pour y installer ce service pourrait-être au sein de l'îlot Jean-Macé, plus particulièrement dans les locaux de l'ancienne poste.

Annexe : fiche action n°3 « relogement de la ludothèque en cœur de ville »

○ *Pôle d'enseignements artistiques (musique et arts plastiques)*

L'Ecole de musique de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine est un établissement d'enseignement artistique et culturel ouvert sur l'extérieur et un lieu de formation, de diffusion, d'échanges, de création et d'expérimentation.

Créée depuis 1970, elle accueille les enfants et adultes, débutants et confirmés, désirant découvrir ou approfondir une pratique artistique vocale et/ou instrumentale.

L'équipe pédagogique, composée de 19 enseignants, offre un enseignement complet (classique, variété, jazz, musiques du monde et traditionnelles) au travers les ateliers d'éveil (pour les plus jeunes), la formation instrumentale et vocale, les ateliers de pratiques collectives et la formation musicale.

Elle est actuellement basée au Palais des congrès, mais ce dernier étant en projet de réhabilitation, cette école ne pourra plus rester dans cet espace.

Créée en 1896, L'Ecole d'arts plastiques fut la première du département des Deux-Sèvres. On peut y découvrir les différentes pratiques esthétiques. L'école d'arts plastiques valorise le travail des élèves en participant avec les établissements culturels ou associations autour d'un projet. Elle est autant ouverte aux débutants qu'aux artistes confirmés. Chaque année, les enseignants proposent un programme axé sur la découverte, l'apprentissage et la maîtrise d'outils, de techniques et, au-delà, d'apporter à chacun, une culture générale artistique.

Anciennement basée à proximité de la place du Drapeau, l'école d'arts plastiques a déménagé dans l'ancienne école Montgazon il y a quelques années, les bâtiments n'étant plus aux normes. Ce dernier espace ne convient pas à l'enseignement de cette discipline.

En parallèle, l'EPCI souhaite développer un équipement culturel unique qui pourrait accueillir l'école d'arts plastiques et l'école de musique, dénommé Pôle d'enseignements artistiques (PEA). Le souhait est de pouvoir maintenir cet équipement en centre-ville afin d'en faciliter son accès.

Annexe : fiche action n°4 « Création d'un pôle d'enseignement artistique (Pôle EA) »

14-2-3 La rénovation énergétique des bâtiments publics

Soucieuse de la transition écologique, et dans le cadre de la maîtrise des coûts liée au contexte économique, la Communauté de communes mène une réflexion ces bâtiments publics.

De plus, de nouveaux décrets, tels que le décret tertiaire et le décret BACS, sont mises en place afin de réglementer l'empreinte carbone des bâtiments publics.

En effet, l'EPCI a mis en place depuis plusieurs mois un groupe de travail sur la maîtrise des énergies et un second sur la réorganisation des services afin de pouvoir maintenir des services publics et de qualité tout en ayant conscience de l'impact budgétaire de la hausse des couts de l'énergie.

C'est pour cela que des réflexions de changements de modes de chauffage sont programmées sur des certains équipements tels que la piscine ou des écoles.

Actuellement aucune fiche action n'est portée précisément sur ce sujet dans le cadre de cette convention.

CHAPITRE 3 : LES STRATEGIES OPERATIONNELLES

La ville centre : Parthenay compte 10 089 habitants en 2019. C'est le pôle urbain le plus important de la Communauté de communes. Elle bénéficie d'un cadre de vie de qualité, qui s'appuie sur une grande richesse du patrimoine bâti, notamment au sein du cœur de ville.

Parthenay est confrontée à une dévitalisation de son centre-ville. Elle doit bénéficier d'une véritable requalification et reconquête pour lui redonner sa fonction de centralité.

Parthenay concentre 47% des emplois de la Communauté de communes, et le pôle urbain (Parthenay, Chatillon-Sur-Thouet, Le Tallud, Pompaire) 65% selon l'INSEE. C'est le principal bassin d'emploi et économique de la Communauté de communes.

Il s'agira de développer des projets culturels, de maintenir ou faire revenir des services en centre-ville et à proximité, de développer de l'habitat permettant l'arrivée de nouveaux habitants en centre-ville, ainsi que de renforcer la dynamique commerciale.

Le pôle secondaire de Secondigny : Située au cœur du département, la commune de Secondigny est au carrefour de deux grands axes routiers : la RD 949 bis (Poitiers-La Roche sur Yon) et la RD 748 (Niort – Bressuire). Elle compte 1802 habitants en 2019.

Le rayonnement de Secondigny passe par son réseau routier, son offre diversifiée en commerces et services, ses équipements et sa zone économique.

Le maintien des commerces et des services dans le centre-bourg est prioritaire, ainsi que la place de l'espace public.

L'Opération de Revitalisation du Territoire de la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine prend en compte, à ce stade, **deux périmètres** :

- Un **premier périmètre définit sur Parthenay**, ville-centre de l'intercommunalité et polarité principale du Pays de Gâtine ;
- Un **second périmètre sur Secondigny**, pôle secondaire de l'intercommunalité et pôle relais du SCOT.



Article 15 – Parthenay

15-1 Présentation et diagnostic de la commune

Localisation, histoire et paysage

Parthenay est la ville centre du territoire et polarité principale du Pays de Gâtine.

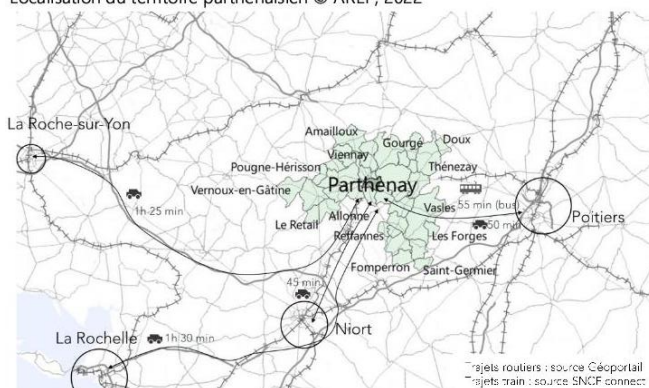
Une des deux sous-préfectures des Deux-Sèvres

Parthenay est située à moins de 45 minutes des villes de Thouars, Niort, Bressuire.

Les grandes agglomérations les plus proches sont Poitiers, Nantes et La Rochelle.

Croisement de deux axes majeurs : la N149 Nantes-Poitiers et la « Sévrienne » (D938 et D743) Saumur-Niort.

Localisation du territoire parthenaisien © AREP, 2022



Le site de Parthenay se trouve dans une boucle du Thouet, la ville médiévale étant bâtie sur l'éperon qui offre un site défensif.



<https://www.francebalade.com/poitou/parthenay.htm>

La citadelle, ouverte par la porte fortifiée Saint-Jacques et toujours encinte de ses remparts, occupe un éperon rocheux qui domine cette rivière. Il demeure également de nombreux vestiges de l'enceinte extérieure et l'une de ses portes (la porte Saint-Jacques) est toujours debout. En contrebas des remparts, se trouve une prairie inondable, la Prée.

Plus en aval, une partie du cours d'eau a été aménagée pour abriter une base de loisirs.

La ville du Moyen Âge et des temps modernes comprenait la citadelle, le quartier de la Vau Saint-Jacques (ou basse ville), le plateau Saint-Laurent (actuelles rues piétonnes et commerçantes), ainsi que quelques faubourgs à chaque porte de ville (Saint-Paul, Saint-Jacques, Sépulcre, Marchioux, Bourg Belais) et enfin le bourg de Parthenay-le-Vieux, longtemps isolé du reste de l'agglomération.

L'urbanisation a repris fin XIXe siècle d'abord dans le quartier de la gare.

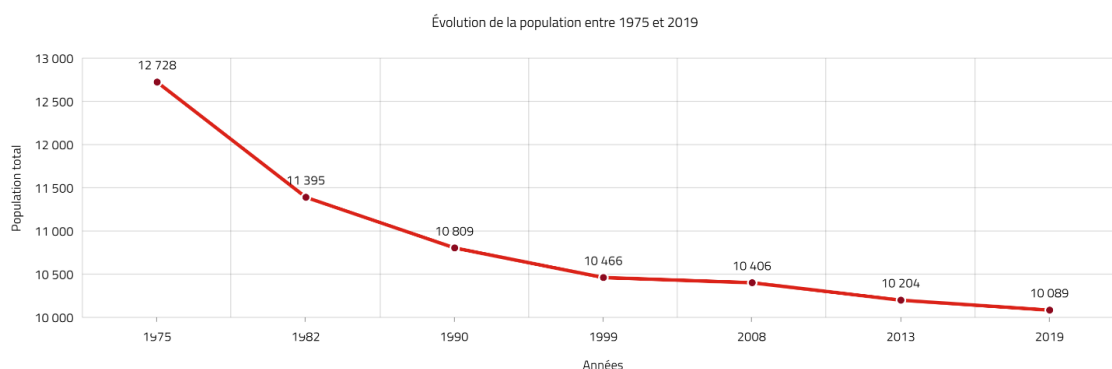
Après-guerre, la construction de lotissements à l'ouest de la ville a permis de relier le bourg de Parthenay-le-Vieux.

Un hypermarché est établi à proximité immédiate du centre-ville, à l'emplacement de l'ancienne caserne Allard, ce qui constitue une particularité de l'urbanisme local.

Population et emploi

La population de Parthenay est de 10 089 habitants en 2019 mais décroît très légèrement. En 11 ans, la commune a perdu 317 habitants. Elle pèse 27% de la population de la CCPG. (Source : Citaviz)

La polarité urbaine (Parthenay, Le Tallud, Châtillon-sur-Thouet, Pompaire) pèse 45% de la population de la CCPG, et 65% de l'emploi CCPG.



En 2019, on observe une hausse des ménages d'une personne (2 278 en 2013 contre 2 582 en 2019) et une baisse des ménages avec famille (2 827 en 2013 contre 2 619 en 2019).

Ce constat démographique montre un enjeu majeur : répondre aux besoins liés à l'évolution du profil des habitants, en évitant la sous-occupation de logements (un T4 occupé par une personne) et en adaptant le parc existant et les constructions neuves à des ménages de plus en plus petits.

Les emplois sont en 1^{er} dans les services, en 2nd dans l'industrie puis en 3^{ème} dans le secteur commercial. Un enjeu de soutien aux activités commerçantes et de services se dessine, afin de garantir l'attractivité et le dynamisme de la commune et de la CCPG (au vu de la concentration de l'emploi). Il peut se matérialiser par différentes interventions : soutien en ingénierie aux commerçants, intervention sur les espaces publics, aide à la façade, développement d'outils pour lutter contre la vacance...

Espaces publics

Certains espaces désignés comme des places selon la toponymie de la commune ne sont en vérité pas des lieux de rencontre mais uniquement des espaces dédiés au stationnement.





*Place du Drapeau, vue vers le Palais des Congrès, requalifiée, avec une part de végétalisation et de surface non minérale
(Source : Google Street)*



*Place du Drapeau, le kiosque et ses pourtours sont entièrement minéralisés
(Source : CC Parthenay-Gâtine)*



*Place des Bancs en hypercentre, fonction de détente perturbée par les automobiles stationnées autour.
(Source : CC Parthenay-Gâtine)*

Rue de la Citadelle, entre l'hôtel de ville et l'église, un espace totalement minéralisé (hormis quelques graminées et arbres) et dédié au stationnement automobile (Source : Citadia Conseil)



Les espaces publics de Parthenay doivent ainsi répondre à de multiples enjeux : répondre aux besoins en stationnement automobile, assurer l'accueil des manifestations et festivals toute l'année, et répondre aux enjeux climatiques (lutte contre les îlots de chaleur urbain en été lors de canicule, et perméabilité des sols lors d'épisodes de fortes pluies pour limiter les inondations). La pleine terre permet par ailleurs de réduire les nuisances sonores. Certains secteurs d'espaces publics pourraient être désimperméabilisés mais pas en totalité pour conforter les enjeux identifiés ci-dessus. De plus, du mobilier urbain pourrait être ajouté avec parcimonie afin d'inviter à la pause les usagers piétons.

Parthenay possède néanmoins de nombreux espaces végétalisés à valoriser, pour améliorer le cadre de vie et offrir à ses habitants des espaces publics de qualité. La commune est notamment traversée par la vallée du Thouet, véritable espace de détente naturelle, à quelques minutes du centre-ville historique. Un enjeu de valorisation de ses berges à des fins récréatifs sur certains espaces, et de corridor écologique sur d'autres est à noter.



Espaces végétalisés et naturels à Parthenay, structurés par la vallée du Thouet (Source : Citadia Conseil)



*Exemple d'espace vert valorisé en cœur de ville,
boulevard de la Meilleraye
(Source : Citadia Conseil)*



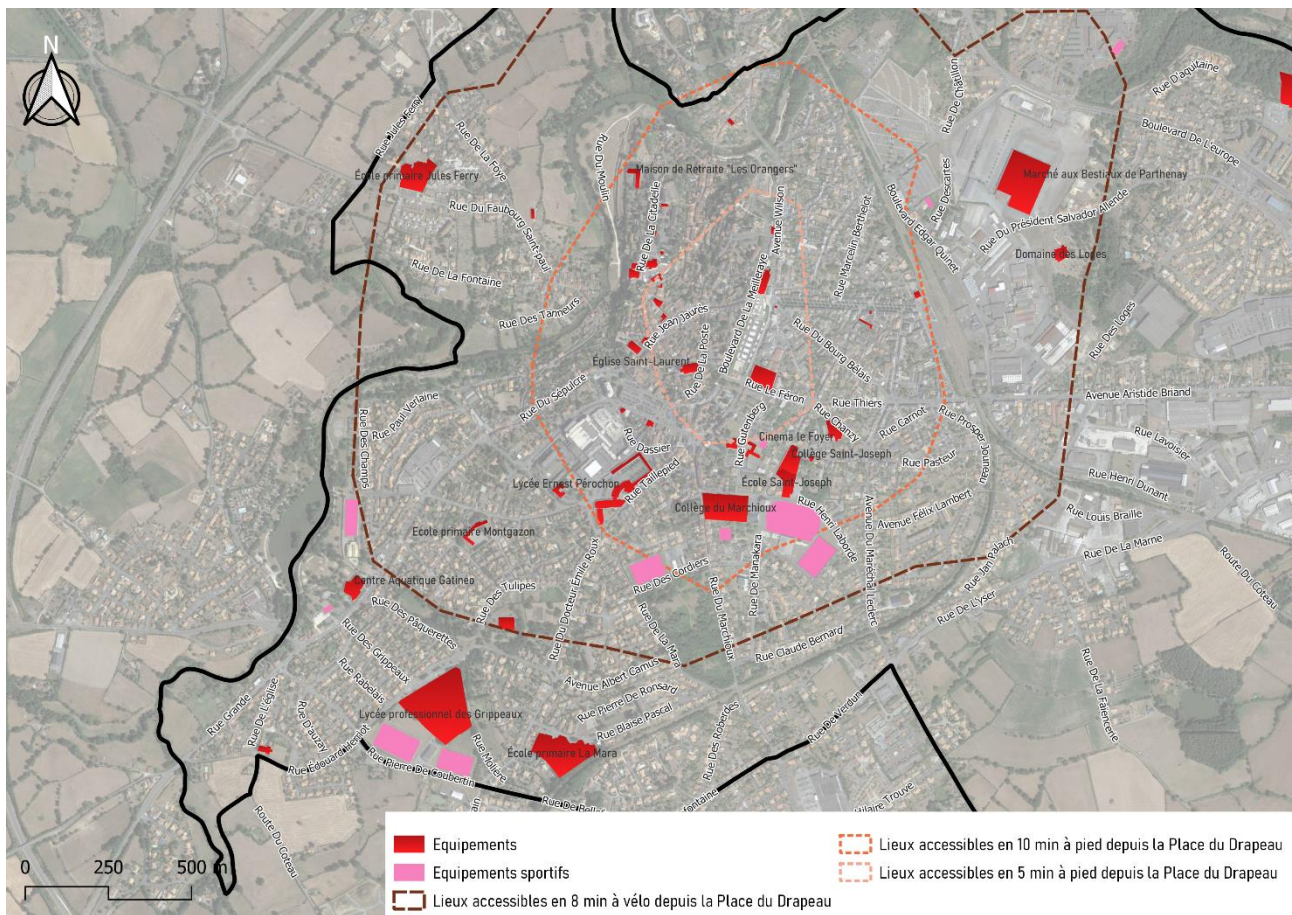
*Vue de la vallée du Thouet depuis la Rue
de la Citadelle (Source : Citadia Conseil)*

Equipements et services

L'offre en équipements et services sur Parthenay est dense et éparpillée sur toute la commune. Voici les équipements structurants :

- 2 établissements d'accueil du jeune enfant : un associatif (le relais des petits) et un communautaire (Les lucioles) et 28 assistants maternels agréés au 01/2023
- Un pôle éducatif primaire structurant : 4 écoles primaires publiques avec 587 élèves à la rentrée 2022-2023 et une privée avec 274 élèves et une école hors contrat avec 66 élèves qui viennent du département
- Un pôle éducatif secondaire étoffé : 2 collèges publics et 1 collège privé, 1 lycée général, 1 lycée privé + CFA
- La concentration de l'offre de santé de proximité à Parthenay (38% des équipements de santé de la CCPG) avec médecin généraliste, pharmacie, infirmier, chirurgien-dentiste
- Une offre d'équipements sportifs diversifiée : 1 centre aquatique communautaire, 1 salle de combat, 1 stand de tir, plusieurs stades et gymnases, des city stades, ...
- L'espace public numérisé Armand-Jubien (ordinateurs en accès libre, centre de formation informatique des citoyens)
- Une maison France Services portée par l'Etat
- Un trésor public, une sous-préfecture

Elle dispose aussi de nombreux équipements culturels présentés ci-après.



Diversité, concentration et accessibilité des équipements (Source : Citadia Conseil)

Cette diversité et concentration des équipements démontre tout d’abord un enjeu d’accessibilité via les modes actifs. La majorité des équipements structurants sont accessibles en moins de 10 minutes à pied depuis l’Hôtel de Ville. Pour certains équipements éducatifs plus éloignés, certains restent néanmoins accessibles en moins de 10 minutes à vélo. Un enjeu de développement de ce mode est à noter, pour plusieurs raisons :

- Les jeunes sont plus susceptibles d’utiliser les modes actifs pour se rendre à leur équipement éducatif, du fait d’un âge trop faible pour pouvoir conduire.
- Par ailleurs, les modes actifs sont bénéfiques pour l’apaisement de la ville, la réduction de la pollution et la santé de ses usagers.

Un réseau maillant la commune et assurant une desserte des équipements au centre-ville via les modes actifs est à développer. Les abords des équipements seront ainsi à sécuriser et à étoffer progressivement de stationnement cyclable.

Patrimoine et culture

Parthenay dispose de Patrimoine bâti remarquable notamment dans le quartier médiéval St Jacques. Elle est forte en densité d’équipement culturels et de manifestations portées par le tissu associatif.

Se déroulent à Parthenay des festivals tels que :

- Festival « De bouche à oreille » organisé par Métive (nouvelles musiques traditionnelles).
- FLIP pour Festival Ludique International de Parthenay (FLIP – jeu) porté par la Communauté de communes qui attirent en moyenne plusieurs centaines de milliers de personnes sur 11 jours au début de l’été avec des villages thématiques autour du jeu qui s’inscrit dans la ville avec un projet de cité des jeux toute l’année. C’est l’un des plus grands rassemblements autour du jeu dans le monde
- Festival « Ah ? dans la rue » organisé par l’association Ah ? (Théâtre et théâtre de rue).
- Ainsi que d’autres événements populaires tel que les « Fêtes de Pentecôte » avec sa « Cavalcade ».

On y dénombre de nombreux équipements culturels gérés par la ville et la communauté de communes :

- La médiathèque : Située en plein cœur de ville, à proximité des commerces et de la mairie, la médiathèque de Parthenay est organisée sur 3 niveaux : un espace pour les adultes en rez-de-chaussée, une salle dédiée à la jeunesse au 1er étage et un espace musique & cinéma pour tous au 3e et dernier étage, accessible par ascenseur.
- L'École d'arts plastiques actuellement située dans une ancienne école de Montgazon. Elle propose des cours pour tous dès 6 ans.
- L'école de musique Georges-Migot située au niveau du palais des congrès. C'est un établissement d'enseignement artistique et culturel ouvert sur l'extérieur et un lieu de formation, de diffusion, d'échanges, de création et d'expérimentation. Créée depuis 1970, elle accueille les enfants et adultes, débutants et confirmés, désirant découvrir ou approfondir une pratique artistique vocale et/ou instrumentale.
- La maison du Patrimoine (salle d'exposition du patrimoine ; archives municipales et le Musée) et Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) basés dans le quartier historique,
- La salle Diff'art, lieu municipal de 450 places est consacré aux musiques actuelles et géré actuellement par l'association Trastaroots). Inaugurée en 1988, elle a su s'imposer dans le paysage culturel régional, de nombreux artistes de renommée nationale et/ou internationale s'y sont produits.
- Une salle de cinéma « le Foyer » est également présente en centre-ville composée de 2 salles et d'une capacité de 350 places. Elle est peu identifiable depuis l'espace public.
- Le Palais des congrès. Equipement aux multiples fonctions et missions, le Palais des Congrès fait partie des nombreux lieux de diffusion de spectacle vivant de la Ville de Parthenay. Bâtiment phare de la ville de par son imposante architecture des années 70, le Palais des congrès est situé en plein centre-ville. Ses espaces permettent d'accueillir de nombreuses manifestations telles que des spectacles, des colloques, des séminaires, des cérémonies officielles, assemblées générales...Au-delà de la programmation et de l'accueil d'événements, le Palais des congrès est un lieu de renseignements, de soutien et de conseils pour les acteurs culturels dans la mise en œuvre de leurs projets. Le service de l'action culturelle est à votre écoute pour l'élaboration de vos éventuelles démarches.



*Devanture du Palais des Congrès
(Source : CC de Parthenay-Gâtine)*

Cette diversité de manifestation fait de Parthenay un véritable pôle culturel de la CCPG. Les espaces publics doivent être donc à même de pouvoir accueillir temporairement ces manifestations, et d'adapter les besoins en stationnement – réduits provisoirement – via une signalétique renvoyant vers des poches de stationnement alternatives.

Parthenay possède une grande richesse patrimoniale au travers de son architecture médiévale, traditionnelle et plus moderne. Elle est structurée par l'époque médiévale, notamment dans le quartier St Jacques. La rue de la Vau Saint Jacques est ainsi considérée par certains comme la plus grande rue médiévale d'Europe, Parthenay accueille aussi la chapelle des Cordeliers, le plateau de la Citadelle et son château.

Des architectures moins médiévales mais tout aussi valorisantes pour l'image de la commune sont présentes, comme le Palais des Congrès et sa modernité, ou encore les anciens abattoirs, le TIPIC Samarine...

Afin de préserver et valoriser ce patrimoine, un enjeu majeur de réhabilitation de certains bâtis émerge, notamment le Logis Férolle, les anciens abattoirs, l'ancien hôpital ou encore le Palais des Congrès. L'entrée de ville à travers le serait de plus revitalisée avec l'arrivée d'une activité au sein des anciens abattoirs, première étape de la requalification de l'Avenue Wilson et du Faubourg Saint-Jacques.



Ancien hôpital, Rue de la Citadelle (Source : CC Parthenay-Gâtine)



*Logis Férolle
(Source : CC de Parthenay-Gâtine)*



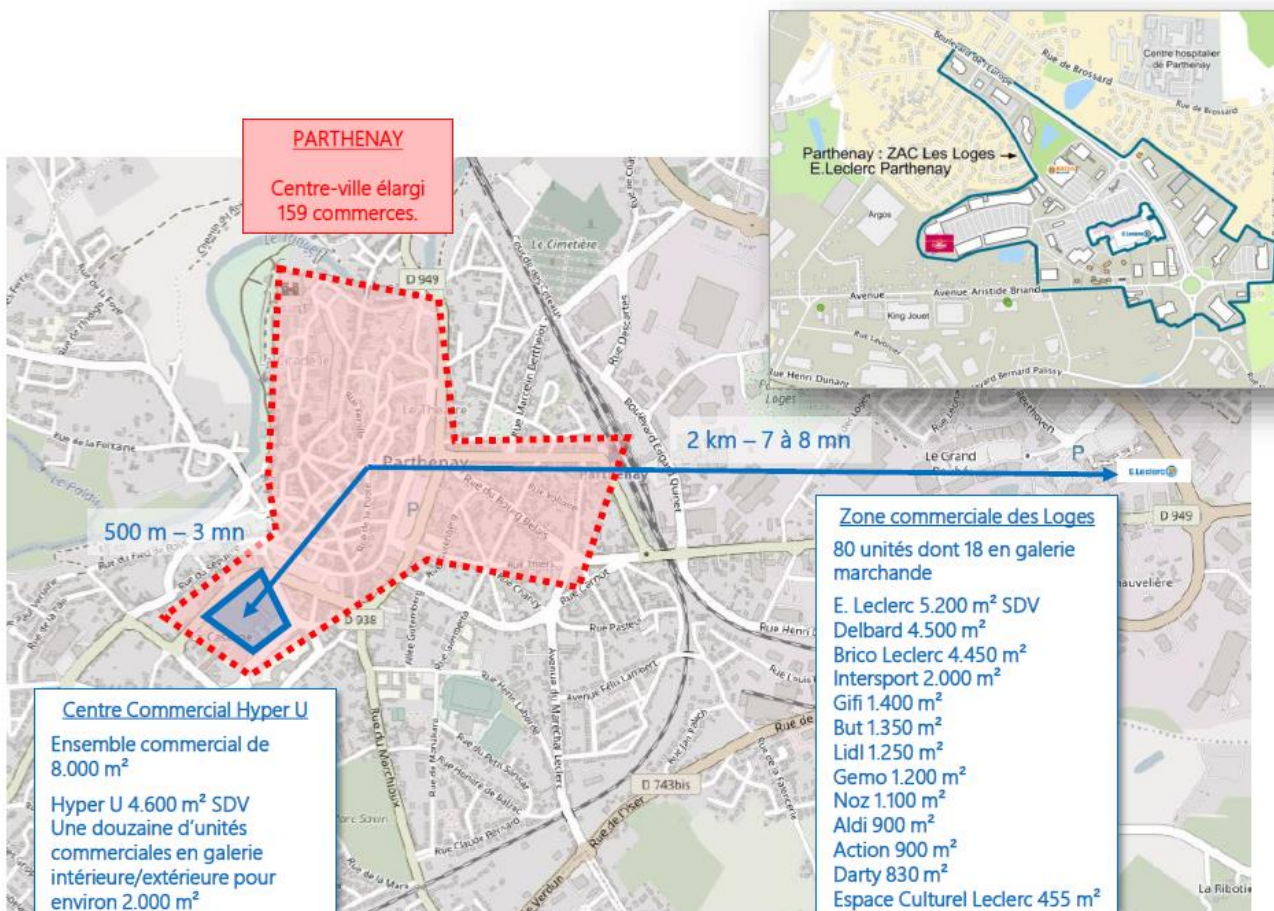
*Anciens abattoirs, 172 Avenue Wilson
(Source : CC de Parthenay-Gâtine)*



Passerelle du château de Parthenay (Source : CC Parthenay-Gâtine)

Commerce

La municipalité a pu bénéficier d'une étude flashe sur le commerce du centre-ville de Parthenay, dite "Shop'in", financée par la banque des territoires entre septembre 2022 et janvier 2023. Elle a été réalisée par les cabinets AREP et Tonicités.



Représentation des deux grandes unités commerciales à Parthenay (Source : Etude Shop'In)

Deux grandes polarités commerciales se dessinent : la centralité commerciale de l'hypercentre, et la zone commerciale des Loges.

Le centre-ville est marqué par la présence d'un Hyper U à proximité directe du centre-ville historique et commerçant. Sa surface commerciale s'élève à 4 600 m². Des galeries intérieures/extérieures viennent enrichir le site, avec une douzaine d'unités commerciales pour environ 2 000 m².

Au total en centre-ville historique, 159 commerces sont en activité (septembre 2022). A noter la présence d'un marché le mercredi (Halles et centre-ville) et le samedi matin (Halles).

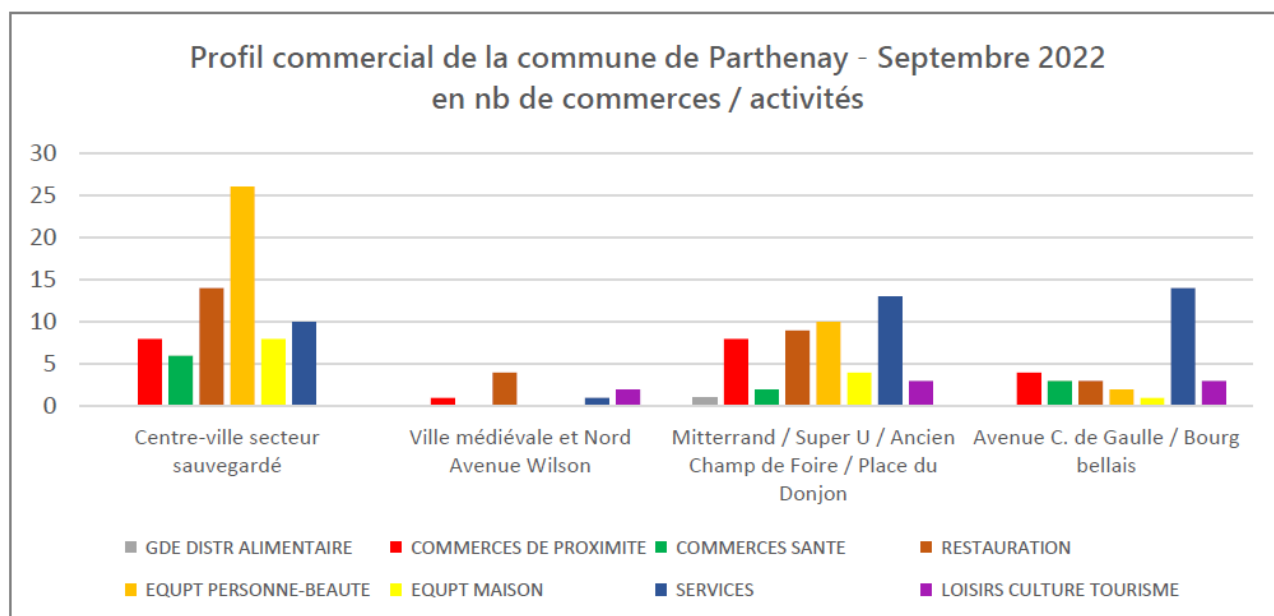
La zone d'activités des Loges est située en entrée de Ville Est, autre pôle commercial de Parthenay. 80 unités commerciales sont présentes, dont un supermarché E. Leclerc (5 200 m² de surface commerciale). La fréquentation en termes de mobilité est uniquement en automobile.

Cette armature commerciale périurbaine est certes un élément de complémentarité avec le centre-ville traditionnel (commerces d'ameublement, bricolage...), mais aussi une alternative de consommation (mode, loisirs, culture) qui « assèche » un marché de consommation peu extensible. Une attention toute particulière doit donc être portée à toute extension ou développement de ce commerce « hors les murs ».

Constats : une ville dotée d'un équipement commercial conséquent, mais assez fragmenté. Le centre-ville « traditionnel » ne pèse que 45% de l'appareil commercial, avec une offre assez diversifiée et plutôt orientée « shopping » (poids important de l'équipement et services à la personne). 2 secteurs moins centraux (au sud et vers la gare-bourg Belais) concentrent une bonne partie de l'offre de services, mais aussi de commerces plus diversifiés et de restauration (secteur Place du Donjon). La partie médiévale est peu commerçante, même si on trouve quelques commerces à forte image (bar-brasserie-produits locaux).

Points de faiblesse : au-delà du manque d'homogénéité dû à une certaine surabondance de linéaires, l'offre « à valeur ajoutée » en équipement de la personne souffre de quelques lacunes (chaussures, bijoux,), mais aussi probablement de la concurrence forte des zones périphériques.

Une offre à faire évoluer et moderniser, par l'apport de commerces renforçant un positionnement axé sur l'authenticité, la convivialité, les loisirs, le « shopping plaisir ».



Source : Etude Shop'In

La vacance commerciale est importante, étant de 18% sur la commune, et de 30 % dans l'hypercentre. L'offre d'immobilier commercial est disparate et souvent à réhabiliter, le niveau des loyers et souvent trop élevé aux dires des commerçants. La rue Louis Aguilon est particulièrement touchée, avec 60% de vacance commerciale.

L'OPAH RU a néanmoins permis une réhabilitation de 166 logements (sur un pas de temps de 2009 à 2014) et un ravalement de façade pour 28 devantures (soit 66% des objectifs). Pour renforcer cette intervention, une taxe sur les locaux inoccupés est initiée par la municipalité.

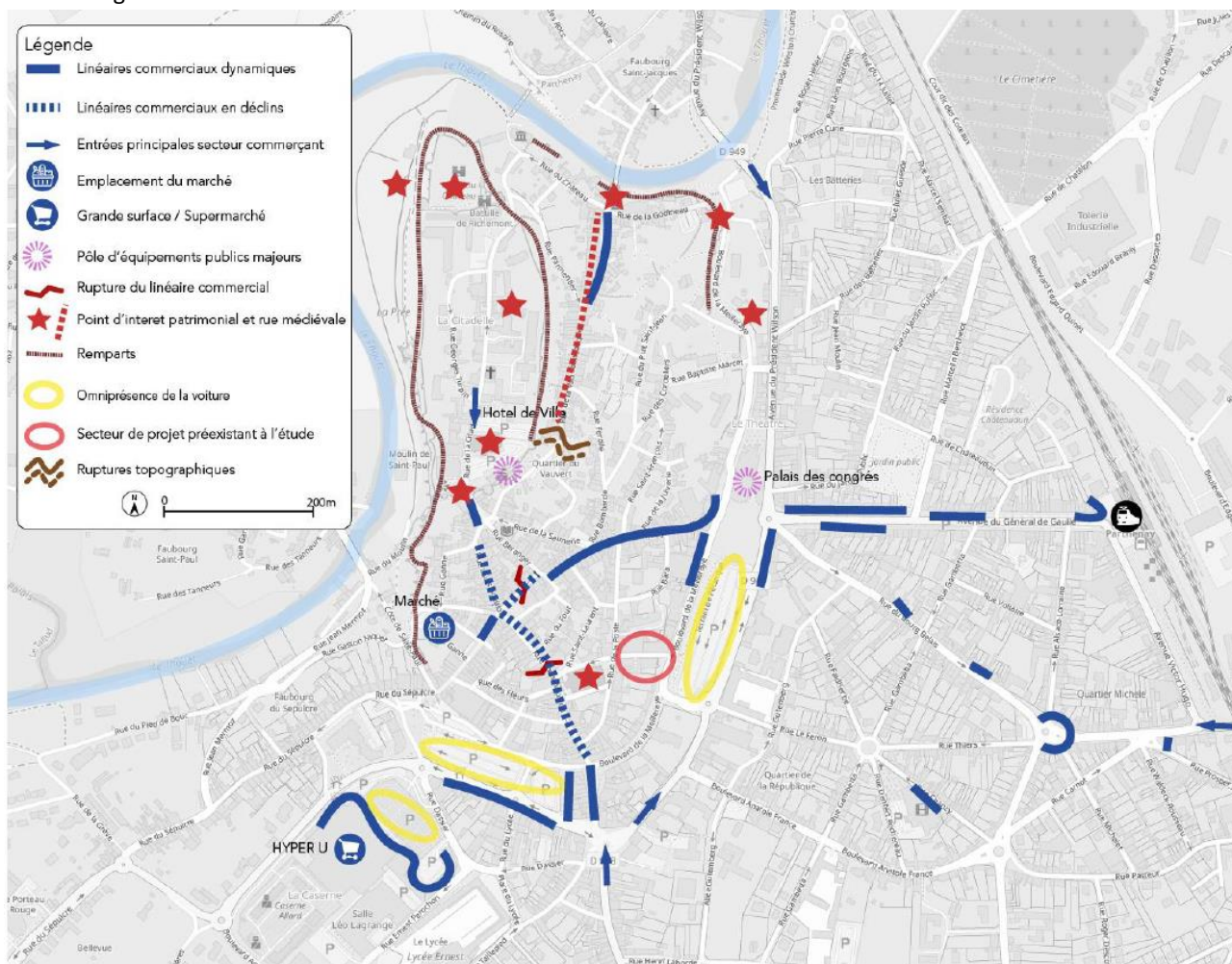
Un linéaire commercial s'organisait historiquement autour des rues Jean Jaurès et Louis Aguillon, entre les places du drapeau et celle du 8 mai / 11 novembre.

Ce linéaire s'étant étioilé au fil du temps, notamment la rue Louis Aguillon où la vacance / transformation en habitat atteint plus d'un local sur deux.

Un fonctionnement « en grappe » du centre historique aujourd'hui avec 4 pôles distincts, présents dans l'imaginaire des commerçants :

- Le haut de la rue J. Jaurès en lien avec la place du Drapeau
- Le bas de la Rue J. Jaurès autour des halles qui s'étire vers l'Hyper U de l'autre côté de la place du 8 mai et du 11 novembre
- Le bas de la rue L. Aguillon et la Place du Donjon
- La rue de la Vau St Jacques vers la porte médiévale au Nord.

De l'autre côté de la Place du Drapeau, un linéaire de services et de commerces de proximité dans le quartier de la Gare et du bourg Belais.



Source : Etude Shop'In

A noter la présence de la maison du Cœur de Ville, acteur facilitateur pour notamment accompagner les commerçants, les porteurs de projets et les associations.

Un tissu associatifs des commerçants existe, un pour chaque polarité : une association historique, central'Parth, avec une petite cinquantaine de commerçants, et une association des commerçants de la ZA des Loges. L'association

« Central'Parth » est en cours de renouvellement. Cela renforce un fonctionnement « fédéral » des commerçants, malgré l'installation de deux nouveaux commerces.

Habitat

La ville de Parthenay représente 30% du parc total de la CCPG (près de 6 000 logements).

Elle concentre :

- La part la moins élevée de logements individuels en comparaison avec le reste du territoire (67% contre 97%)
- La part la moins élevée des propriétaires occupant (55%), en comparaison avec les autres communes (78%)
- La part la plus élevée de l'offre locative (47% du total) –

Parthenay englobe en 2018, 58% des 994 logements locatifs sociaux de la CCPG (parc social de la CCPG mis en service depuis 2015)

La concentration des T1/T2 avec 60% du total est sur Parthenay, à l'inverse 78% grands logements (T5 et +) sont localisés dans les autres communes.

Le parc de logements vacants se concentre principalement sur Parthenay (45%), notamment sur la rue Jean-Jaurès, rue Louis Aguillon et Faubourg St Jacques pour le secteur sauvegardé, et sur le quartier du Bourg-Belais. Néanmoins depuis la crise COVID des signes de reprise sont constatés. Parmi les 170 logements identifiés comme vacants depuis plus de 3 ans, 20% ont fait l'objet d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner, formalité administrative pour tout propriétaire voulant se lancer dans la mise en vente d'un bien immobilier sur le champ de la préemption.

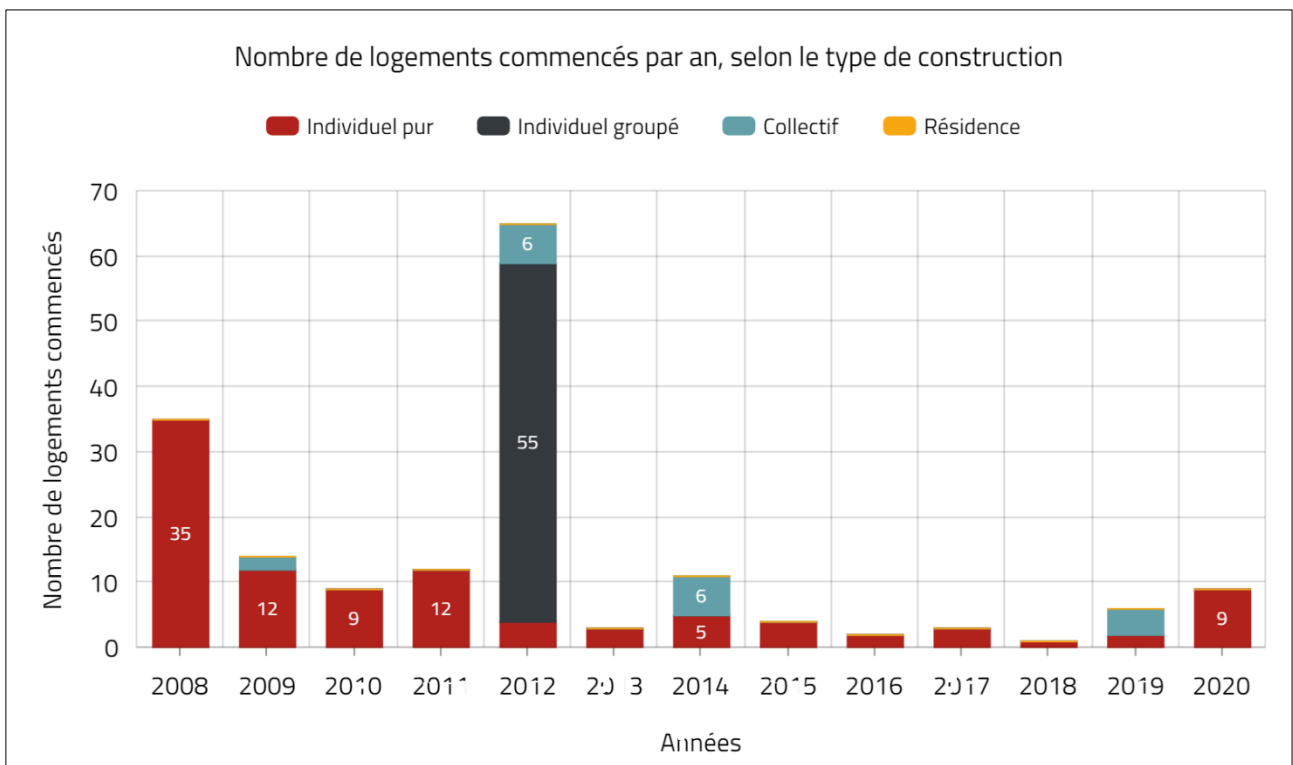
Dans la rue Jean-Jaurès, l'ancien bâtiment TIPIC / SAMARINE constitue un fort îlot vacant qui va être prochainement réhabilité.



Bâti TIPIC et SAMARINE, rue Jean Jaurès

Un enjeu de lutte marquée contre la vacance de l'habitat se dessine. La municipalité a d'ores et déjà entrepris des mesures d'intervention pour remédier à la situation.

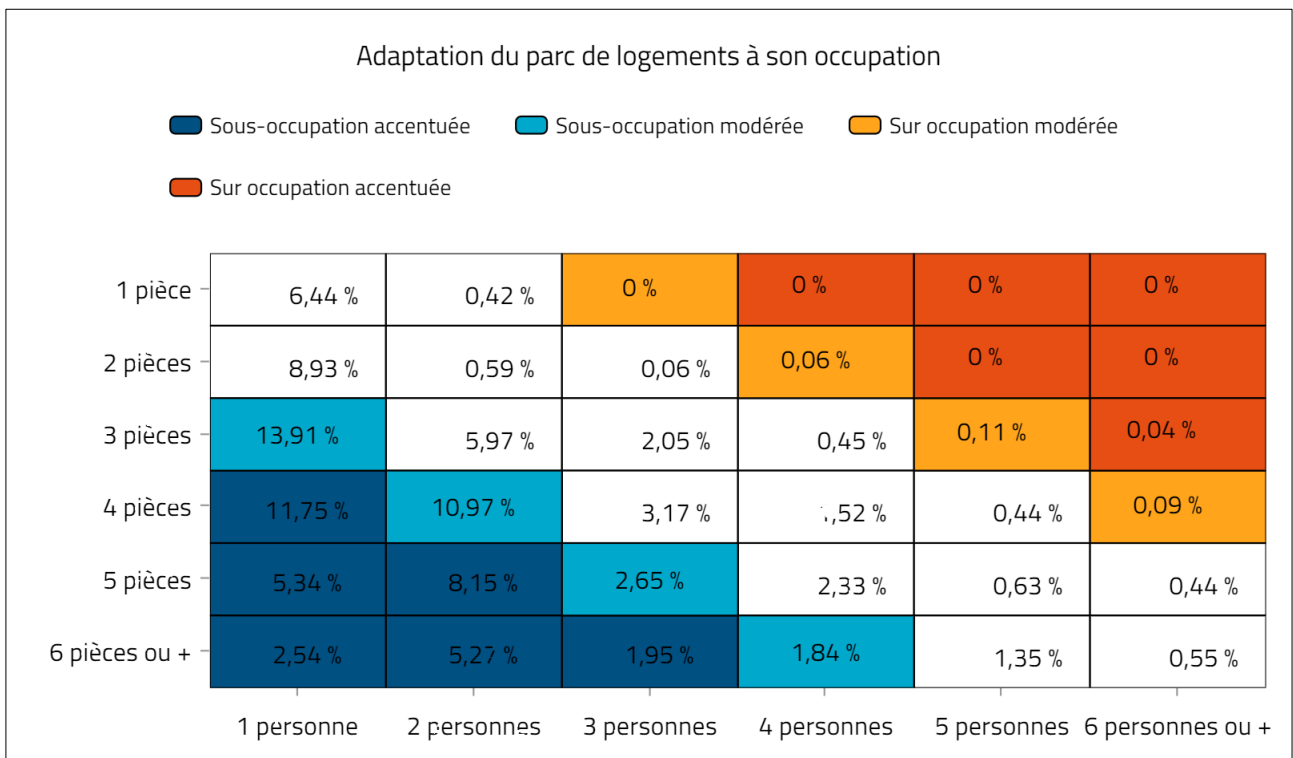
Le rythme de construction étant peu élevé ces dernières années, l'enjeu d'adaptation des logements existants se voit renforcé du fait d'une absence de création de nouveaux logements répondant à la demande et aux besoins des ménages.



Source : Citaviz

La taille des ménages tend à se réduire sensiblement, portant ainsi un enjeu d'adaptation de l'offre de logement aux besoins de sa population. Le parc existant comporte de plus en plus de logements trop grands pour de ménages de plus en plus petits.

L'objectif est de réduire la part de logements sous occupés, à l'image de logements 4 pièces occupés par une personne, ou 5 pièces occupés par deux personnes.

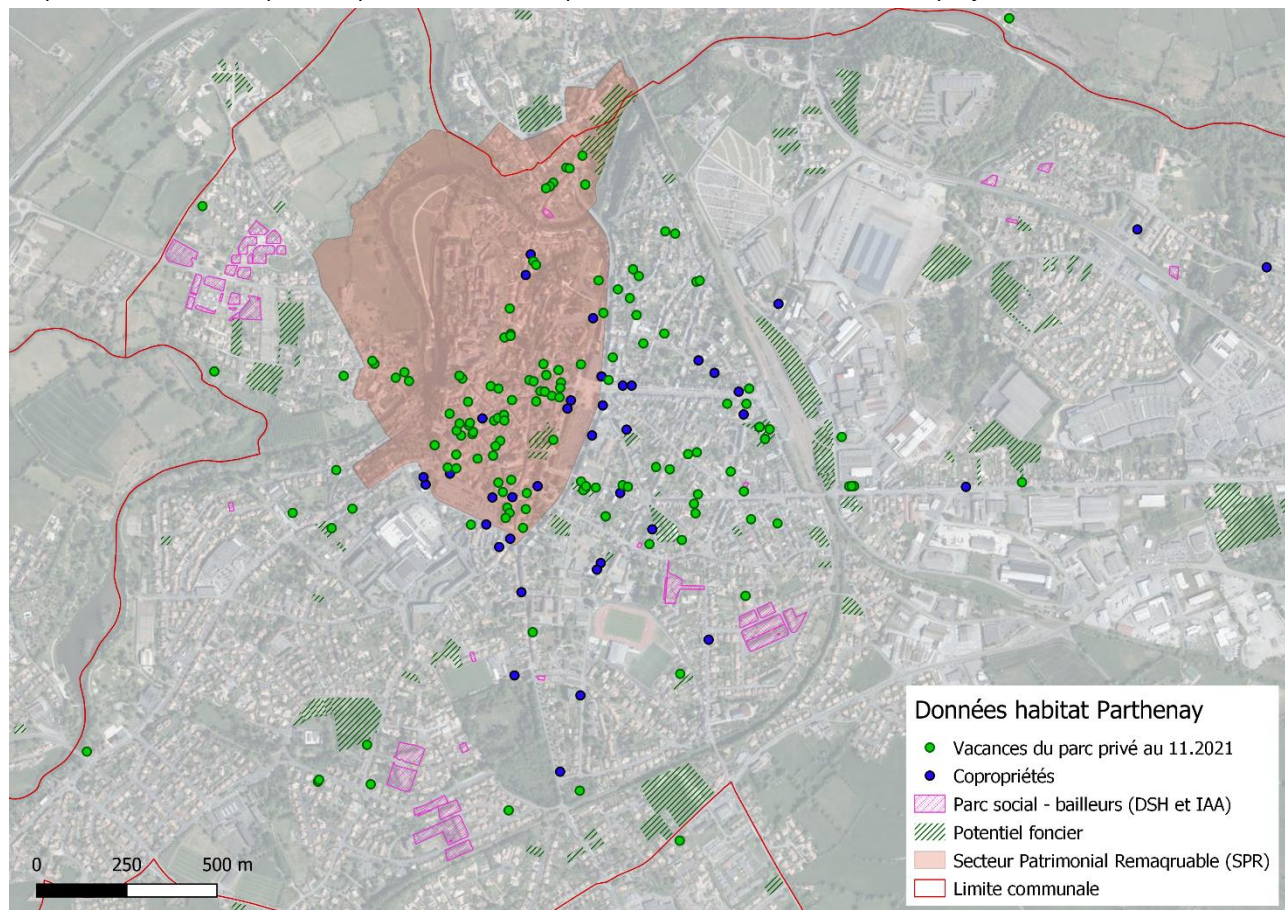


Source : Citaviz

La plupart des copropriétés sont situées dans le centre-ville. La moitié de celles-ci ont été construites avant 1975. Elles pourraient donc souffrir de la crise énergétique et de la nouvelle réglementation thermique concernant les logements locatifs.

Concernant l'habitat social, une opération de renouvellement urbain a été réalisée sur le quartier St Paul par Deux-Sèvres Habitat. Une opération de rénovation urbaine par Immobilière Atlantic Aménagement est en cours sur le quartier de la Mara. La commune bénéficie d'un potentiel foncier au Sud de la commune, en limite de Pompaire.

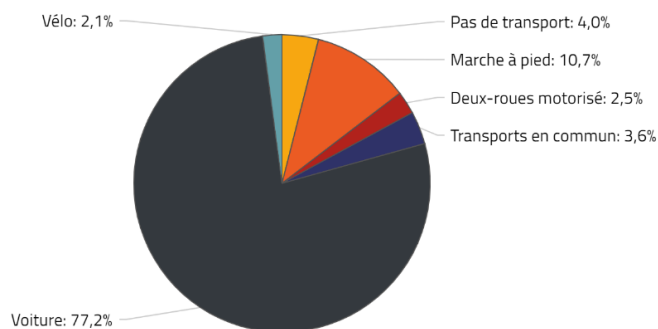
De plus la commune dispose de potentiels fonciers permettant l'arrivée de nouveaux projets.



Mobilité

Une étude mobilité a été réalisée par AxUrban en juillet 2021. En voici les principaux éléments, corroborés aux éléments de l'étude Shop'In.

Part des moyens de transports utilisés pour se rendre au travail en 2019



Source : Citaviz

Le mode de transport le plus utilisé à Parthenay est l'automobile. Cela résulte notamment de la faiblesse du réseau cyclable sur la commune, n'incitant pas à utiliser les modes doux. Trois portions de pistes cyclables sont présentes, permettant de desservir partiellement certains équipements.

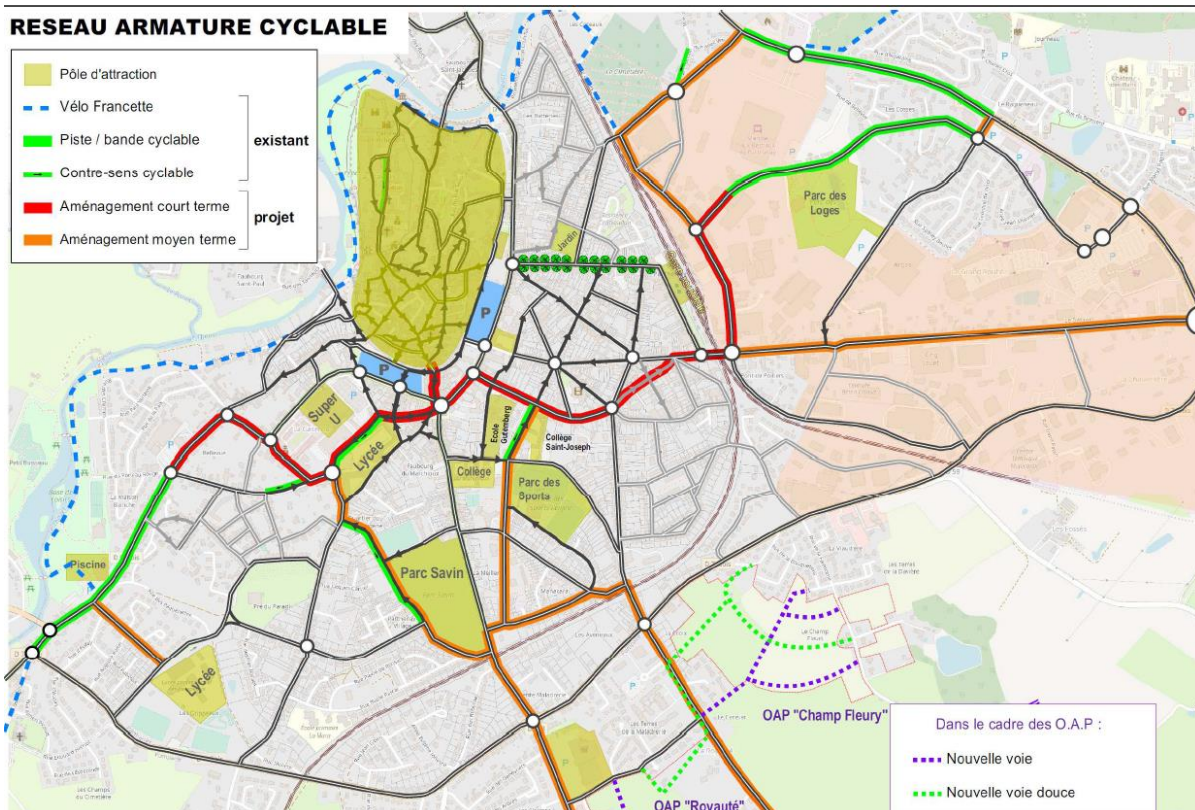
Cependant, ces dernières sont discontinues, n'assurant pas un cheminement cyclable continu. Pour réduire la part de l'automobile, un réel enjeu de création d'un réseau cyclable continu et sécurisé se dessine.

La municipalité a commencé le développement de stationnement cyclable. En 2020, 22 aires de stationnement vélos étaient présentes, soit un total de 180 places de stationnement cyclable. En comparaison, l'offre de stationnement automobile comprend 2 518 places.

L'enjeu de développement du stationnement cyclable est renforcé, et de création d'un maillage sécurisé pour les modes actifs sur toute la commune.



« VéloBox » récemment mis en service pour le stationnement vélo, Place du Drapeau (Source : CC Parthenay-Gâtine)



Source : Etude Mobilités @AxUrban



Piste cyclable Boulevard Georges Clémenceau, sécurisée mais proche des sorties d'habitations pouvant générer des accidents lors des sorties de domicile (Source : CC de Parthenay-Gâtine)



Voie à double sens cyclable, Rue de la Mara, sur une voie étroite ne permettant pas une sécurité optimale des cyclistes (Source : CC de Parthenay-Gâtine)

Piste cyclable sécurisée distincte de la voie automobile, Rue du Président Salvador Allende (Source : CC de Parthenay-Gâtine)



Bande cyclable Rue de la Citadelle sur une voirie étroite et dégradée, ne permettant pas un parcours sécurisé pour les cyclistes (Source : CC Parthenay-Gâtine)

La commune est cependant maillée par des transports en commun, permettant d'assurer des mobilités pendulaires, notamment pour les collégiens et lycéens habitant hors de Parthenay. Au sein de la ville, le transport en commun majeur est le Pybus, une navette gratuite en service toute la semaine. A noter que la gare SNCF Parthenay n'assure plus de desserte ferroviaire, alors que la voie est toujours exploitée pour le transport de fret. L'enjeu de confortement des transports en commun est à noter, au sein de la commune mais aussi avec les communes limitrophes et de la CCPG, pour faciliter les mobilités pendulaires, touristiques et quotidiennes (pour les jeunes écoliers notamment).



Réseau de bus Nouvelle-Aquitaine

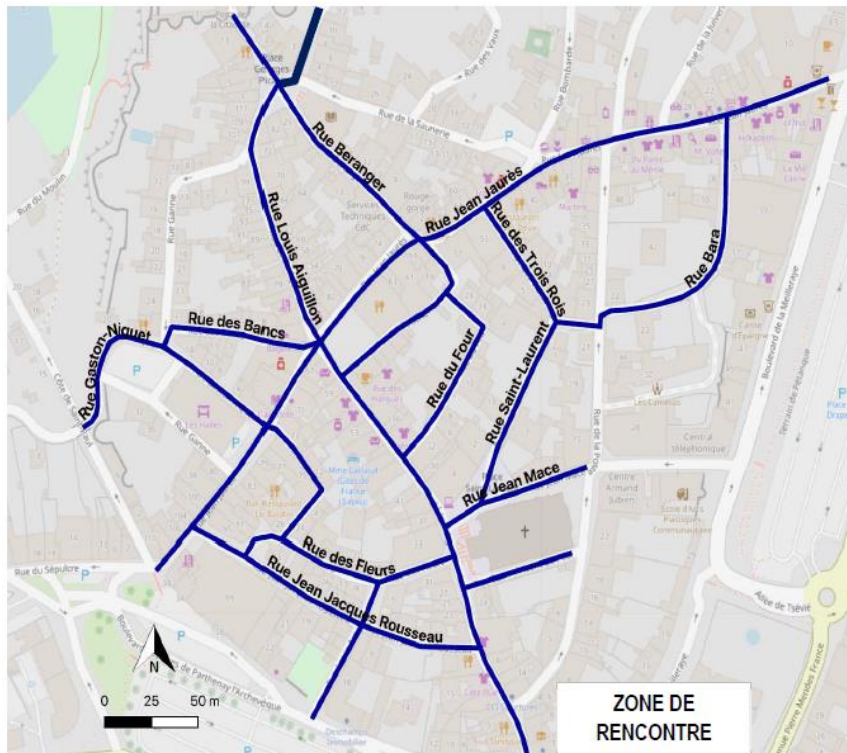
Le centre-ville historique, centralité commerciale, bénéficie de nombreuses zones de rencontre. Certaines voies bénéficient de trottoirs larges et sécurisés, d'autres sont touchés par le stationnement sauvage.



Espace aménagé pour permettre une zone de rencontre, Rue de la Vau-Saint-Jacques (Source : Citadia Conseil)

Le centre historique comporte ainsi de nombreux sens uniques.

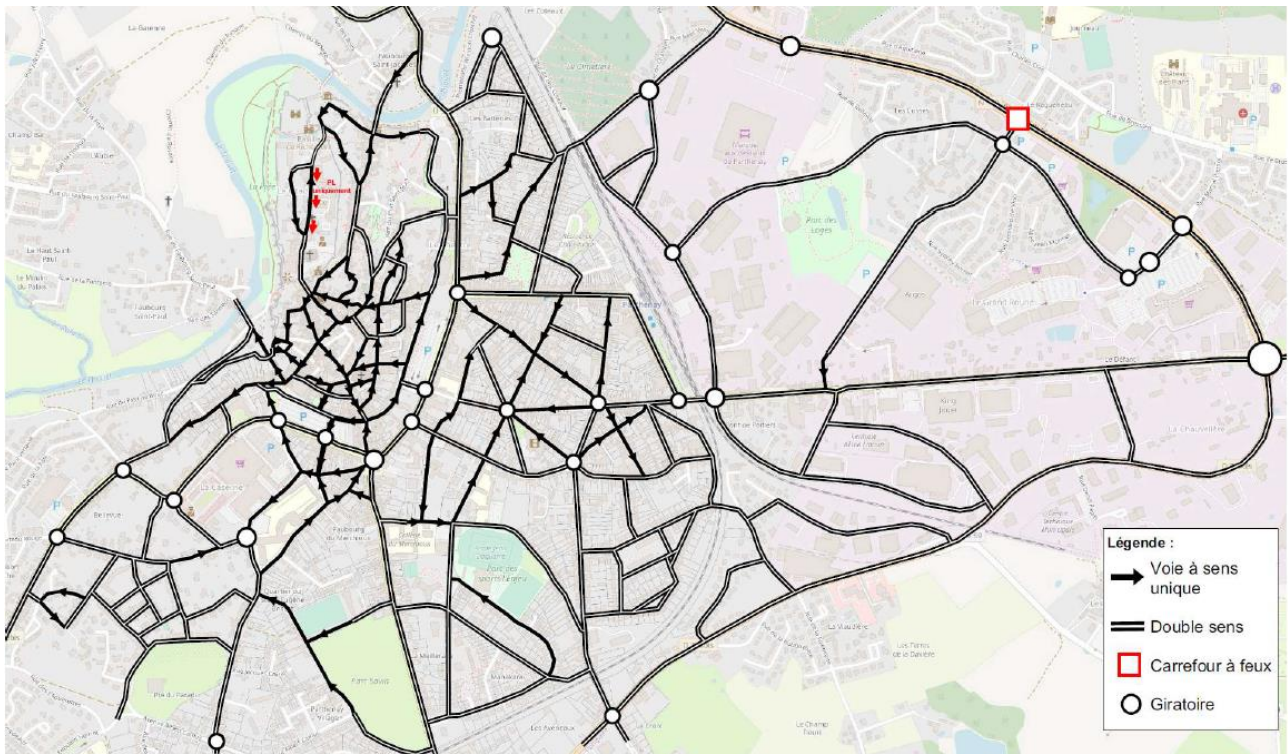
Au-delà de la piétonnisation, la qualité de certains trottoirs doit être améliorée. D'après l'étude mobilité, plus de la moitié des linéaires de voirie sont jugés médiocre ou très médiocre, moins de 30% de la voirie étant jugée convenable.



Source : Etude Mobilités @AxUrban



Rue Jean Macé désignée comme zone de rencontre mais ne bénéficiant pas de l'aménagement associé pour le permettre (Source : Google Street)



Source : Etude Mobilités @AxUrban

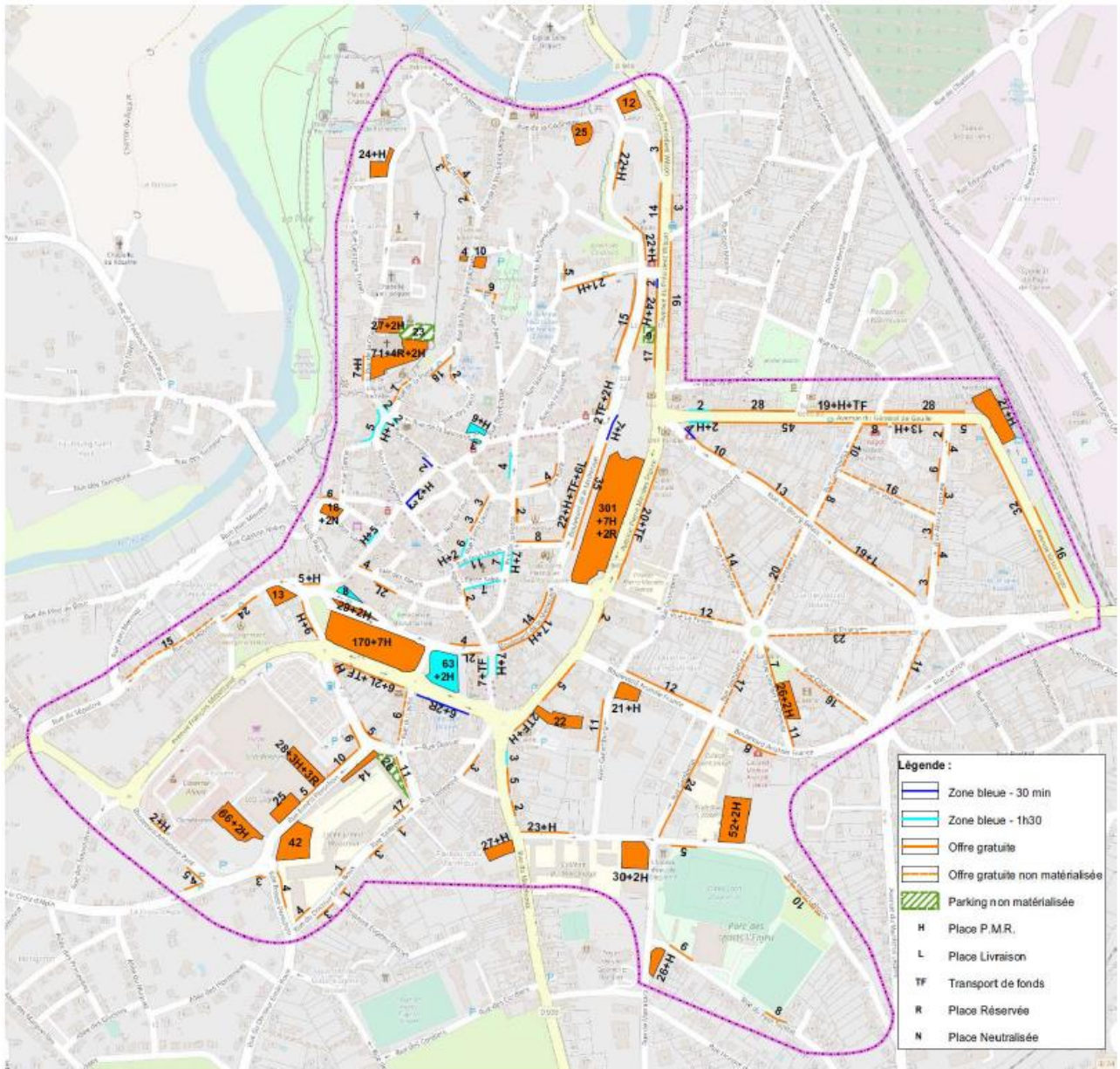
Il existe des liaisons touristiques :

- La Vélo Francette (Oustréham <> La Rochelle)
- Des chemins de St Jacques de Compostelle, présence d'une halte pèlerine
- Ainsi que la proximité du marais poitevin, du Futuroscope, et du Puy du Fou

Sur le volet du stationnement, l'étude a révélé une offre suffisante de 900 places disponibles mais :

- Une zone bleue éparpillée et peu lisible
- Un manque de places rotatives de courte durée à proximité des commerces.

L'enjeu de signalétique est prégnant sur la place du Drapeau, lorsque le stationnement est inaccessible en juin et en juillet, dû aux animations, pour orienter vers d'autres lieux de stationnement.



Source : Etude Mobilité @AxUrban

Synthèse : Matrice AFOM de Parthenay

Atouts

- Une ville centre pour son bassin de vie et une zone d'emploi importante
- Une offre commerciale de centre-ville aujourd'hui dense, globalement complète et sans lacunes majeures, un renouvellement des commerçants
- Un centre-ville médiéval et patrimonial et des leviers de fréquentation touristique : FLIP, etc.
- Un parc de stationnement répondant aux besoins des usagers
- La vallée du Thouet, espace naturel et de détente en cœur de ville
- Une diversité d'équipements à proximité du centre-ville historique
- Une richesse patrimoniale et culturelle



Faiblesses

- Un fonctionnement en grappe et éparpillement du centre-ville : absence de boucle commerciale lisible
- Une vacance stigmatisante dans le secteur sauvegardé notamment rue Louis Aguillon
- Une dynamique partenariale « essoufflée », avec un collectif de commerçants fragile, une mobilisation globale assez faible
- Un maillage cyclable de la commune insuffisant
- Certains équipements dégradés, peu valorisés et non optimisés pour les modes doux



Opportunités

- Le rôle de la Maison du cœur de Ville comme facilitateur de l'installation de porteurs de projets : des missions proactives à amplifier
- Une municipalité investie, des projets dans les tuyaux : taxe sur la vacance, abords des halles, accompagnement de porteurs de projets, îlot Jean-Macé
- Une transversalité sur les sujets tourisme, urbanisme, patrimoine, commerce à pousser ; un potentiel touristique à activer
- Repenser certains espaces publics et la reconquête face à l'automobile pour améliorer le cadre de vie et l'attractivité commerciale
- Réhabiliter certains équipements pour améliorer son utilisation par les usagers
- Apaiser la ville en développant les modes doux
- Reconquérir des commerces vacants pour créer des logements répondant aux besoins de la population



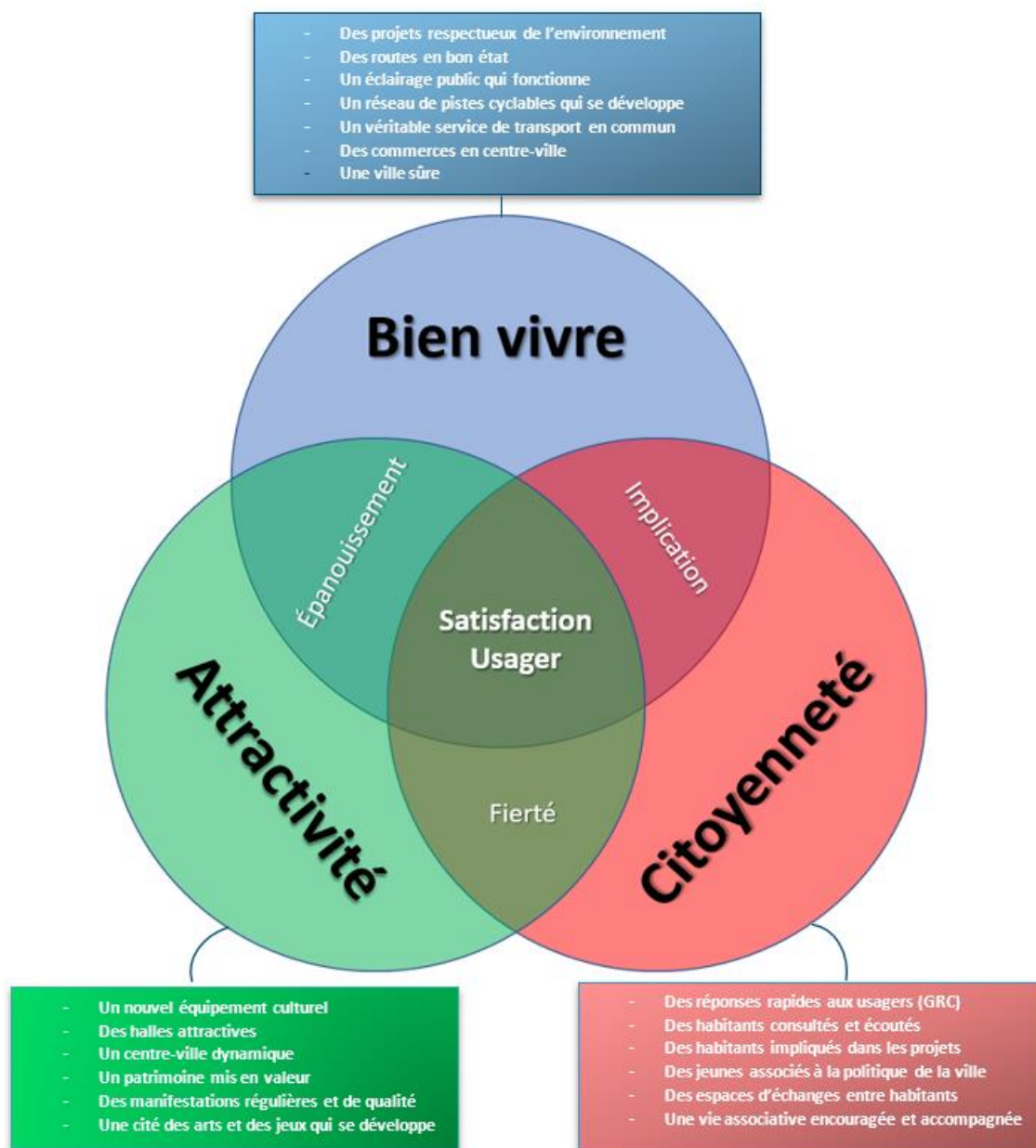
Menaces

- Attractivité latente des zones autour de l'Hyper U et de la Zone des Loges
- L'échec de l'expérimentation de la rue commerçante piétonne
- Concentration de la vacance de logements dans le parc ancien (inadaptation aux modes de vie contemporain)
- Palais des congrès et l'urgence de moderniser un équipement construit en 1970



15-2 Le projet politique

Le projet politique de la municipalité s'articule autour de 3 axes :



15-3 Les orientations stratégiques

Le projet politique de la mandature et le diagnostic présentés ci-dessus met en évidence 6 enjeux pour redynamiser Parthenay.

15-3-1 Enjeu n°1 – Favoriser les dynamiques immobilières

Les politiques et actions qui seront menées en matière d'habitat et de logement devront ainsi conduire à améliorer les conditions de vie dans le centre-ville afin de faire revenir les ménages dans les logements. Cette stratégie d'intervention visant à agir pour l'attractivité résidentielle est articulée autour de plusieurs objectifs, qui viseront notamment à :

- Mobiliser et remettre sur le marché le parc de logements inoccupés. Afin de permettre de proposer une offre de logement davantage en adéquation avec la demande, la commune entame une démarche de lutte contre la vacance anormalement longue de certains logements. Parthenay a fait le choix d'assujettir les locaux vacants depuis plus de 2 ans à la taxe d'habitation.

- Faire revenir des ménages dans le secteur sauvegardé. En effet, une réflexion globale de la réglementation sur le Site Patrimonial Remarquable (SPR) Parthenay-Chatillon s/ Thouet pourrait être envisagée sur la commune, ainsi que la possibilité de pouvoir déroger à certaines règles d'urbanisme dans le cadre de la présente ORT.
- Maîtriser son parc immobilier qui n'a jamais été recensé, c'est pour cela qu'une chargée de mission foncière a été recrutée.
- Accompagner la réhabilitation de bâtiments par des porteurs privés. Cet objectif vise à mettre en place un accompagnement multi-partenarial entre les différents acteurs de l'habitat (services communaux et communautaires, chambres consulaires, l'Etat, ...) afin de leur permettre de mener à bien leurs projets et donner envie à de nouveaux porteurs de projets d'investir sur Parthenay.
- Permettre la rénovation énergétique des logements. Actuellement une plateforme de rénovation énergétique est mise en place par la Communauté de communes et propose des permanences délocalisées auprès des particuliers. Avec la mise en place du PLH une réflexion plus globale sur cette thématique pourrait être envisagée.

15-3-2 Enjeu n°2 – Redynamiser le tissu commercial

Concernant le tissu commercial, l'étude « Shop'in » travaillée en concertation avec les élus, met en place 3 axes à développer pour le redynamiser, attirer de nouveaux commerçants et ramener les consommateurs en centre-ville.

Le périmètre d'action commercial ne se limite pas uniquement au centre-ville mais également aux quartiers de la Gare et du Bourg-Belais. Les axes stratégiques à mettre en œuvre pour répondre à cet enjeu :

- Passer de la multiplicité des initiatives à une stratégie forte dans le centre-ville. Cela pourrait passer par renforcer la maison du cœur de ville, relier le tourisme le commerce, réimpulser la dynamique commerciale et travailler la communication.
- Redonner une lisibilité et une cohérence aux circuits marchands. Cela pourrait passer par recréer des liaisons et des « rotules » entre les différents axes commerciaux afin qu'ils soient liées entre eux, réenchanter les places majeures et clarifier la place de la voiture
- Développer des outils pour accompagner la revitalisation du cœur de ville, comme accompagner les porteurs de projets et mettre en valeur les lieux phares.

15-3-3 Enjeu n°3 – Redynamiser le centre-ville par le positionnement et la modernisation de projets structurants

Les équipements, services et loisirs ont un rôle important dans le projet de revitalisation du centre-ville de Parthenay. Le positionnement de Parthenay doit se travailler au sein de l'armature urbaine, au sein de la Communauté de communes, ainsi qu'au sein du Pays de Gâtine. Cette place explique également son héritage en riche en équipements qui sont éclatés sur la toute la commune.

La stratégie est de mettre en valeur les équipements culturels, touristiques et de services et d'œuvrer à l'implantation de nouveaux équipements en priorité sur le cœur de ville.

Cette stratégie ambitieuse ne peut être poursuivie qu'en articulant plusieurs actions et projets de manière transversale et cohérente qui doit permettre de :

- Développer le flux en centre-ville
- Créer une identité et développer l'animation de Parthenay
- Poursuivre la redynamisation du quartier historique par la valorisation du patrimoine
- Améliorer la qualité des équipements et services proposés

Ainsi pour répondre à cette stratégie, cela signifie de :

- Recentrer les activités culturelles autour de la place du Drapeau. La réhabilitation du Palais des congrès en le transformant en outils culturel majeur et innovant est le projet du mandat municipal. La réhabilitation de l'îlot « Jean-Macé » porté par la municipalité et la Communauté de communes permettra le rassemblement de l'école d'arts plastiques et de musique au sein d'une école d'enseignements artistiques, ainsi que la création de la cité des Jeux pour renforcer l'identité de Parthenay autour de cette dernière thématique.

Un Campus de projets à destination des jeunes de 15 à 30 ans, de l'autre côté de la place va prochainement ouvrir.

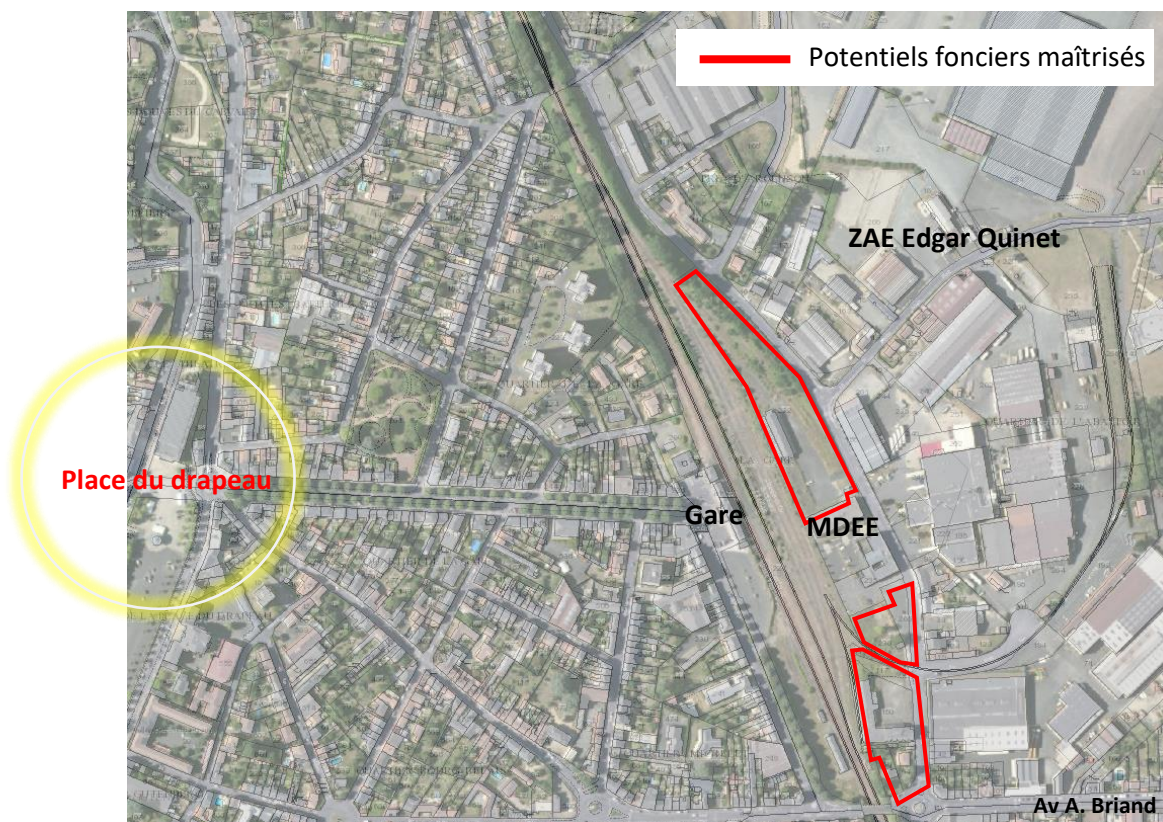
- Donner à la valorisation du patrimoine architectural et culturel, une dimension économique, urbain et touristique : la Cité des Arts. Cela passe par reconquérir la friche industrielle des anciens abattoirs, de requalifier des bâtiments autour de l'axe vau St Jacques, et aménager l'entrée du faubourg St Jacques pour marquer l'entrée de Parthenay et améliorer le cadre de vie.
- Construction d'un pôle enfance-jeunesse éco responsable sur le site de l'ancien Maurice Caillon qui permettra le maintien d'un multi-accueil associatif et des services publics (accueil de loisirs, relais enfance) et qui sera connecté avec le campus de projets (cf. plan d'action communautaire).

15-3-4 Enjeu n° 4 – Permettre le développement économique de la zone de la gare pour offrir une nouvelle offre en centre-ville

Concernant le développement économique de la Gare, l'objectif est le développement d'une nouvelle offre sur des espaces disponibles qui pourraient permettre de connecter la gare au centre-ville.

Cette ambition est articulée autour de plusieurs objectifs :

- Retrouver du ferroviaire à Parthenay. Des travaux sont en cours pour remettre en place la ligne de fret Parthenay/St Varent avant l'ouverture de la ligne Niort-Thouars. C'est un premier pas vers le retour du train à Parthenay.
- Permettre le développement multimodal de la gare. Actuellement, la gare de Parthenay est le lieu de rencontre de tous les bus départementaux et lieu d'échange entre la ligne Poitiers-Saumur. Repérée par le syndicat Nouvelle-Aquitaine Mobilités comme potentiel lieu intermodal tout mode (bus, covoiturage, vélo, voire le train), cela serait un réel atout pour penser de nouvelles mobilités sereines et durables.
- Renforcer le potentiel foncier d'envergure public et privé. Des terrains appartenant à la ville ou à la Communauté de communes sont disponibles afin de permettre le développement d'activités économique, de loisirs, qui valoriseront ce quartier.
- Valoriser cet espace interface entre le cœur historique et Parthenay Est.



15-3-5 Enjeu n° 5 – Associer la population à la vie de la commune

La stratégie d'associer la population à la vie de la commune est de permettre un dialogue permanent pour partager, échanger, débattre, contribuer à l'amélioration continue de l'action publique tout en laissant la possibilité aux habitants de devenir acteurs de leur ville.

Pour répondre à cette stratégie, cela signifie de :

- D'impliquer les habitants dans la vie communale
- Valoriser leurs idées
- Développer des espaces et des lieux de rencontre
- Echanger sur des thématiques diverses lors de rencontres citoyennes

15-3-6 Enjeu n° 6 – Faciliter les mobilités en centre-ville

Concernant les mobilités, les objectifs sont donc d'améliorer les connexions entre les pôles et proposer des alternatives au tout-voiture. Cette stratégie s'articule autour d'objectifs suivant :

- Améliorer l'accessibilité aux modes de déplacements autres que la voiture. Cet objectif passe notamment par le développement des « mobilités durables » et des infrastructures et équipements adaptés aux modes de transports collectifs et alternatifs
- Améliorer la cohabitation entre les mobilités actives et les véhicules en travaillant sur l'aménagement urbain.
- Rendre visible l'accès à l'offre de stationnement (axe transversal au commerce, et plus généralement à l'ensemble de la commune)
- Améliorer les signalétiques en lien avec le développement commercial

15-4 le plan d'action

Le plan d'actions suivant a été élaboré et validé par les élus locaux afin de répondre aux différents enjeux identifiés dans la présente convention. Les actions suivantes font l'objet de fiches action présentées en annexe dans la convention.

15-4-1 Favoriser les dynamiques immobilières

Afin de favoriser les dynamiques immobilières sur Parthenay, la municipalité met en place plusieurs actions :

- Maitriser ses biens immobiliers. Afin de connaître son patrimoine immobilier qui n'a jamais été recensé, la municipalité a recruté en avril 2022 une chargée de mission foncière afin de gérer le parc public de la commune et des procédures sur les biens privés.
- Proposer un accompagnement du porteur de projets et du particulier sur le volet habitat. La mise en place de la fiscalisation sur la vacance immobilière peut nécessiter un accompagnement plus important des propriétaires de ses immeubles, qui biens souvent n'habitent pas Parthenay. De plus, en lien avec la Communauté de communes, elle souhaite poursuivre l'accompagnement des ménages sur le volet habitat en renforçant le rôle de la plateforme de rénovation énergétique et en mettant en place d'autres accompagnements qui pourraient ressortir du PLH.
- Mener une réflexion sur la réglementation du secteur sauvegardé. Ce dernier point, bien qu'indispensable, nécessite des moyens humains et financiers, que la collectivité étudiera dans un moyen à long terme. Dans un premier temps, des dérogations aux règles d'urbanismes pourraient être étudiées afin de pouvoir permettre la réalisation de projets d'envergure.
- Remise sur le marché d'un immeuble d'habitation vacant 36 faubourg St Jacques

Annexe : fiche action n°5 « Mettre en place des actions pour favoriser les dynamiques immobilières sur des fonciers stratégiques en centre-ville »

15-4-2 Redynamiser le tissu commercial et le cœur de ville

Afin de répondre aux enjeux, la municipalité met en place plusieurs actions :

- Deuxième phase de travaux d'aménagement intérieurs et extérieurs des Halles. Les Halles sont un bâtiment Baltard niché en bas de la rue Jean-Jaurès et qui clos la boucle commerciale du centre-ville. Depuis quelques années le bâtiment nécessitait une réhabilitation afin de retrouver une partie de son lustre d'antan. Cela passera par des aménagements intérieurs et extérieurs (espace de convivialité, réfection de la fin de la rue jusqu'à la rue du Sépulcre).
- Repenser la gouvernance du commerce. Le développement d'une stratégie repose inéluctablement sur un pilotage clair et constamment en prise avec le terrain, les acteurs commerciaux et les acteurs de proximité qui sont en appui d'une dynamisation de centre-ville. L'idée est de créer du lien avec les commerçants, les services, de créer des temps d'échange, d'accompagner les porteurs de projets, ...
Relier le tourisme et le commerce. Après les divers études et audits, le constat d'une carence de la signalétique est un facteur structurel qui explique l'évasion des usagers et la désertification du centre-ville. De plus, ce sentiment de « désert commerciale » est accompagné d'une particularité de Parthenay qui fait apparaître un éparpillement du commerce avec plusieurs rotules éloignées les unes des autres, telles la place Michelet, la place du donjon, le quartier de la Gare et le quartier historique. Cela passerait par une réflexion globale sur la signalétique qui serait travaillée en transversalité avec les autres services, et en lien avec la mobilité.
- Mettre en valeur les « espaces urbains et la place publique ». L'attractivité du centre-ville repose sur un espace agréable en termes de commerce et de déambulation. Augmenter l'offre commerciale ne suffit pas, il s'agit avant tout de créer un environnement favorable au retour des clients visiteurs et surtout de permettre aux parthenaisiens et parthenaisiennes de se réapproprier le centre-ville et ainsi de le redécouvrir par des événements ponctuels, des aménagements d'embellissement simples (végétalisation, fleurissement).

Annexe : fiche action n°6 « Deuxième phase de travaux d'aménagement intérieurs et extérieurs des Halles »

Annexe : fiche action n°7 « Repenser la gouvernance du commerce »

Annexe : fiche action n°8 « Relier le tourisme et le commerce »

Annexe : fiche action n°9 « Mettre en valeur les espaces urbains et la place publique »

15-4-3 Redynamiser le centre-ville par le positionnement et la modernisation de projets structurants

- Le Palais des congrès doit devenir un outil culturel majeur et innovant pour Parthenay. L'idée principale est de donner, à ce site, une destination culturelle, reflet de la diversité culturelle et artistique Parthenaisienne et plus largement gâtinaise, avec des spectacles et de l'accueil de séminaires et de congrès et y intégrer le cinéma, qui est à gestion privée et qui se situe actuellement 1 Rue Denfert Rochereau, afin que cet équipement soit identifié comme espace de diffusion pluridisciplinaire. Les différentes activités devront pouvoir être exercées en concomitance. Ce projet innovant constituera un catalyseur de la redynamisation du centre-ville.
- La Cité des arts a comme intention première de permettre de lier la valorisation du patrimoine avec les métiers d'arts et de la création en recherchant, dans un premier temps, la diversité des métiers d'art et de la création, la qualité des productions et l'excellence des savoir-faire. La finalité du projet de la Cité des Arts est de valoriser et d'animer le patrimoine architectural du quartier historique en y liant les métiers d'art et de la création.
- La nouvelle équipe municipale a pour objectif de faire de Parthenay la capitale Européenne du jeu de société en développant une Cité des jeux qui vise à :
 - o Faire du jeu un élément majeur de l'identité de Parthenay, perceptible de ses habitants, d'attractivité et reconnaissance de notre ville à l'échelle nationale et au-delà ;
 - o Et à une échelle plus vaste, dépassant la nouvelle Aquitaine ; aborder le jeu comme un levier au service de toutes les dynamiques de la Cité et développer une offre en direction des professionnels du jeu ;
 - o Penser la Cité des jeux au-delà de sa dimension festive et économique

Ce dernier projet n'est pas assez avancé pour permettre la réalisation d'une fiche action. Celle-ci sera notifiée ultérieurement sur une fiche action par avenant.

Annexe : fiche action n°10 « Réhabilitation du palais des congrès en espace culturel et cinématographique »

Annexe : fiche action n°11 « Cité des arts »

15-4-4 Associer la population à la vie de la commune

La municipalité souhaite impliquer les habitants dans la vie communale en créant un service « participation citoyenne ». C'est pour cela qu'elle a créé en 2021 un conseil municipal des enfants avec les enfants de CM1 CM2. De plus elle souhaite concerter la population sur la mise en œuvre des projets structurants, notamment sur le Palais des Congrès, la Cité des Arts et la Cité des jeux.

En 2022, des actions permettant la rencontre des habitants ont été mises en place : jardins partagés, balades urbaines, rencontres citoyennes.

En 2023, la municipalité met en place un budget participatif.

Annexe : fiche action n°12 « budget participatif »

15-4-5 Faciliter les mobilités en centre-ville

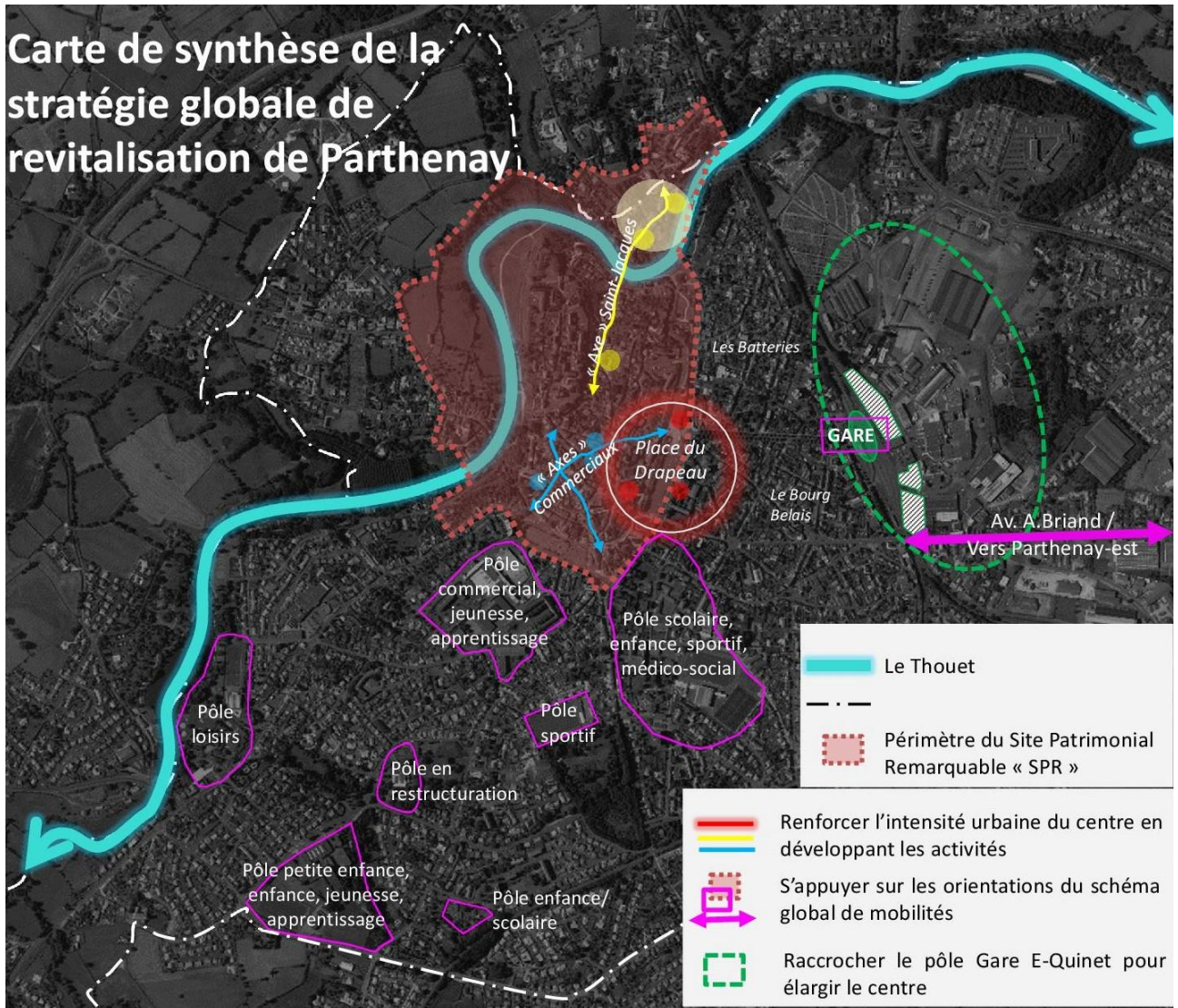
Valoriser et maintenir le Pybus. Le véhicule du Pybus est vieillissant. Les horaires et le circuit du Pybus ne semble plus convenir à la population. La municipalité réfléchit donc à rationaliser l'offre et la rendre plus lisible et plus attractive en temps de parcours et en fréquentation afin d'en améliorer le service rendu aux usagers.

Améliorer la signalétique des lieux de stationnement. En lien avec le commerce, une réflexion globale sur la signalétique serait étudiée en place à l'échelle de la commune afin de rendre lisible les équipements, services, commerces, stationnement et cheminement de Parthenay. Une communication pourrait être adaptée lors des événements forts présents sur la commune, afin d'en faciliter le stationnement pour les usagers. (cf. fiche action commerce)

Créer des conditions favorables au développement des mobilités actives. Quelques aménagements cyclables sur voirie ont été mis en place, ainsi que quelques garages à vélo sur la place du Drapeau. Afin de permettre ce développement, et de connecter les équipements entre eux, des aménagements seront poursuivis. Cette mise en place d'un réseau cyclable continu et sécurisé vise à répondre aux attentes des usagers et aux nouvelles demandes de mobilité conduisant à une réduction de la place de la voiture.

Annexe : fiche action n°13 « Valoriser et maintenir le Pybus »

Annexe : fiche action n°14 « Créer des conditions favorables au développement des mobilités actives »



15-5 Périmètres d'intervention de Parthenay

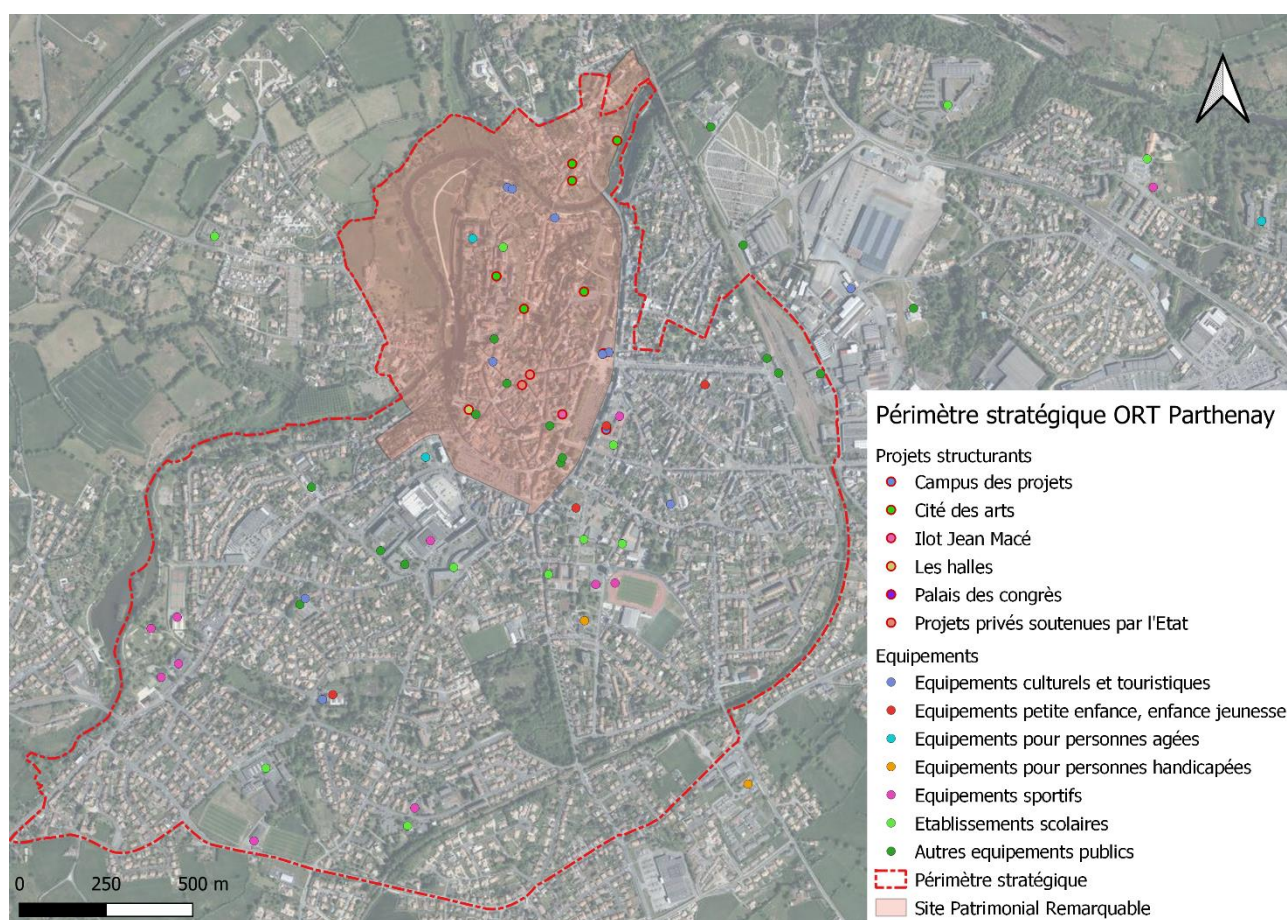
15-5-1 Périmètre stratégique de l'ORT sur Parthenay

La justification du secteur d'intervention de l'ORT sur Parthenay s'appuie sur :

- Le SCOT qui définit Parthenay comme polarité principale de la Gâtine
- Le périmètre du Site Patrimonial Remarquable (SPR), à l'intérieur duquel se situent les éléments patrimoniaux à protéger et à valoriser.
- L'étude mobilités réalisée en 2021 qui cible le développement des modes actifs et l'amélioration de la desserte de certains équipements par le PyBus
- La richesse des équipements présents sur la commune

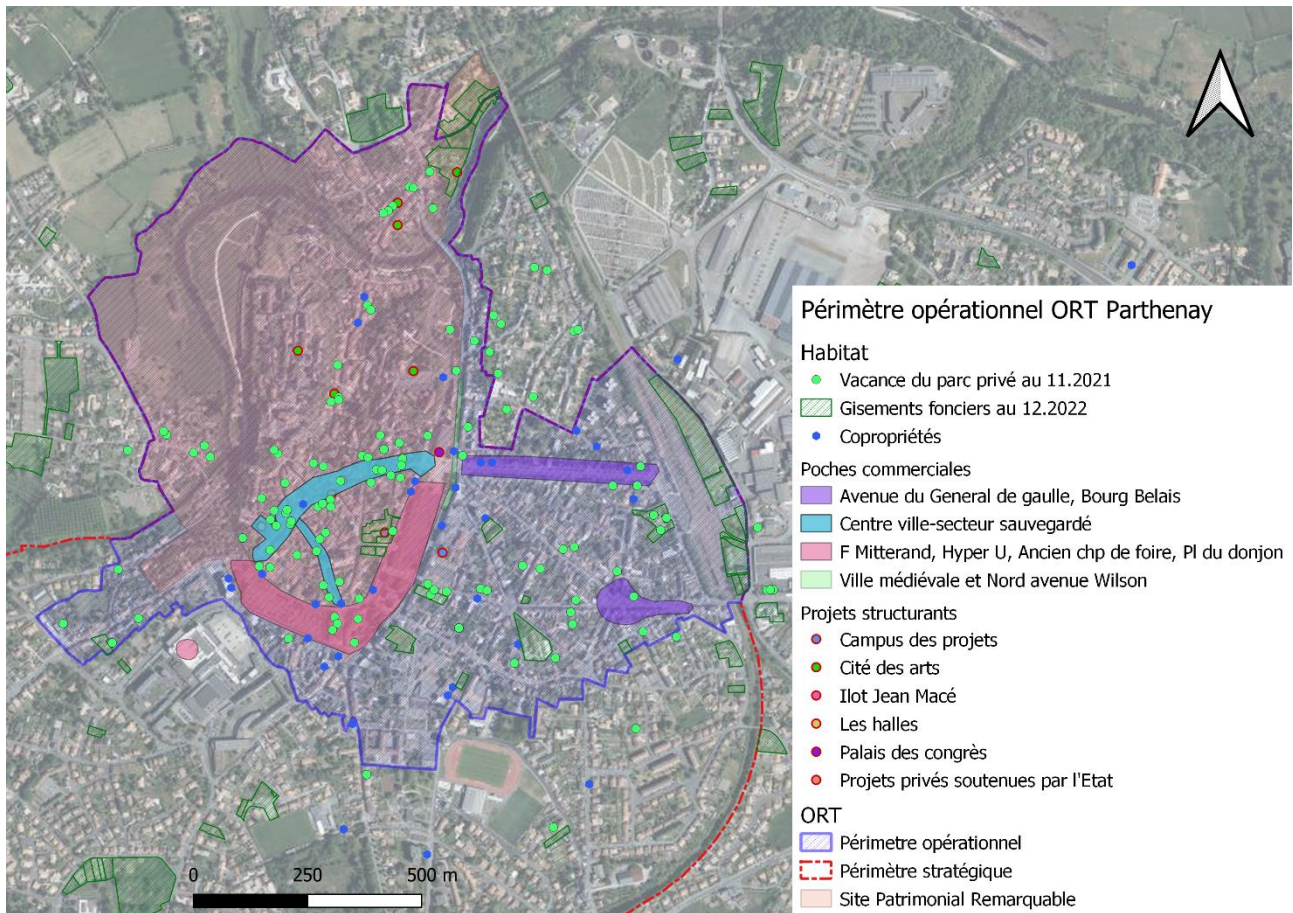
L'objectif est de connecter la partie Sud et le quartier de la gare au centre-ville historique.

Le croisement de ces différents documents et objectifs permet d'identifier un périmètre cohérent au sein duquel les enjeux portant sur l'habitat, le commerce sont mis en relation avec les équipements et les services indispensables au quotidien des habitants.



15-5-2- Périmètre opérationnel de l'ORT sur Parthenay

Afin de favoriser le retour des commerces en centre-ville, **uniquement** ce secteur d'intervention prioritaire sera exempt d'autorisation d'exploitation commerciale (AEC). Des interventions et/ou actions y seront également mises en place afin de réduire la vacance immobilière aussi bien sur l'habitat que sur le commerce.



Article 16 : Secondigny

Dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, la commune de Secondigny a lancé un marché pour le lancement d'une étude globale de revitalisation du bourg de Secondigny – plan guide. C'est un groupement de 3 cabinets d'études qui a été retenu, à savoir :

- L'Atelier KEBE (mandataire), représentée par Julie KEBE, architecte / urbaniste
- Alice BROILLIARD, Paysagiste-concepteur
- Agence SCALE, représentée par Benjamin NORRITO et son équipe, VRD / Aménagement urbain / mobilité et SIG

Cette étude se déroule en 3 phases réparties entre septembre et juillet 2023 :

- Phase I – La place du bourg dans son territoire (diagnostic intermédiaire)
- Phase II – Elaboration de la stratégie de revitalisation à court, moyen et long terme (scénario d'aménagement – périmètre ORT)
- Phase III – Plan guide de référence et plan d'actions de revitalisation (plan guide et fiches actions)

Au moment de la signature de l'ORT, seules les phases I et II sont terminées. Les fiches actions seront abondées par un avenant courant 2023.

16-1 Présentation et diagnostic de la commune

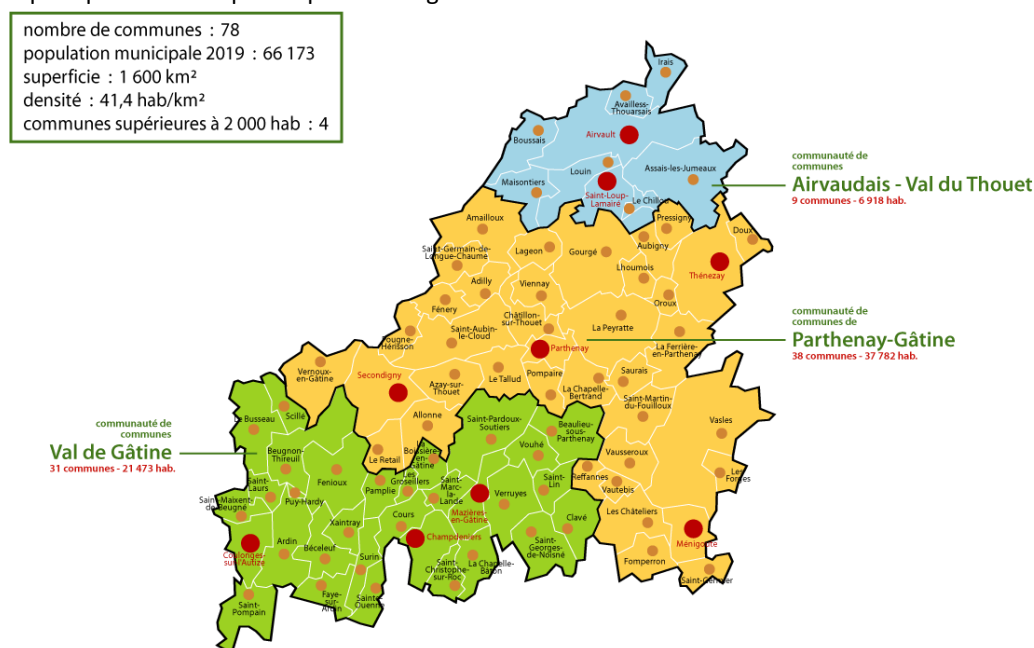
16-1-1 Une commune située au sein de la vallée du Thouet en Pays de Gâtine

Secondigny est située au cœur de la Gâtine Poitevine, au carrefour de deux grands axes routiers qui traversent le centre-bourg. Commune rurale de 1 802 hab. en 2019, Secondigny a intégré en 2014, la Communauté de Commune de Parthenay Gâtine (CCPG) qui regroupe au total 39 communes et dispose d'un vaste territoire d'une superficie de 3 734 hectares essentiellement à vocation agricole.

La Communauté de Communes porte notamment le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) en cours. La commune est également insérée au sein du Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Gâtine regroupe 3 communautés de communes soit 78 communes sur une superficie de 1600 km². Le PETR porte le projet de Parc Naturel Régional (PNR) du pays de Gâtine et développe parallèlement des outils d'aménagement du territoire, notamment :

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)
- Plan Climat Air Energie du Territoire (PCAET)
- Atlas & Plan de Paysage

Enfin, La commune de Secondigny est intégrée au périmètre du Syndicat mixte de la Vallée du Thouet qui contribuent à la mise en valeur du territoire, à son développement touristique, à la protection de la ressource en eau, des milieux aquatiques et des espèces qu'ils hébergent.



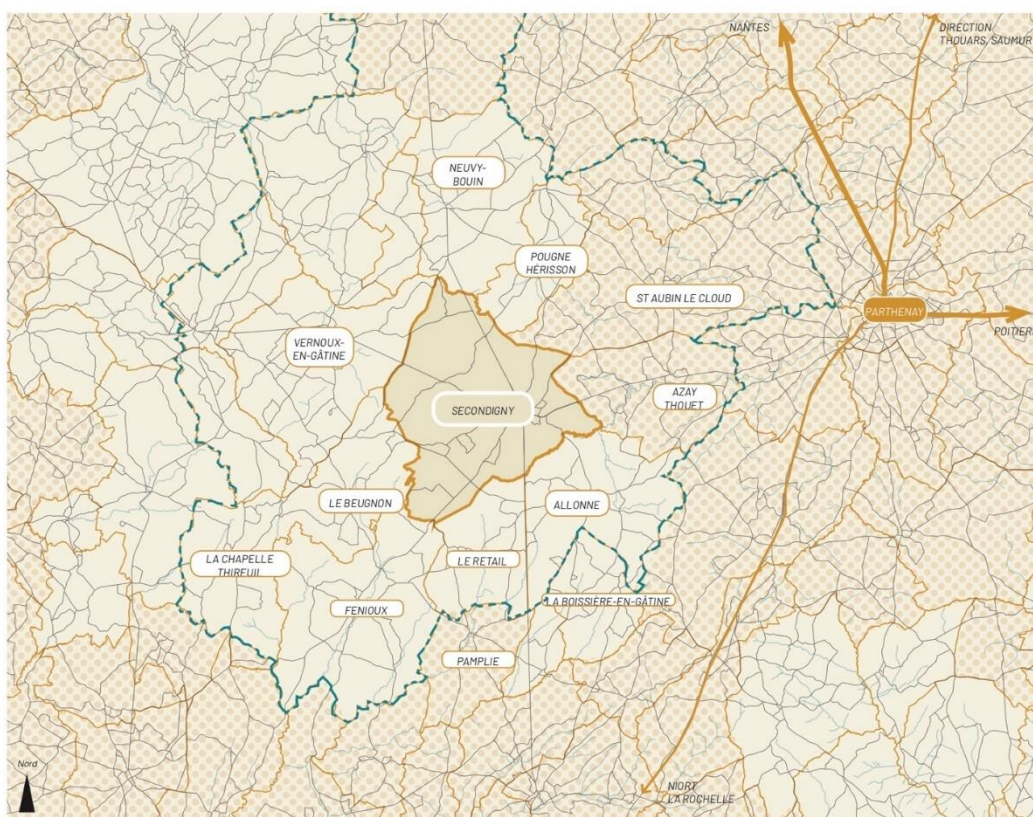
Source : <https://www.pays-gatine.com>

Secondigny, un pôle relais identifié du territoire

Comme indiqué en 2015 au Document d'Orientation et d'Objectifs du SCOT du Pays de Gâtine, Secondigny apparaît comme un pôle relais du Pays de Gâtine au même titre qu'Airvault, Champdeniers, Coulonges-sur-Autize. Les pôles relais sont amenés à renforcer la part du logement à 14% du Pays soit 520 logements à réhabiliter ou créer sur les 4 communes citées précédemment. Il s'agit comme le souligne le SCOT de maintenir ou de retrouver une qualité des espaces des entrées de bourgs, des greffes architecturales autour des noyaux historiques et gérer la limite qualitative entre espaces naturels et agricoles et espaces urbains.

Secondigny, le pôle principal d'un bassin de vie de 12 communes

Au-delà, le diagnostic conduit sur la commune montre que celle-ci rayonne à l'échelle d'un bassin de vie plus large que le territoire communal qu'il s'agira d'intégrer dans la réflexion. Aujourd'hui l'INSEE identifie 16 communes incluses dans le bassin de vie de la Commune de Secondigny : Allonne ; Azay-sur-Thouet ; La Boissière-en-Gâtine ; Beugnon-Thireuil ; Clessé ; Fényery ; Fenioux ; Les Groseillers ; Neuvy-Bouin ; Pamplicie ; Pougne-Hérisson ; Le Retail ; Saint-Aubin-le-Cloud ; Saint-Marc-la-Lande ; Secondigny ; Traves. Pour autant, il existe effectivement une douzaine de communes réellement identifiées dont le centre-bourg de Secondigny constitue le centre d'activité ; c'est là où l'on vient faire ses courses, où les enfants vont au collège, à l'école primaire.



Carte de présentation de la commune de Secondigny dans son territoire - en dehors de l'aire d'attraction des villes au sens de l'INSEE (2022)

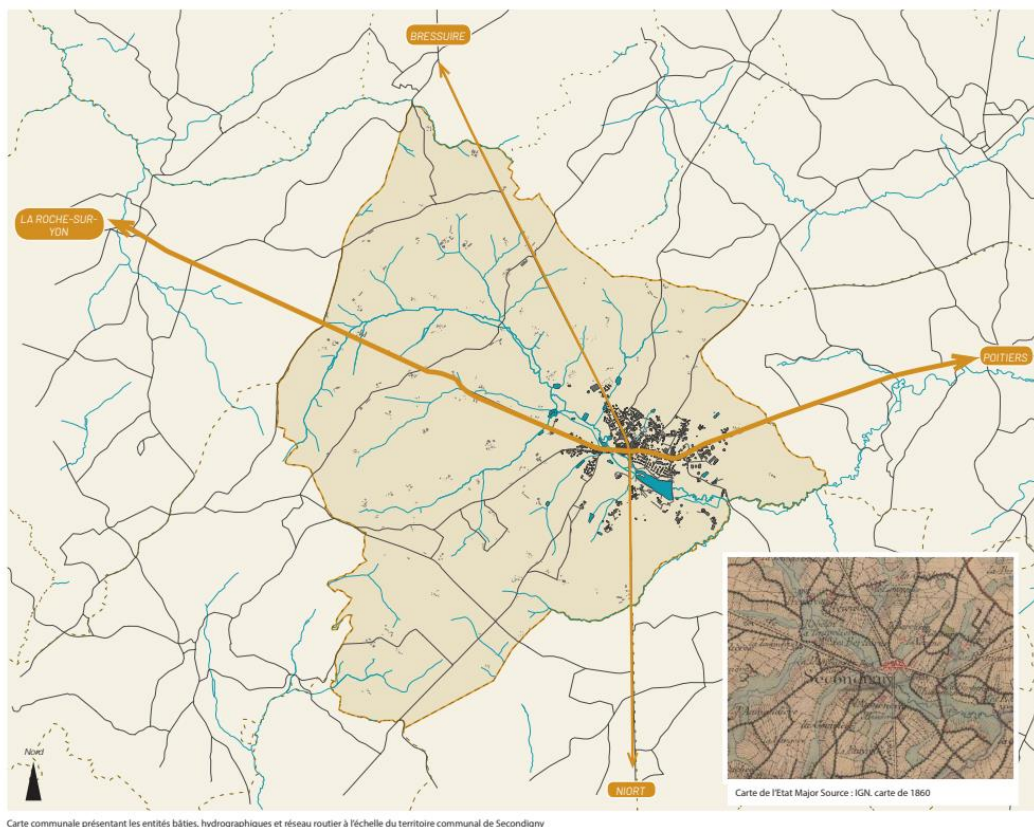
Source : Etude PVD @Atelier KEBE, Alice Broilliard, Scale

Secondigny, une situation géographique du centre-bourg au croisement de routes départementales

La commune est composée du bourg de Secondigny et de plusieurs lieux-dits et hameaux répartis sur l'ensemble du territoire. L'habitat est en partie regroupé autour du bourg et dans quelques lieux dits dont le plus éloigné est La Blanchardière. À l'échelle communale, le centre-bourg de Secondigny n'apparaît pas au centre géographique stricto-sensu de la commune (limite administrative). Il est situé au bord de la vallée du Thouet et déterminé par celui-ci et par les grands axes routiers qui en font un lieu traversé et fréquenté.

Outre son réseau de voies communales et chemins ruraux, la commune de Secondigny est traversée par deux départementales : la RD 949 bis (Poitiers, La Roche-sur-Yon) et la RD 748 (Niort, Bressuire, Angers). Ici, les nuisances créées par le trafic, notamment poids-lourds posent des problèmes de renouvellement urbain extrêmement

importants. Si le trafic est plutôt local sur l'axe Nord Sud, la commune assiste à un renforcement du trafic de transit sur l'axe Ouest-Est allant de pair avec une augmentation de la taille des poids-lourds.



Source : Etude PVD @Atelier KEBE, Alice Broilliard, Scale

Secondigny, une situation paysagères et territoriale, celle du Pays de Gâtine et de la vallée du Thouet

La commune de Secondigny est située à l'extrémité sud-est du Massif armoricain, sillon granitique traversant le quart nord-ouest français.

Secondigny se trouve donc au cœur du Pays de Gâtine, pays de bocage sur de doux reliefs granitiques, inscrit dans les vallons du Thouet et de ses multiples petits affluents. Ce réseau hydrographique et les multiples sources servent d'écrin au bourg et aux fermes disséminées sur la commune.

La commune est située dans le bassin versant de la Sèvre Nantaise, et proche des sources du Thouet (62 km de cours d'eau). La carte de l'état-major montre bien cette imbrication entre la vallée du Thouet et l'implantation du premier noyau historique au Nord du Thouet et à l'Ouest de l'un de ses affluents. Le Bourg s'est ensuite étendu au cours du XXe siècle et du début du XXIe au nord de la vallée du Thouet lui faisant aujourd'hui dos.

Le bourg médiéval s'inscrit sur une butte en contact direct avec le Thouet et aux niveaux de sources.

Pourtant, aujourd'hui notre analyse montre que le cours d'eau (l'eau courante et sa ripisylve) est pratiquement invisible depuis le bourg principal de la commune. Seules quelques infrastructures anciennes (ponts, lavoirs, etc.) attestent du lien ancien avec le Thouet.

Seules quelques infrastructures anciennes (ponts, lavoirs, etc.) attestent du lien ancien avec le Thouet.

Un lien contemporain avec la rivière est à trouver, avec de multiples bénéfices pour la commune :

- parcours naturel sur lequel développer un maillage de cheminement doux, un paysage de qualité vers lequel se tourner dans le cadre de projets d'aménagement et/ou de construction,
- offrir aux habitants et aux visiteurs une perspective vers le Pays de Gâtine depuis le cœur de bourg.

Conforter un ancrage au sein du bocage de Secondigny

Le territoire de Secondigny est à majorité espaces agricoles comme précédemment mentionné, boisement et espaces naturels même si à l'instar du département des Deux-Sèvres et de la communauté de commune, la commune enregistre

une forte diminution du nombre d'exploitations agricoles (-55% entre 1988 et 2010 suivant le rapport de présentation du SCOT 2015).

Le parcellaire bocager est représentatif du paysage de Gâtine et de Secondigny. Le maillage de haies est particulièrement dense le long des cours d'eau, dans les terrains pentus, au niveau des terres d'élevage. Le maillage bocager a tendance à disparaître au niveau des secteurs d'agriculture intensive (terrains plus plans et moins humides). Le maillage bocager s'insère jusque dans le bourg de Secondigny.

Outre les trois massifs de la forêt domaniale de Secondigny, les boisements se retrouvent dans les fonds de vallons, parcelles peu accessibles ou impropres à la culture, et souvent issus de la déprise agricole. Ils sont d'ailleurs en augmentation continue sur cette partie du territoire. Les boisements se retrouvent également le long du cours d'eau du Thouet, notamment constitués par la ripisylve (végétation arborée des berges)

Le territoire de Secondigny présente des sols et des conditions propices à la culture fruitière. Les vergers de pommiers, notamment les vergers traditionnels de « plein vent », sont typiques de cette partie du bocage. Les vergers se retrouvent en lisière de bourg, dans la trame des jardins vivriers, qui ont peu à peu disparu avec l'étalement urbain et la construction d'habitations pavillonnaires. Les arbres fruitiers se retrouvent également, quoique à présent très rarement, au sein des haies bocagères. La culture de la pomme est toujours bien présente à Secondigny et dans les communes alentour, notamment sous forme de vergers de type industriels, de grandes dimensions.



Source : Etude PVD @Atelier KEBE, Alice Broilliard, Scale

Le maintien, voire la densification, de la trame bocagère en contact direct avec le bourg apparaît ainsi important afin de :

- conserver le patrimoine paysager & écologique typique de la Gâtine,
- maintenir les bienfaits sur les ambiances urbaines dans un contexte de développement du bourg (qualité de l'eau, de l'air, protection contre l'érosion et les inondations, températures estivales).

À travers, ce premier point d'analyse, le diagnostic pointe l'importance importante d'affirmer voire de réaffirmer aujourd'hui dans le contexte des changements globaux et d'une valorisation des territoires, l'inscription de la commune de Secondigny et tout particulièrement de son bourg dans son pays faisant là référence à la notion de bio région définie comme le lieu et l'échelle les plus logiques pour l'installation et l'enracinement durables et vivifiants d'une communauté (Thayer 2003).

16-1-2 Histoire et géographie du centre-bourg, des centralités aux polarités plurielles

Une partie des données historiques retranscrites dans ce paragraphe sont issues du *du document de présentation de la Commune*, source Pierre Julliot association histoire et Patrimoine.

La naissance d'un premier bourg fortifié

En l'an 1068, Jocelyn, seigneur de Parthenay décide de créer un bourg au lieu-dit « *Castrum Secondignacum* » déjà pourvu d'un château et d'une chapelle Saint-Pierre, édifiés sur une motte entourée de marécages. Il fit appel aux moines de Bourgueil pour y construire une église à 3 nefs, ce qui nous laisse à penser que ce coin de Gâtine, pas loin de la source du Thouet (Thouve), possédait déjà une certaine population.

En l'an 1200, les seigneurs de Parthenay, aidés financièrement par les Anglais, fortifièrent ce nouveau bourg en le ceinturant d'un haut mur d'une longueur de 362 mètres, renforcé de plusieurs tours et de deux hautes portes avec pont-levis. Aucun seigneur n'est venu habiter le nouveau château du renclos situé vers le n°27 de l'actuelle rue de la Vendée. Les fortifications impressionnantes ne servirent que très peu.

Après la guerre de cent ans, de petits seigneurs vont fortifier leurs fiefs et s'installer au milieu de leurs terres : la Vergne, la Braudière, la Mosnerie, la Caillerie, Montiboëuf, la Petitière seront les plus importants. Les terres devenant plus rentables, le Grand Etang de 57 hectares, qui allait de Prévoireau au Chef du Pont, va être asséché en 1579 pour récupérer des prairies pour le bétail. Le partage des terrains, suite aux successions, vont morceler les terres. Les haies des petites parcelles vont succéder aux fossés des grands fiefs. Au 18^e siècle, les charges royales sont devenues très difficiles à supporter pour les petits nobles locaux qui vont s'exiler petit à petit. Certaines terres vont retourner en friche.



Eglise Ste Eulalie
(Source : CC Parthenay-Gâtine)

Secondigny compte de ce passé, son église à trois nefs classées tandis que le château et autres vestiges des fortifications ont disparu. Il existe également de nombreux petits patrimoines classés sur la commune.



Carte présentant l'implantation de l'ancien bourg fortifié dans l'urbanisation actuelle de la commune de Secondigny

Source : Etude PVD @Atelier KEBE, Alice Broilliard, Scale

La création de nouvelles centralités en extension du bourg fortifié au XIXe puis au XXe siècle

Il faut attendre le XIX^e puis le XX^e pour voir le bourg s'étendre au-delà des fortifications. Les anciens fiefs et fermes sont toutefois aussi visibles dans le tissu bâti.

L'Etat décide de construire au XIX^e siècle le réseau routier tracé par Napoléon pour désenclaver la Vendée. Pour Secondigny, le grand changement va venir vers 1845 avec les premiers tracés et les expropriations. Les grandes lignes droites que nous connaissons, de Champdeniers à Angers via Bressuire, et de La Roche-sur-Yon à Parthenay via Secondigny, sont construites avec l'aide de l'armée à la fin du XIX^e. Une partie de ces nouvelles routes sont construites avec les pierres des fortifications qui vont disparaître. Auparavant, le centre commercial se regroupait autour d'une halle positionnée sur l'actuelle route de l'Anjou.



Cadastré Napoléonien de 1836 à l'échelle du Centre-bourg.

Source : Archives Départementales assemblé - Etude PVD @Atelier KEBE, Alice Broilliard, Scale

Au début du XX^e siècle, les archives mentionnent l'agrandissement de l'église et la création de la ligne des T.D.S (Tramways départementaux des Deux-Sèvres ou « Train qui Déraillait Souvent » pour les locaux) qui s'arrêtera en 1939. L'ancienne chaussée du grand étang va être élargie pour y implanter la gare. Vers la fin du 19^{ème} siècle, la population de Secondigny va atteindre 2400 habitants. Le Pont sera le temps de l'implantation de la gare une centralité importante de la commune. C'est ici que s'implante le premier supermarché UNICO de la commune.

Après la guerre de 1939/1945, Secondigny verra sa campagne se vider de ses habitants. En 1932, c'est la construction de la Salle des Fêtes avec des Halles au rez-de-chaussée à proximité de la mairie. Les halles situées entre la Mairie et l'église sont démolies.



Inauguration du premier tronçon Parthenay-L'Abbaye de la ligne de tramway Parthenay - Saint-Laur, 18 janvier 1901. L'arrêt en gare de Secondigny. Source : Carte postale Archives Départementales



Secondigny-en-Gâtine. Place de la mairie et des halles Source : Carte postale Archives Départementales



Secondigny-en-Gâtine. Place de la mairie et des halles. Source : Carte postale Archives Départementales



Vue aérienne de Secondigny - 1969

Source : Etude PVD @Atelier KEBE, Alice Broilliard, Scale

En 1960, c'est la construction des nouvelles halles et salle des fêtes en continuité du bâtiment actuel. Celles-ci seront supprimées en 2003 pour agrandir le Super U. Une salle de fêtes Alauna 21 sera construite en 2006 au lac.

De nombreux lotissements vont alors éclore autour du bourg à partir des années 1970. De nouveaux équipements voient le jour tandis que les axes principaux sont délaissés par les piétons au profit des poids lourds et voitures. En 1968, la commune compte 2062 habitants.

La voiture devient omniprésente. Les places et axes traversés par le piéton laissent place aux espaces de stationnement. Les équipements de loisirs sont construits autour du lac des Effres qui devient une véritable polarité des loisirs dès les années 1970 avec la création de ce lac sur 10ha. C'est un lent décentrement du centre. En 1978, c'est l'ouverture de la piscine et du camping autour du lac. Le centre-bourg s'étale et de nouvelles formes d'habitat pavillonnaire voient le jour.

En 1990, c'est la création du Super U tout d'abord implanté dans un bâtiment rectangulaire sur l'ancienne place du Champ de Foire. L'église ne constitue plus seule alors la centralité du bourg. Le centre-bourg sera ensuite successivement agrandi jusqu'à changer d'implantation au début des années 2000 après la démolition de la salle des Fêtes.

Dans les années 2010, le bâti de centre-bourg se dégrade, certains commerces sont abandonnés sur les axes routiers passant alors que le trafic des poids-lourds s'accroît. Depuis, les équipements de proximité et de loisirs sont implantés au gré des opportunités foncières dans le bourg ne formant plus nécessairement un tout avec l'espace public laissé au stationnement. Les centralités plurielles autour de fonctions spécifiques se renforcent en périphérie du centre historique et aux entrées de bourg : de loisirs, économique, scolaire, etc.

En 2019, sort le dernier lotissement au nord-est du bourg dit de la Haute Vergne en cours de commercialisation actuellement.

Le centre historique ne constitue plus en soi une centralité affirmée au-delà de sa fonction administrative et de la locomotive commerciale du super U.

L'histoire de la création des différents espaces du bourg et de l'affirmation des centralités est un point important pour clarifier et qualifier les futurs espaces commerciaux, d'animations et de rencontres dans le cadre du plan d'action futur.

16-1-3 Des espaces publics, paysagers et mobilités qui racontent le centre-bourg

Les espaces publics du bourg participent à la qualité de la vie quotidienne dans le bourg. Ils sont tous potentiellement des supports pour développer la vie locale, la convivialité, les échanges. Ils créent des seuils à partir desquels on découvre le bourg, à partir desquels on va déambuler et rejoindre son habitation, un commerce, une école. Ce chapitre propose un état des espaces existants et leurs localisations fondées sur une approche par six typologies ainsi qu'une analyse des mobilités automobiles, cyclables et piétonnes et du paysage des entrées de bourg.



Les typologies des espaces publics du bourg de Secondigny
sources : IGN

Les typologies des espaces publics de Secondigny - Source : Etude PVD @Atelier KEBE, Alice Broilliard, Scale

Des espaces publics, des lieux de vie

Les espaces publics du bourg participent à la qualité de la vie quotidienne dans le bourg. Ils sont tous potentiellement des supports pour développer la vie locale, la convivialité, les échanges. Ils créent des seuils à partir desquels on découvre le bourg, à partir desquels on va déambuler et rejoindre son habitation, un commerce, une école.

Les espaces publics du bourg de Secondigny peuvent être classés par typologie :

Les espaces publics centraux

Fruit d'une longue évolution du bourg, ils marquent une centralité commerciale et administrative.

- 1 La place de l'Hôtel de Ville
- 2 La place du Maréchal Leclerc
- 3 La place du Champ de Foire

Les espaces publics autour de l'église Sainte Eulalie

Partie la plus ancienne du bourg, espaces ayant évolués jusqu'à très récemment pour favoriser les cheminements.

- 4 La place de l'église
- 5 La placette de l'église
- 6 Impasse & balcons de l'église

Les espaces publics le long des rues de Vendée et du Poitou

Axe Est-Ouest qui fait office de vitrine du bourg, un lent abandon parallèlement à l'augmentation du trafic piédonnier.

- 7 Carrefour de la rue de la Vendée
- 8 Carrefour central
- 9 Carrefour de la rue du Poitou

Les espaces verts du centre-bourg

Deux poches de verdure en contact avec les équipements et services

- 10 Le Parc Brillaud
- 11 La coulée verte et la mare en cœur d'îlot

Les grandes aires de loisirs

Situées au sud du bourg, dans la vallée du Thouet, une nouvelle centralité basée sur la détente et le besoin de nature.

- 12 Le lac des Effres
- 13 Le bois de l'Aumônerie

Les points de contact avec le Thouet et ses affluents

Aujourd'hui quasiment invisibles et presque oubliés, plusieurs lieux témoignent du rapport, à présent disparu, entre le bourg et le cours d'eau

- 14 Le lavoir de la rue de la Forêt
- 15 Pont sur la confluence
- 16 Le lavoir de la rue du Borsquet
- 17 Bout de l'impasse du Bosquet

Les espaces publics du bourg de Secondigny peuvent être classés par typologie :

Les espaces publics centraux

Les espaces publics autour de l'église Sainte Eulalie

Les espaces publics le long des rues de Vendée et du Poitou

Les espaces verts du centre-bourg

Les grandes aires de loisirs

Les points de contact avec le Thouet et ses affluents

Les espaces publics centraux : un ensemble complexe

Les espaces publics situés autour de la Mairie forment un ensemble complexe, issus de modifications successives et de changements d'usages. Quelques éléments structurants sont encore existants et facilitent la lecture de l'espace :

- le mail de platanes centenaires,
- les bâtiments structurants (Mairie, théâtre) et la séquence bâtie de part et d'autre de la rue de l'Anjou,
- l'émergence de l'église Sainte-Eulalie

A l'inverse, certains éléments déstructurent l'espace, le dilue, par leur vocabulaire périurbain :

- le traitement de façade et le volume général du supermarché,
- le vaste espace de stationnement en enrobé noir.

On note une quasi-absence de parvis, espace de rencontre, lieu de détente, de repos, de terrasse dans le secteur.



*Place de Super U et Place du Maréchal Leclerc
(Source : CC Parthenay-Gâtine)*

Les espaces publics centraux : occupation

La vaste séquence urbaine située au Nord du centre-ville, autour de la Mairie, regroupe indistinctement des espaces publics - place de l'Hôtel de Ville, Place du M. Leclerc, place du Champs de Foire -, la parcelle communale située à l'arrière du cinéma (ancien emplacement de la halle/salle des Fêtes) et la parcelle privée reliée au supermarché.

La composition de l'espace ne marque pas de différence de traitement des sols, de gestion entre l'espace public et les parcelles communales ou privées. Un grand parc de stationnement occupe toute la partie située à l'ouest de la rue de l'Anjou.

Les espaces publics situés autour de la Mairie sont :

- à 80% constitués de sols imperméabilisés (en grande majorité revêtement enrobé noir),
- à 80 % alloués à la voirie et au stationnement.

L'évolution de ce secteur montre un appauvrissement des usages en cœur de bourg, privilégiant l'accès motorisés et le stationnement proche des commerces, particulièrement devant le supermarché. À l'inverse, les espaces sont morcelés, les parcours piétons complexes et discontinus, les parvis, espaces de regroupement ou de repos inexistants ou non connectés. Le secteur est clairement dédié au trafic routier qui a peu à peu envahi la quasi-intégralité des espaces, imprime un caractère périurbain au centre-bourg et ne permet plus l'épanouissement d'une vie locale de centre-bourg.



*Vue de la fontaine « pommes » situé rue de l'Anjou à proximité des commerces
(Source : CC Parthenay-Gâtine)*

Les espaces publics autour de l'église Sainte-Eulalie



L'église romane est située au centre du bourg, son clocher constitue en repère depuis de nombreux points de vue. Les espaces publics qui l'entourent ne sont que peu utilisés, ils constituent pourtant de rares espaces publics du centre-bourg à distance relative du trafic routier et permettent un lien apaisé entre la place de l'Hôtel de Ville et la rue de la Vendée.

Ruelle reliant la place de l'hôtel de ville et la rue de la Vendée par l'Eglise
(Source : CC Parthenay-Gâtine)

Les espaces publics le long des rues de la Vendée et du Poitou

Aujourd'hui, les espaces publics situés le long des voies départementales ne sont considérés que comme des lieux de transit routiers. Le lent abandon de l'aménagement de ces espaces, autre que routier, n'a fait qu'accentuer l'effet repoussoir de cette grande séquence du centre-bourg. Pourtant les possibilités existent pour retrouver un cœur de bourg plus accueillant et un contexte plus agréable pour les riverains. La modification de l'ambiance de la traversée de bourg ira dans le sens de la diminution du trafic et donc de son apaisement.



Rue de la Vendée
(Source : CC Parthenay-Gâtine)

Les espaces verts du centre-bourg

Deux espaces sont ici recensés principalement.

Le Parc public Brillaud est issu d'une ancienne propriété privée. Ces arbres de grand développement (séquoia, tilleuls, liquidambars...) forment un repère depuis de multiples points de vue.

La coulée verte et la mare en cœur d'îlot ont été aménagés récemment conjointement aux abords de l'école privée. Cet aménagement de zone humide, sur le cours de l'affluent du Thouet, laisse une large part de sols perméables et semi-perméables. Des bancs et des jeux pour tout-petits agrémentent le nouveau parvis de l'école. Ces deux espaces verts, en connexion directe avec les espaces publics centraux, ne sont pourtant que très peu utilisés.

Les grandes aires de loisirs

Les bois de l'Aumônerie proposent trois parcours de découverte de la faune et de la flore dans « l'arboretum des Effres ». Cet espace de nature est situé à 500 mètres de la Mairie, et est accessible depuis la voie départementale 748 et la rue de la Forêt. Il est relié par des chemins piétons au lac des Effres, situé de l'autre côté de la voie départementale. Cet espace paraît peu utilisé par les habitants de Secondigny.

Le lac des Effres constitue l'espace public et de loisir majeur de la commune, qui attire les habitants du bourg au quotidien, mais également des usagers des communes avoisinantes. Cette retenue d'eau artificielle sur le cours d'eau du Thouet a été aménagée sur les parcelles bocagères de prés humides dans les années 1970, et est allée de pair avec le développement du bourg vers le sud, soit :

- un quartier d'habitat pavillonnaire,
- des équipements de loisirs (camping, piscine, restaurant, salles de sport).

Les aménagements paysagers (mode de plantation, essences) sont peu en lien avec les spécificités paysagères et écologiques du bocage environnant et de la ripisylve du Thouet.



Lac des Effres et ses équipements de loisirs (Source : CC Parthenay-Gâtine)

Le lac n'est pourtant que peu relié au centre-bourg et aux quartiers d'habitation les plus récents.

Les points de contact avec le Thouet et ses affluents

Secondigny est situé à proximité immédiate du Thouet, pourtant, celui-ci est pratiquement invisible depuis le centre-bourg. Historiquement en retrait, l'attrait contemporain pour les espaces de nature en ville doit plaider pour de nouvelles proximités entre les lieux de vie quotidienne et le cours d'eau, ses berges, sa végétation. On constate aujourd'hui que ces quelques points de contact avec le Thouet sont délaissés. En effet ils ne sont pas connectés dans des circuits piétons quotidiens ou de loisirs. Il s'agit de saisir l'opportunité de la présence du cours d'eau pour repenser le maillage des circulations douces du bourg.



Lavoir qui se situe route de Fenioux (Source : CC Parthenay-Gâtine)

Les entrées du centre-bourg

Les arrivées dans le bourg depuis les voies départementales ont un caractère asymétrique : au Nord et à l'Est, les faubourgs se sont développés rapidement le long des voies nouvelles du XIXe s, à l'Est, dans la direction de Parthenay, s'est développée la zone d'activité. A l'ouest et au sud, la limite géographique du cours d'eau du Thouet a limité

l'extension de la ville. Le document détaillé de diagnostic pointe de manières individuelles les singularités de chacune des entrées du centre-bourg.

On peut accéder au bourg de Secondigny par une multitude de routes secondaires, qui se détachent de l'axe Nord-Sud par leur caractère sinueux et champêtre, qui traversent des paysages parfois refermés par la végétation dans le creux des vallées, ou au contraire ouvrent sur des panoramas lointains au nord du bourg.

Nous constatons que les points de jonction entre les espaces naturels, agricoles et les (nouveaux) quartiers du bourg sont délicats : l'harmonie du paysage, la lisibilité du territoire peuvent être rapidement mis à mal par des aménagements de voiries mal calibrés, du bâti implanté en dehors de l'organisation du quartier, etc. La maîtrise de ces franges demain participe à l'image du bourg et reflète la façon dont les habitants vont pouvoir le vivre au quotidien.

La structure végétale du centre-bourg

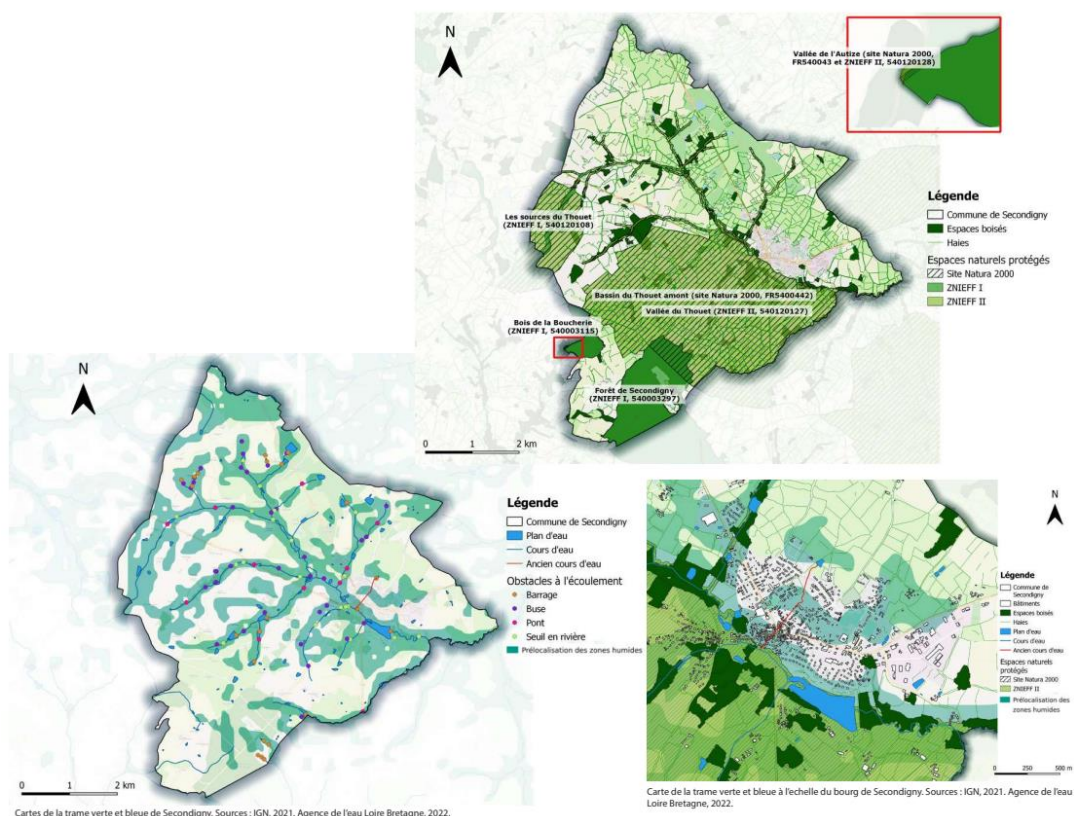
Le bourg de Secondigny s'inscrit dans un paysage bocager fragile. La prise en compte du parcellaire, des haies existantes et de leur mode de gestion permettent de gérer qualitativement les entrées de bourg, de créer un cadre de vie agréable aux habitants et usagers, et d'assurer des couloirs de biodiversité jusqu'au cœur de bourg. Le patrimoine du verger de petites tailles, vivrier, est spécifique à Secondigny mais reflue d'années en années. Sa conservation représente un enjeu important pour conserver une qualité des espaces paysagers au centre-bourg. Il ne s'agit pas que de protéger, mais également de planter pour les cent prochaines années en respectant l'implantation des essences suivant le contexte urbain (dans le centre-bourg, à la lisière du bourg ou à l'extérieur) et naturel (plantes de zones humides / de plein vent / de sols profonds, etc.).

Plusieurs domaines liés à d'anciennes maisons de maîtres ou d'institution ornent notamment le bourg par la présence d'arbres de grands développements. Conifères et feuillus marquent l'ambiance du bourg et constituent des repères urbains de qualité en complément du clocher de l'église.

Une structure végétale inscrite au sein d'espaces naturels protégés

La commune de Secondigny présente une trame verte et bleue bien développée. Elle se caractérise par un réseau bocager dense avec des boisements, dont la forêt domaniale de Secondigny, répartis sur l'ensemble du territoire et également par un réseau hydrographique, principalement représenté par le Thouet et ses affluents, qui parcourt toute la commune avec des zones humides situées autour des plans et cours d'eau. Cependant, des ruptures à la continuité écologique peuvent venir perturber les écosystèmes comme les axes routiers et les obstacles à l'écoulement (barrages, buses, seuils...). Ainsi, le territoire communal comprend un patrimoine naturel riche susceptible d'accueillir de nombreuses espèces faunistiques et floristiques.

Le territoire de Secondigny compte deux sites Natura 2000 et cinq Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF). Ils correspondent au bassin du Thouet amont, à la vallée de l'Autize, au bois de la Boucherie, à la forêt de Secondigny, à la vallée du Thouet et aux sources du Thouet.



Source : Etude PVD @Atelier KEBE, Alice Broilliard, Scale

Des mobilités viaires dans le centre-bourg

Secondigny est caractérisé par le croisement de deux départementales comme déjà expliqué – voies principales de transit. Nous notons que la Vallée du Thouet a joué un rôle déterminant pour la structuration de l’armature des voiries du bourg car au-delà de la partie Est du bourg, les dessertes d’îlots qui relient ces principaux axes sont peu nombreuses et régulièrement en impasse pour l’ensemble des usagers (pas de continuités de mobilités douces). Les rues ont été aménagées ces dernières décennies essentiellement pour l’usage de la voiture. Sur les grands axes, la place pour les VL et PL occupent environ 70% de l’emprise public tandis que sur certains lotissements des années 80, cette proportion peut monter à 75%.

De plus, une déviation pour les poids lourds présente rue du Bosquet rend extrêmement passant à la fois le cœur et les limites du bourg historique. Le principal trafic routier s’effectue entre l’Est (Parthenay) et le Sud (Niort) avec environ 4000 véhicules légers et 500 poids lourds. L’axe Nord (Bressuire) et Ouest (Vendée) observe un trafic deux fois moins importants. À ce sujet, le Département conseille de refaire une campagne de comptage routier.^[SEP] L’évolution du trafic s’est accrue ces dernières décennies conjointement avec le grossissement des zones d’activités de Parthenay et de Niort.



Carte schématisant les mobilités par typologies de voie à l'échelle du centre-bourg

Source : Etude PVD @Atelier KEBE, Alice Broilliard, Scale

Stationnement voiture et accessibilité du centre-bourg à pied et à vélo

Le stationnement est concentré dans le cœur de bourg et au sud du Lac. Dans un périmètre situé à moins de 5 minutes du cœur de bourg à pied, 380 places de stationnement sont disponibles. Celles-ci sont concentrées autour de « grosses poches de stationnement ». D'autres places de stationnement sont situées le long des axes routiers et permettent d'accéder rapidement aux commerces. Nous trouvons ensuite d'autres petites poches de stationnement inscrites ici et là dans le tissu du bourg. Le cœur du bourg est accessible en moins de 5 minutes à vélo depuis une grande partie du bourg.

Deux autres secteurs sont pourvus de stationnements publics :

- à proximité du collège public, où les emprises publiques minéralisées et routières sont extrêmement importantes
- autour de la salle des fêtes et du camping au sud du lac.

Une majorité des espaces dits publics sont aujourd'hui majoritairement dédiés au stationnement avec en premier lieu le parking actuel du Super U dont les $\frac{3}{4}$ sont situés sur une emprise foncière communal et un espace public depuis la démolition de la salle des fêtes il y a 20 ans. Différents comptages réalisés par l'agence Scale en 2022 sur la place montre une sous-occupation des stationnements. Les différents relevés réalisés par la collectivité montre un taux de remplissage variable en fonction des jours et heures. Ces relevés ont été réalisés en semaine.

Le taux de remplissage varie sur ses dates entre 9% et 61%. En période d'ouverture du Super U, les places à proximité de l'entrée sont celles les plus occupées (entre 53% et 61%). Elles le sont beaucoup moins en période de fermeture (9%). La place Maréchal Joffre est sous utilisée au quotidien (entre 29% et 48%). Plus éloignés du centre commercial, elle sert probablement davantage pour du covoiturage, visite des services ou des particuliers situés autour de la place. Les stationnements situés devant la mairie sont utilisés aux environs de 50%. Proche de la mairie et des commerces, ils bénéficient d'une position stratégique sans pour autant être exploité de manière optimale.

Le réaménagement des espaces publics stationnés est l'un des enjeux importants du futur plan de revitalisation.

Les espaces piétons et circuits de randonnées passant par le centre-bourg

Aujourd'hui, les espaces dédiés aux piétons dans le bourg sont contenus sur trois espaces :

- autour du lac des Effres

- dans les bois de l'Aumônerie
- dans le boisement au nord de l'école Ste Marie

En dehors de ces espaces, le piéton est contenu au niveau de trottoir ou accotement où le confort et le sentiment de sécurité est très limité.

Des possibilités de création de continuité piétonne sont possibles sur deux emprises urbaines : ilot du plateau sportif et la scierie.

Aucune bande ou piste cyclable, ni voie verte ne sont présentes dans le bourg. Les rares cyclistes investissent la voirie pour se déplacer.

La commune propose plusieurs itinéraires de randonnées à proximité immédiate du bourg. Trois boucles piétonnes permettent de découvrir le paysage environnant, tandis que trois sentiers permettent de s'aventurer dans l'arboretum du Bois de l'Aumônerie.

Deux GR passent par le cœur de bourg :

- GR364 Du Poitou à l'Océan De Plein-Bois (Vienne) aux Sables-d'Olonne (Vendée)
- GR de Pays des marches de Gâtine Circuit vélo

16-1-4 Etat des logements, commerces et services urbains en centre-bourg

En 2019, au dernier recensement de l'INSEE, Secondigny comptait 1802 habitants contre 1835 en 2015. Le solde naturel est négatif tandis que le solde migratoire est lui positif (1%) ce qui donne une population à l'équilibre -0,2%. La commune fait partie des communes les moins dynamiques du territoire mais elle reste boostée par l'arrivée d'habitants.

On note un léger vieillissement de la population avec une augmentation sur la période 2003-2019 des plus de 60 ans contrebalancé aussi par une augmentation de 2% des jeunes de 15-29 ans sur la commune tranchant avec le vieillissement du reste de la CC Parthenay-Gâtine. De plus en plus de personnes âgées vivent seules sur la commune. Depuis 1968, la taille des ménages est passée de 3,5 pers./foyer à 2 pers./foyer en 2019 avec un taux de 42% des ménages avec enfant.

Selon l'INSEE, la même année, le nombre total de logements était de 987 dont 35 résidences secondaires ou logements occasionnels (3,5%) sur la commune et 133 de logements vacants soit en 13,5%. Une très grande majorité de maisons 94,3%. Les grands logements (4 et 5 pièces) représentent + de 80% paradoxalement alors que la moyenne est de 2 pers./foyer. Environ 67 % des ménages sont propriétaires de leur logement. Nous notons que 13% des résidences principales sont construites depuis 2006. La moitié des habitants habitent le bourg depuis moins de 10 ans et 25% depuis plus de 30 ans. 38% des actifs travaillent dans la commune avec une majorité d'employés, ouvriers et professions intermédiaires (84%).

En 2019, la population est de 1802 habitants pour une densité moyenne de 48,3 hab/km² - densité très hétérogène entre le centre-bourg et les hameaux présents sur un territoire étendu. Depuis les années 60, la taille du bourg a presque doublé tandis que la population a baissé de 200 habitants.

Vers une réflexion autour de la vacance et d'un renouveau du dynamisme commercial autour de la place de l'hôtel de ville – route de l'Anjou

La municipalité a pu bénéficier d'une étude flashe sur le commerce du centre-bourg de Secondigny, dite "Shop'in", financée par la banque des territoires entre septembre 2022 et janvier 2023. Elle a été réalisée par les cabinets AREP et Tonicités.

Secondigny dispose d'une surface alimentaire (Super U) de bonne taille qui lui permet de fixer une bonne partie des dépenses alimentaires de type « grande distribution ». Sa présence au cœur du centre-ville est de plus, un vrai atout selon l'étude Shop'in. Le centre-bourg de Secondigny fonctionne avec les offres plus diversifiées du territoire comme Parthenay et/ou Poitiers/Niort pour les dépenses dites à fréquence plus rares.

Cette étude mentionne l'enjeu de favoriser le rayonnement des personnes fréquentant le supermarché dans l'offre de proximité secondignoise et questionne cette implantation le long des deux axes départementaux qui « engendrent une grande insécurité sur la rue du Poitou, et qui a donc accéléré les fermetures et donc des RDC vacants ». On peut noter quand même à l'échelle du pôle commercial, deux espaces distincts entre le super U et les linéaires. L'étude note 13% de vacance commerciale.

« Ici, il y a tout », selon certains Secondignois. Différenciées, plusieurs polarités se dégagent en centre-bourg ici présentées d'après le relevé effectué par la CC du Pays de Gâtine et le dossier de présentation du PLU. Il y a la présence d'un marché le vendredi soir de 16h30 à 18h30 sur la place devant la Mairie.

À cette polarité commerciale, s'ajoutent le pôle économique de la ZA à l'est, le pôle sportif associé aux écoles, collège public et le pôle de loisirs du lac des Effres. Le pôle de loisirs est considéré comme une locomotive / attraction en saison. Le profil commercial à l'échelle du centre-bourg Secondigny dispose d'une trentaine de commerces et d'un marché producteur, « un tissu commercial globalement équilibré sur les commerces du quotidien, avec même des commerces qui attirent même plus largement (Sermo magasins de vêtements, informatique, poissonnier, ...), et un poids de l'équipement et des services à la personne (coiffure, beauté) assez inédit au vu de la taille de l'appareil commercial ». Il est noté « des commerces clés positionnés sur les secteurs fragilisés (boulangerie, poissonnerie,). Un problème latent de relève commerciale (secteur vêtement, départ du bijoutier,), et quelques manques à combler : seconde boulangerie, offre peu dense en restauration ».

Il note le « poids important des commerces d'équipement et services à la personne, ce qui représente une « particularité » pour autant certains de ces commerces sont en train de fermer (exemple Bijouterie).

L'étude met en valeur la dynamique de la commune (préemption des locaux vacants rue de la Vendée). Elle met en valeur les faiblesses des espaces urbains : peu de qualité de cheminement piéton, vacances, difficiles mises aux normes et la vétusté de certains locaux, il n'y a pas de « boucle commerciale avec un linéaire à trous notamment rue de la Vendée ».

Au plan d'action, il est proposé :

- d'amplifier la démarche partenariale
- d'accompagner l'immobilier et résorber la vacance
- de faire de la position de carrefour un atout pour la fréquentation du tissu commerçant secondignois et mettre en scène le cœur de bourg pour maintenir / améliorer sa fréquentation en lien avec le plan-guide
- => Sécuriser toutefois sur certains « basiques », et à faire évoluer et moderniser, par l'apport de commerces renforçant un positionnement axé sur l'authenticité, la convivialité, un certain « shopping plaisir ».
- Développer l'offre d'hébergement et de restauration pour accueillir les touristes lors de la haute saison notamment le dimanche
- Renforcer la dynamique commerciale et les évènements

Nb : En janvier 2023, l'étude Shop'In a mis en relief un scénario proposant d'intensifier la localisation des commerces recentrés au nord autour de la place de l'hôtel de ville – place Leclerc actant la libération à moyen terme des cellules situées route de la Vendée-Poitou – difficilement accessibles pour le piéton.

Six typologies programmatiques et cinq formes architecturales des logements : vers leur valorisation

L'enveloppe urbaine de la commune a considérablement évolué et s'est étalé le long des voies principales en premier lieu, puis en épaississement par une succession de construction de lotissements ces dernières décennies. En résulte un paysage bâti contrasté entre des îlots historiques de logements accolés le long des axes principaux et voies secondaires, des maisons de maître, des zones d'équipement public, zone d'activités et zones de lotissement pavillonnaire constitué depuis les années 1960. Reprenant les typologies établies au plan local d'urbanisme actuel dans le document de présentation, il est établi six typologies programmatiques distinctes des formes bâties tant liées aux fonctions qu'au période de construction ainsi que cinq formes architecturales des logements.



Carte schématisant les typologies architecturales et hauteurs bâties

Source : Etude PVD @Atelier KEBE, Alice Broilliard, Scale

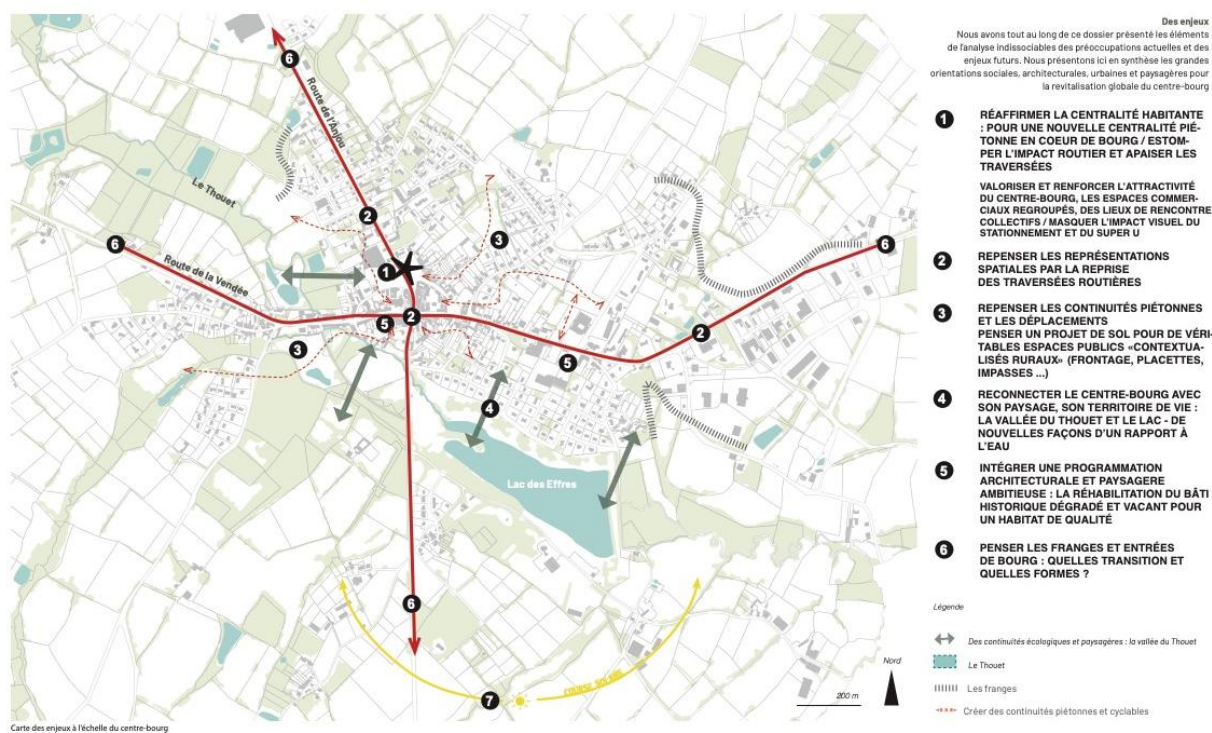
Pour la revitalisation future, nous notons une présence significative de locaux vacants et logements vacants pour majeures parties situés dans le bâti historique le long de l'axe est-ouest. Ce bâti a pourtant de grande qualité en terme constructif (bâti en pierre pour une partie) mais fait certainement l'objet de réflexions pour sa mutation (notamment en termes de rénovation énergétique). Nous notons également la présence en cœur de bourg de deux fonciers de renouvellement urbain correspondant à l'ancienne Scierie et ancien lieu d'activité qui serait support d'un renouvellement des formes d'habitat en lien direct avec les besoins ressentis de logements sociaux, abordables pour les petits ménages. Plus largement, la qualité du logement de demain et du paysage du centre-bourg pose d'enjeu d'une révision de la signalétique du bourg et des activités.

Focus sur l'îlot de la Vendée

Pour prolonger ces premières analyses sur le bâti, la commune dispose aujourd'hui en plein cœur du centre-bourg de Secondigny, le long de la RD n°949 bis, précisément sur la rue de la Vendée, d'un ensemble d'immeubles dégradés, des commerces en rez-de-chaussée et de l'habitat à l'étage qui permettrait de proposer un projet exemplaire pour la reprise des logements vacants et d'inventer des modes opérationnels hybrides. Sur ces espaces la commune projette des projets de logements locatifs à loyer modérés afin de permettre l'arrivée de jeunes ménages sur la commune, mais également pour faire face à la forte demande de logements.

16-1-5 Enjeux pour la dynamisation future du centre-bourg habité et marchable

Six grands enjeux et cinq actions prioritaires se dégagent de l'ensemble de cette analyse.



16-2 Les orientations stratégiques

L'étude de revitalisation du centre-bourg de Secondigny met en évidence 7 enjeux et une stratégie globale à long terme pour redynamiser Secondigny.

16-2-1 Enjeu n°1 – Apaiser les traversées routières du bourg

Le trafic routier sur les axes historiques départementaux notamment au niveau du croisement des deux départementales, qui sont la RD 949 bis et la RD 748, ne cesse de s'accroître ces dernières années participant à un délaissement des commerces de cet axe et à la non-sécurisation des parcours piétons le long. La dynamisation du bourg passe par une requalification et surtout un apaisement des traversées routières et la mise en place d'instruments permettant une diminution du trafic notamment sur les axes secondaires - ce sont là des mesures potentielles d'une nouvelle représentation du centre-bourg. Une étude de flux et des études topographiques pour analyser avec précision les traversées routières sont en cours.

Cette stratégie d'intervention visant à un apaisement des traversées est articulée autour de plusieurs objectifs visant :

- Sécuriser les parcours piétons sur les trottoirs stratégiques le long des axes départementaux
- Prendre des mesures pour apaiser les circulations sur les axes historiques cf. Restreindre l'accès aux poids-lourds et/ou redonner la possibilité de tourner au carrefour et/ou évaluer la synchronicité des feux, etc. (nb. Ces propositions seront faites au département qui en a la gestion)
- Mettre en œuvre un plan d'apaisement à l'échelle du centre-bourg
- Proposer des plateaux piétons, zones de rencontres laissant la priorité au piéton pour favoriser le ralentissement des véhicules
- Réaménager les carrefours et entrées de bourg de manières qualitatives - en entrée de zone 30 et de zone partagée (voir plan présenté en phase 2)

Pour réhabiliter les ilots historiques, il est également indispensable de limiter les nuisances liées au trafic de ces routes : rue du Marché, rue du Bosquet, rue de la Fontaine pour leur redonner un attrait.

16-2-2 Enjeu n°2 – Créer les conditions des continuités piétonnes

Par l'analyse fine des parcours du quotidien piéton et des mobilités actives existantes est mis en valeur un nouveau maillage piéton sécurisé à l'échelle du centre-bourg. Il s'agit d'améliorer l'accessibilité aux modes de déplacements autres que la voiture. Cet objectif passe notamment par le développement des « mobilités durables » et des infrastructures et équipements adaptés aux modes de transports collectifs et alternatifs.

Cet enjeu est transversal à tous les autres et indispensable. Il s'agira de :

- Hiérarchiser, faire connaître, pratiquer, communiquer et sensibiliser les habitants sur le maillage existant (mise en lien et signalisation)
- Favoriser les cheminements doux en créant des boucles piétonnes à plus ou moins long terme et des liaisons entre les pôles urbains existants et futurs du centre-bourg et des équipements
- Revoir l'offre de stationnement en favorisant un aménagement qualitatif, en retrouvant des espaces publics non stationnés et en mettant en lumière des parkings intermédiaires (en cas d'évènement)
- Aménager une continuité verte au sud du Thouet pour relier la route de Niort au bourg du Chef du Pont & de la zone humide au collège
- Requalifier les espaces non sécurisés aux abords des écoles et des équipements scolaires
- Favoriser à long terme le stationnement sur l'espace privé du personnel et des consommateurs du supermarché pour libérer de l'espace public piéton (du foncier serait dégagé à long terme)
- S'appuyer sur les circuits de randonnées et de découverte, sur le GR 364 de Gâtine et sur la Vélo Francette « Le Thouet à vélo »

16-2-3 Enjeu n°3 – Pour des espaces publics de qualité

Depuis plusieurs décennies, la place de la voiture s'est imposée dans les déplacements quotidiens mêmes à l'échelle très proche réduisant peu à peu les espaces publics aux aires de stationnement. Nombre de places sont sous-utilisées (selon des comptages effectués et d'autres espaces au proche du centre pourrait être mobilisées). Ainsi, il s'agit entre autres d'instaurer un dialogue constructif et spatial autour de l'implantation commerciale et des services publics et équipements de la mairie pour retrouver une place publique favorisant la convivialité et la rencontre.

En effet, la vaste séquence urbaine située au Nord du centre-bourg, autour de la Mairie, regroupe indistinctement des espaces publics : place de l'hôtel de ville, place du Maréchal Leclerc, place des champs de foire, la parcelle communale située à l'arrière du Théâtre et la parcelle privée reliée au supermarché.

Il s'agira de :

- Structurer l'espace, rendre lisible le patrimoine urbain, hiérarchiser les différentes places, placettes et flux
- Inverser le rapport routier / piéton et diversifier les usages de l'espace public
- Améliorer le confort « urbain » par la désimperméabilisation des espaces et la végétalisation
- Rendre les commerces accessibles et créer des espaces extérieurs accueillant (type terrasses)

16-2-4 Enjeu n°4 – Considérer les potentialités du bâti existant

Pour répondre à cet enjeu, nous proposons de prendre en compte le bâti historique, de remédier à la vacance et améliorer le paysage urbain. Le nombre de logements vacants est significatif au centre-bourg. Avec l'apaisement et la facilitation des traversées, il s'agit de construire une véritable boîte à outils pour interroger, qualifier, réhabiliter, reconstruire les îlots historiques et anticiper les vacances à venir.

Il s'agirait de :

- Proposer les modalités opérationnelles d'une réhabilitation exemplaire énergétique, programmatique et écologique sur l'îlot de la Vendée, où se concentre une forte vacance et de l'habitat dégradé, dont la commune dispose actuellement de deux parcelles de 983m² d'emprise au sol.

- Réaliser une étude pré-opérationnelle sur l'habitat dégradé et vacant multisites dans le centre-bourg (cette étude peut également être mutualisée avec d'autres communes de la CC) et réfléchir aux démarches de lutte contre la vacance anormalement longue de certain logement.

- Favoriser les aides à la rénovation thermique des logements par les propriétaires-occupants et/ou bailleurs. Cet objectif vise à mettre en place un accompagnement multi-partenarial entre les différents acteurs de l'habitats (services communaux et communautaires, chambres consulaires, l'Etat, ...) afin de leur permettre de mener à bien leurs projets et donner envie à de nouveaux porteurs de projets d'investir.

- Proposer une offre à l'accession abordable en concordance avec les objectifs du PLH en cours et en lien étroit avec la création de quatre OAP (orientations d'aménagement et de programmation)

- Conserver et valoriser les patrimoines architecturaux anciens et plus récents

- Réfléchir à la diversification des formes urbaines et à l'usage de matériaux écologiques, bas carbone pour la transition écologique

16-2-5 Enjeu n°5 – Dynamiser et pérenniser l'offre commerciale et d'animation

Plusieurs cellules commerciales ferment ou vont fermer au centre-bourg. La dynamisation passe par entre autre la valorisation d'un véritable parcours piéton commercial, liant espaces publics, lieux communs et commerces.

1/ La structuration autour de pôles et la valorisation des localisations commerciales resserrées dans le centre-bourg place de l'hôtel de ville, route de l'Anjou permettrait de répondre à cet enjeu pour une dynamisation et une consolidation d'une polarité administrative et urbaine en cœur de bourg qui se déclinerait autour de :

- Projet de réhabilitation du pôle administratif de la Mairie et extension possible

- Changer l'affectation de la place du Maréchal Leclerc et lui donner une vraie place d'animation, de restauration, d'arts, d'artisanat et touristique

- Reprise et la reconnaissance de la parcelle communale à l'ouest de la Mairie-Théâtre pour un futur projet à usage d'équipements foncier public

- Création d'une halle de marché couverte (marché hebdomadaire renforcé) + d'un restaurant en lien avec le réaménagement de la place Leclerc et avec le parc Brillaud

- Favoriser la création d'espaces publics devant le Campus des projets et la bibliothèque

- Rendre plus conviviaux les espaces publics pour valoriser les linéaires commerçants - réaffirmer l'identité du cœur de bourg

2/ De nombreux outils opérationnels notamment présentés lors de l'étude Shop'in pourrait être mis en œuvre.

- Dans le cadre de l'ORT et avec l'appui des acteurs locaux, réaliser une veille foncière et immobilière précise des locaux vacants et penser de nouveaux outils d'aide pour la reprise (préemption, recherches de partenaires et de montages opérationnels, financement participatif, mise aux normes PMR, énergie, etc.)

- Préserver au PLUI les rez-de-chaussée commerciaux autour de la place publique et de la rue d'Anjou soit acter le report du commerce depuis la rue de la Vendée vers la centralité => faire du commerce un vecteur d'animation des espaces publics de centre-bourg et assurer les transitions commerciales rue de la Vendée.

- Interdire l'implantation de grande surface commerciale notamment alimentaire en périphérie du centre-bourg

- Permettre l'harmonisation des devantures pour valoriser une identité commune (concours, aide aux devantures) en lien avec la réalisation de rénovation globale ponctuelle

- Mettre en œuvre des commerces éphémères > la boutique à l'Essai

- Valoriser et accompagner les événements festifs existants tels que : Pom'Expo, des actions du GICAS, et proposer la création d'œuvre artistiques et actions éphémères estivales dans l'espace public (exemple de mise en valeur de l'ancienne gare et d'un belvédère sur le Thouet)

3/ Au-delà de la polarité du centre-bourg, il est important d'affirmer et de consolider des polarités d'équipement, de culture et de commerce :

- Caractériser le pôle de loisirs du lac des Effres en valorisant cette offre tournée vers la nature et le tourisme vert.

- Rendre les entrées de bourg plus attractives en reprenant les locaux vacants carrefours importants
- Créer une véritable polarité d'équipement autour des équipements sportifs et des équipements scolaires rue du stade en lien avec la création du futur collège d'excellence = parvis piéton, cheminement, etc.

16-2-6 Enjeu n°6 – Pour de nouveaux rapports au Thouet

La valorisation du Thouet qui passe au cœur du bourg de Secondigny est aujourd'hui majoritairement invisibilisé au cœur du bourg. Il s'agit d'imaginer de nouvelles façons de se rapprocher de l'eau, du Thouet, du lac des Effres et de ses affluents par la renaturation des abords du Thouet et de ses affluents et en lien avec l'aménagement durable du bourg. De nouveaux et anciens points d'accroche au Thouet : lavoirs, ponts, qui favorisent des vues et des cheminements, belvédères seraient mis en valeur tout comme les interconnexions entre les cheminements communaux et les différents circuits de randonnées (GR, cyclotourisme).

Cet enjeu devra répondre également à une gestion durable du Lac des Effres. Les pollutions entraînées par l'envasement du Lac sont problématiques pour assurer une bonne qualité des eaux du Thouet. Un réaménagement plus durable de cet espace serait envisagé pour permettre de se conformer aux objectifs du SAGE. Le lac des Secondigny constitue un pôle récréatif majeur pour le territoire. Le lac est ancré dans le quotidien des habitants du territoire. L'objectif est de conjuguer les usages existants et le développement touristique d'un côté et les continuités et qualité écologique de l'autre.

Il s'agirait de :

- Créer des connexions visuelles et fonctionnelles avec le bourg et avec les installations au Sud
- Protéger et développer la ripisylve- rendre accessible les berges, création d'un cheminement
- Restaurer la continuité hydraulique pour restaurer la continuité écologique et éviter l'envasement du Lac en déconnectant par exemple le cours d'eau du Lac des Effres
- Valoriser l'aspect récréatif et renaturer du site des Effres, communiquer sur les milieux naturels : création de pontons et de circuits de promenade, site d'observations de la faune et de la flore
- Créer un bassin temporaire de baignade - site de pêche

Ces propositions seront à réfléchir de manière conjointe avec le Syndicat mixte de la Vallée du Thouet (SMVT).

16-2-7 Enjeu n°7 – Augmenter la place de la nature en centre-bourg

Secondigny s'inscrit dans un paysage de bocage, dans le Pays de Gâtine. Conforter la place de la nature au centre-bourg passe par la préservation du bocage existant en s'appuyant sur la trame bocagère pour un développement vertueux des quartiers et des entrées de bourg et la valorisation des continuités écologiques à grande échelle. Cette stratégie d'intervention visera notamment à :

- Permettre la conservation des arbres et espaces boisés remarquables (inscription au futur PLUi)
- Favoriser la perméabilisation des espaces publics par la gestion des eaux pluviales à ciel ouvert dans les espaces centraux, végétalisation des pieds de bâtiments –
- Créer des îlots de fraîcheur dans la trame urbaine du centre-bourg pour l'adaptation aux fortes chaleurs & associés à des usages
- Créer des squares en cœur de quartier (maison de santé, OAP, etc.) & valorisation des parcs existants (Brillaud, zone humide)
- Préservation & création d'espaces végétalisés pour les équipements (collège, bibliothèque)
- Mettre en valeur les point de vue sur le paysage de Gâtine
- Valoriser et amener le tourisme « nature » en centre-bourg : Arrêt repos randonnée et voyage à vélo, air de gonflage, parkings vélos sécurisés, modification du parcours du GR existant

Trois secteurs d'actions seront privilégiés :

Secteur Centre-bourg => Retrouver de la perméabilité, de la végétation, de la fraîcheur, embellir et rendre accueillant & attractif le cœur de Secondigny.

Secteur Côteau => Conserver & développer des trames bocagères et des espaces ouverts dans les quartiers d'habitation, en s'accrochant aux équipements, et en soignant les entrées de bourg.

Secteur Thouet => Tourner et valoriser l'espace public grâce à la présence du Thouet, protéger et retrouver la ripisylve, la trame bocagère, créer des continuités de promenades.

16-2-8 Définir une stratégie globale à long terme

À long terme, les sept enjeux stratégiques présentés ici permettront de définir la polarité du centre-bourg autour de ces trois axes :

1/Une trame paysagère structurante & un retour du Thouet dans le bourg

À long terme la trame végétale est connectée autour du centre historique, dans le centre et retrouve sa place transversalement aux axes routiers le long des parcs, du Thouet et de ses affluents transformant l'image du bourg.

2/Deux polarités connectées et dynamiques

Avec la création d'une véritable place piétonne et le maillage des parcours urbains apparaît plus distinctement trois pôles d'animation à l'échelle du centre-bourg : le centre historique commercial et administratif ; la centralité des équipements sportifs et celle du pôle naturel des Effres au sud du bourg. La requalification des voies et des passages piétons permettra de faciliter les déplacements entre ces centralités.

3/Une diversification des formes bâties pour un habitat de qualité

À long terme, des premières réhabilitations exemplaires ont permis de construire une base d'outils techniques et opérationnels pour transformer, reconsidérer les maisons et bâtisses existantes. La trame paysagère et les trottoirs reconfigurés mettent en valeur les maisons de maîtres et maisons anciennes le long des grands axes.



Source : Etude PVD @Atelier KEBE, Alice Broilliard, Scale

16-3 le plan d'action

Le plan d'actions suivant a été élaboré et validé par les élus locaux afin de répondre aux différents enjeux identifiés dans la présente convention. Les actions suivantes font l'objet de fiches action présentées en annexe dans la convention.

Le projet de revitalisation de la commune de Secondigny met en valeur 4 secteurs à enjeux :

- La place publique autour de l'hôtel de ville
 - o Inverser le rapport routier / piéton
 - o Retrouver une structure piétonne, une lecture des espaces publics et du foncier public communal, composer un cœur de bourg attractif et touristique
 - o Promouvoir la vie locale et de nouveaux lieux de convivialité
 - o Créer des connexions piétonnes avec le campus des projets/bibliothèque, avec la future maison de santé et la future maison d'assistante maternelle
- La traversée du bourg du « Chef du Pont » au carrefour de la rue des Cordiers
 - o Retrouver les liens oubliés avec le Thouet et donner à voir le lit de la rivière (point de vue, cheminement, espaces publics, petit patrimoine des lavoirs, etc.) – création de cheminement piétons parallèles le long du Thouet
 - o Apaiser le croisement des deux départementales et sécuriser la place du piéton
 - o Aménager les carrefours d'entrées du bourg en valorisant un travail par séquences urbaines
 - o Créer un espace de rencontres (cf. plan d'apaisement)
 - o Proposer des outils opérationnels et des faisabilités urbaines, paysagères et architecturales pour restructurer l'habitat dégradé et vacant du centre historique (exemple : l'ilot rue de la Vendée)
- Le quartier Scierie-Equipements
 - o Intégrer le futur collège et son futur parvis dans son environnement tout en privilégiant un projet respectueux de la non-artificialisation des sols
 - o Moderniser et requalifier les équipements sportifs (faire le lien avec le projet porté par la commune)
 - o Sécuriser les entrées et sorties des élèves des écoles primaires, maternelles et du collège
 - o Sécurisation des carrefours et des continuités douces notamment en direction du centre-bourg
 - o Mettre en valeur les atouts paysager du site, conserver les haies bocagères existantes et préserver au niveau du quartier scierie des espaces naturels existants
 - o Ouvrir des perspectives visuelles vers la vallée du Thouet
 - o Densifier le bâti dans le cadre de l'Orientation d'Aménagement et de programmation (**OAP**) de la Scierie dans le PLUI en proposant de nouvelles formes bâties et programmatiques pour la création de logement abordable et un habitat de qualité
 - o En fonction de la proposition programmatique qui sera retenue par la commune et le département pour le futur collège, une hypothèse serait de transférer les locaux techniques du site actuel vers un autre site (possible réutilisation des hangars de l'actuelle scierie)
- Le lac des Effres
 - o Restaurer la continuité hydraulique pour restaurer la continuité écologique et éviter l'envasement
 - o Créer des connexions visuelles
 - o Multiplier les usagers autour du lac pour développer l'activité touristique

Au moment de la rédaction de la présente convention, seules 3 fiches actions ont pu être rédigées :

- La maison de santé
- La maison d'assistants maternels
- Le projet du quartier équipement-scierie

Annexe : fiche action n°15 « La maison de santé »

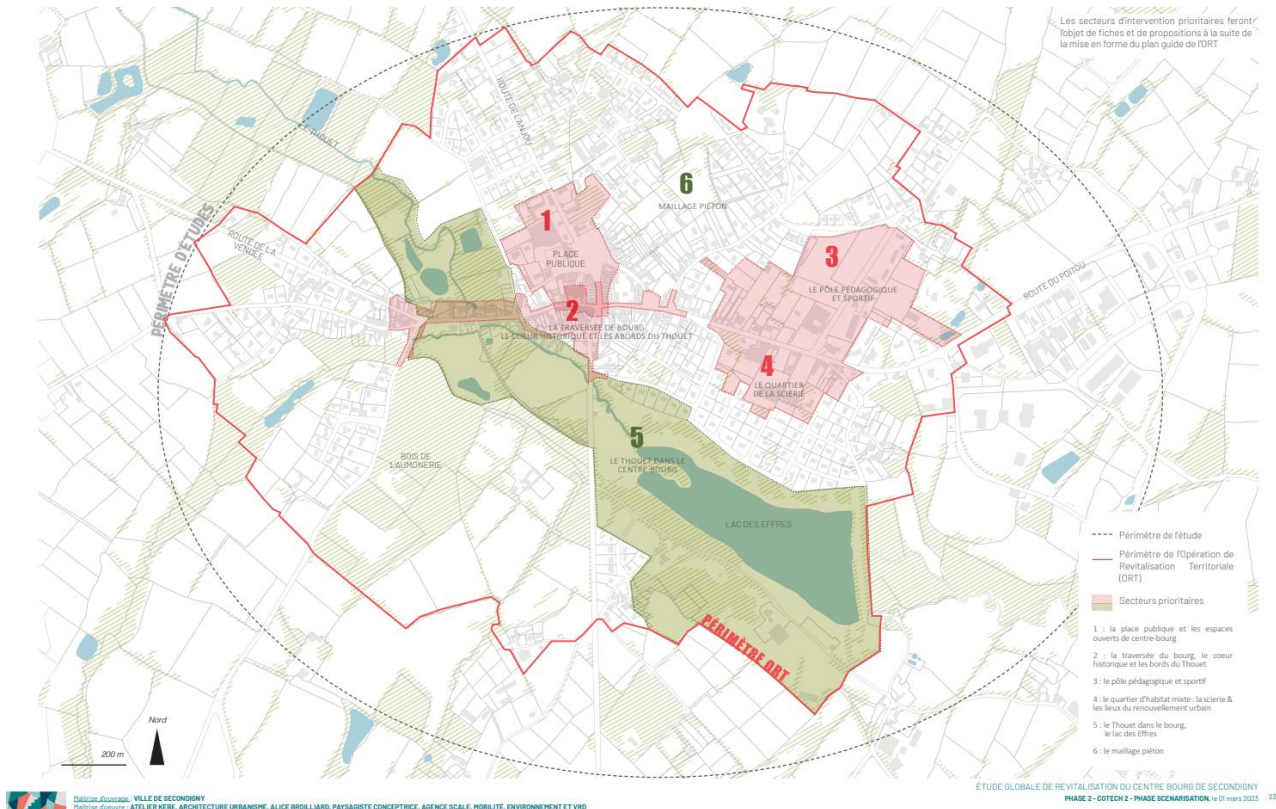
Annexe : fiche action n°16 « la maison des assistants maternels »

Annexe : fiche action n°17 « Quartier de renouvellement urbain Equipement-Scierie »

16-4 Périmètre d'intervention de Secondigny

La justification du secteur d'intervention de l'ORT sur Secondigny s'appuie sur :

- Les quatre secteurs à enjeux du plan guide
 - Sur les Orientations d'Aménagement Programmatiques (OAP) prévues dans le futur PLUI de la CCPG
 - Sur le développement d'un maillage piéton à l'échelle du centre-bourg et d'une valorisation du paysage des entrées de Bourg
 - La place de la vallée du Thouet et du lac des Effres dans la commune et dans le projet de revitalisation
- Le plan guide du projet de revitalisation de la commune



Périètre ORT

Source : Etude PVD @Atelier KEBE, Alice Broilliard, Scale

SIGNATURES

Fait en 4 exemplaires originaux,

A Parthenay, le 10 mai 2023

L'État représenté par Madame la Sous-préfète de
l'arrondissement de Parthenay,
Mme PETITJEAN Stéphanie

Communauté de Communes Parthenay-Gâtine,
représentée par son président,
M. PRIEUR Jean-Michel

La commune de Parthenay, représentée par son maire,
M. PRIEUR Jean-Michel

La commune de Secondigny, représentée par son maire,
M. PERONNET Jany

ANNEXES

- Annexe 1 Les effets juridiques de l'ORT

- Fiches actions

 - Communauté de Communes Parthenay-Gâtine

 - 1- Campus de projets de Parthenay
 - 2- Construction d'un pôle enfance-jeunesse
 - 3- Relogement de la ludothèque en cœur de ville
 - 4 - Création d'un pôle d'enseignement artistique

 - Parthenay

 - 5- Mettre en place des actions pour favoriser les dynamiques immobilières sur des fonciers stratégiques en centre-ville
 - 6- Deuxième phase de travaux d'aménagement intérieurs et extérieurs des Halles
 - 7- Repenser la gouvernance du commerce
 - 8- Relier le tourisme et le commerce
 - 9- Mettre en valeur les « espaces urbains et la place publique
 - 10- Réhabilitation du palais des congrès en espace culturel et cinématographique
 - 11- Cité des arts
 - 12- Budget participatif
 - 13- Valoriser et maintenir le Pybus
 - 14- Créer des conditions favorables au développement des mobilités actives

 - Secondigny

 - 15- Maison de Santé
 - 16- Maison d'assistantes maternelles
 - 17- Quartier de renouvellement urbain Equipement-Scierie

Annexe 1 – Les effets juridiques de l’ORT

Mis à jour en 2022

Nom de l’outil	Description	Référence juridique	Territoire dans lequel l’outil peut être mobilisé
HABITAT			
L’Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH ou OPAH-RU)	L’ORT vaut convention d’OPAH si elle partage toutes ses caractéristiques (périmètre, montant des aides, mesures d’accompagnement social, interventions urbaines : voir article L303-1 du CCH). Elle vaut OPAH renouvellement urbain (RU) dès lors qu’est intégré à minima l’un des volets suivants en fonction des caractéristiques du parc (plus ou moins développés selon le contexte et les enjeux urbains et sociaux rencontrés) : Volet immobilier et foncier : restauration immobilière, portage et recyclage foncier, dispositifs coercitifs. Volet habitat dégradé et lutte contre l’habitat indigne : remise sur le marché de logements vacants, travaux lourds de réhabilitation, mesures de police spéciale LHI, accompagnement social un volet copropriétés fragiles ou en difficulté. : => simplification des procédures avec un seul document contractuel, un seul COPIL.	Article L.303-1 du Code de la Construction et de l’Habitation	En secteur d’intervention de l’ORT
Dispositif Denormandie dans l’ancien	Dispositif fiscal d’aide à l’investissement locatif en faveur de la rénovation des logements pour les communes ACV ou en ORT ou certaines en PNRQAD. Réduction d’impôt, en fonction de la durée d’engagement de location, pour des loyers plafonnés. Prolongation d’un an jusque fin 2023.	Loi de finance 2018 pour 2019 => Article 199 novovicies et articles 2 et 46 de l’annexe III du code général des impôts	Ensemble de la commune
L’ORT peut prolonger une convention d’OPAH RU	Prolongement possible de l’OPAH RU d’une ou plusieurs années grâce à son inscription dans une ORT afin de mieux intégrer la dimension d’habitat au projet de revitalisation urbaine.	Décision Anah	En secteur d’intervention de l’ORT
Abattement d’impôt sur les plus-values de cession de biens (y compris activités)	Abattement sur les plus-values résultant de la cession de biens immobiliers bâtis ou de droits relatifs à ces mêmes biens selon certaines conditions, en vue de les démolir pour reconstruire des bâtiments collectifs d’habitation d’une certaine densité dans un délai de quatre ans.	Loi de finance 2020 pour 2021 => Article 150 VE du code général des impôt	En secteur d’intervention de l’ORT
Dispositif d’intervention immobilière et foncière (DIIF) et vente d’immeuble à rénover (VIR) en ORT	Aide de l’Anah au profit d’opérateurs publics, parapublics ou privés visant à rénover des immeubles entiers en vue de la vente de logements en accession sociale ou en locatif conventionné (VIR) ou portage locatif conventionné sur 9 ans avant revente (DIIF). Objectif de régulation du marché locatif privé (lutte contre les marchands de sommeil). <ul style="list-style-type: none"> • Aides de l’Anah vers des opérateurs publics et parapublics : EPA, EPF, EPFL, organismes HLM, SEM, SPL, SPLA ; Elargissement à tous organismes depuis fin 2020 • En DIIF : subventions pour un immeuble en location pendant 9 ans par l’opérateur • En VIR : l’opérateur vend les logements avant leur rénovation sur la base d’un programme de travaux. Le bénéficiaire final achète le logt à un prix minoré par la subvention pour l’occuper en accession sociale ou le louer sous plafond de loyer Anah 	Loi Elan => décret Anah n° 2019-498 du 22 mai 2019 ; décret no 2020-1750 du 28 décembre 2020=> Instruction de l’Anah du 22 janvier 2021	En secteur d’intervention de l’ORT (DIIF exclusivement en ORT ; VIR en ORT ou en secteur d’OPAH)

Biens sans maîtres et biens en état d'abandon manifeste	S'agissant des biens sans maître, la collectivité peut lancer une procédure de récupération de ces biens au bout de 10 ans, contre 30 ans précédemment (s'applique aussi aux biens situés en GOU, ZRR, QPV). Concernant les biens en état d'abandon manifeste, la collectivité peut imposer des travaux aux propriétaires sans quoi une procédure d'expropriation peut être engagée. La loi 3DS permettra à la collectivité d'appliquer cette procédure sur l'ensemble du territoire et non uniquement sur le centre-ville et de transférer cette compétence à l'intercommunalité pour conduire des projets d'aménagement	Nouveau : Art. 98 Loi 3DS => Art. 713 du code civil et art. L. 1123-1 et suivants du code général de la propriété des pers. publiques	En secteur d'intervention de l'ORT
AMENAGEMENT ET URBANISME			
ORT et permis d'aménager multi-sites	Possibilité de permis d'aménager multi-sites portant sur plusieurs unités foncières non contiguës (équilibrer financièrement les opérations). Le caractère expérimental de la mesure (cinq ans) a été supprimé par la loi 3DS	Art. 112 Loi 3DS => Insertion après 16ème alinéa du III Art. L303-2 du CCH	En secteur d'intervention de l'ORT
ORT et droit d'innover	Article 5 loi Elan : pendant 7 ans à compter du 28/11/2018, possibilité de déroger aux règles opposables pour la construction (CCH, CU, CE, ...) et démontrer que sont atteints des résultats satisfaisant aux objectifs poursuivis par ces règles.	Loi Elan	En secteur d'intervention de l'ORT
Procédure intégrée pour mise en compatibilité des documents d'urbanisme en ORT	Article 4 loi Elan : l'adaptation des documents d'urbanisme (SCOT, PLU) au projet de territoire contenus dans l'ORT peut être facilitée dans le cadre de la procédure intégrée prévue dans le code de l'urbanisme (art. L 300-6-1).	Loi Elan	Ensemble de la commune
Dérogations à l'application de certaines règles du PLU	Dérogations possibles aux règles de retrait, densité, gabarit, stationnement, de destination des sols dès lors qu'elle contribue à la diversification des fonctions urbaines du secteur concerné (zones pavillonnaires, entrées de villes commerciale) ; Dérogation supplémentaire possible des règles relatives au gabarit pour les constructions contribuant à la qualité du cadre de vie, par la création d'espaces extérieurs en continuité des habitations.	Nouveau : Art. 96 Loi 3DS => Art. L. 152-6-4 du code de l'urbanisme	En secteur d'intervention de l'ORT
Accélération des projets par voie d'ordonnance	Rationaliser les procédures d'autorisation, de planification et de consultation (codes urbanisme et environnement) pour accélérer les projets sur des terrains déjà artificialisés dans les périmètres d'ORT : ordonnance à prendre en 2022.	Art. 226 Loi Climat et Résilience	Ensemble de la commune
COMMERCE ET ACTIVITES			
Simplification des projets d'implantation commerciale en centre-ville	L'ORT favorise le retour des commerces en cœur de ville, en exemptant d'autorisation d'exploitation commerciale (AEC) les projets s'implantant dans un secteur d'intervention incluant un centre-ville identifié par la convention d'ORT. La convention d'ORT peut fixer un seuil pour déclencher l'instruction d'AEC : à minima 5000 m ² de surface de vente (2500 m ² de surface à prédominance alimentaire).	Loi Elan	En secteur d'intervention de l'ORT comprenant un centre-ville
Encadrement des baux commerciaux	La convention d'ORT peut prévoir que les baux relatifs à un local commercial (conclus après la signature de la convention d'ORT) ne peuvent porter que sur ce local et ses annexes dans les immeubles arbitrant des locaux commerciaux et des locaux destinés à des habitations.	Art L303-2(II) du code de la construction et de l'habitation	En secteur d'intervention de l'ORT
Interdiction ciblée des travaux	La convention d'ORT peut interdire les travaux conduisant, dans un même immeuble, à la condamnation de l'accès indépendant aux locaux ayant une destination distincte de l'activité commerciale et artisanale.	Art. L303-2(III) du code de la construction et de l'habitation	En secteur d'intervention de l'ORT

Limitation du développement des grands commerces en périphérie des villes	Possibilité pour le préfet de suspendre « au cas par cas » l'enregistrement et l'examen en CDAC de nouveaux projets commerciaux en périphérie des secteurs d'intervention de l'ORT comprenant un centre-ville et situés dans les communes de l'EPCI signataire de la convention d'ORT ou dans un EPCI limitrophe, afin d'éviter qu'un projet commercial ne nuise aux actions de l'ORT.	Loi Elan et art. 96 de la loi 3DS => art. L-752-1-2 du code du commerce	Hors secteur d'intervention de l'ORT comprenant un centre-ville (disposition nouvelle)
Stratégie commerciale en ORT et dispense de CDAC à l'échelle de l'EPCI	Expérimentation sur six ans : pouvoir dispenser de CDAC les projets situés dans les territoires en ORT couverts par un SCOT comprenant un document d'aménagement artisanal, commercial (et logistique), dotés de PLU, et après accord de la commission nationale d'aménagement commercial (CNAC) sur la stratégie commerciale prévue dans ces documents.	Art. 97 de la loi 3DS => art.L-752-1 et suivants du code du commerce	EPCI
Exonération totale ou partielle pour les PME commerciales ou artisanales de CFE, TFPB et CVAE dans les communes classées en zone de revitalisation de centre-ville (ZRCV)	L'ORT offre la possibilité aux collectivités de limiter la fiscalité du commerce et de l'artisanat, afin de favoriser leur maintien en cœur de ville, selon certaines conditions (délibération préalable du Conseil municipal, revenu fiscal médian par unité de consommation de la commune doit être < à la médiane nationale des revenus fiscaux).	Loi de finance 2019 pour 2020 => Article 1464 F du code général des impôts + arrêté du 31/12/2020	En secteur d'intervention de l'ORT
Droit de préemption urbain (DPU) renforcé et droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial	La signature d'une ORT ne modifie pas les conditions requises par le code de l'urbanisme pour la mise en place du DPU. Cependant, l'instauration de ce droit devant être motivée, la commune titulaire du droit, ou son concessionnaire, peuvent solidement s'appuyer sur le projet global de territoire devant être réalisé dans le cadre de l'ORT pour justifier de son instauration, notamment le DPU renforcé (élargit aux lots de copropriétés, et immeubles < 4 ans). Délégation DPU : à inscrire dans la convention d'ORT. La loi 3DS précise les conditions d'intervention d'opérateurs en matière de revitalisation commerciale.	Loi Elan, Art. 110 de la loi 3DS	En secteur d'intervention de l'ORT
Limitation de l'artificialisation des sols et projets en ORT	Les projets commerciaux > 10 000 m ² de surface de vente et engendrant une artificialisation des sols sont interdits sauf si, notamment, ils se situent en secteur d'intervention d'une ORT (attention aux conditions et en attente d'un décret d'application).	Art. 215 Loi Climat et Résilience => l'article L.752- 6 code commerce	En secteur d'intervention de l'ORT
Mise en demeure de réhabilitation d'une zone d'activité	Mise en demeure des propriétaires de procéder à la réhabilitation des locaux, terrains ou équipements concernés, lorsque l'état de dégradation ou l'absence d'entretien compromettent l'aménagement ou de restructuration de la zone d'activité. Possibilité d'expropriation pour cause d'utilité publique en dernier recours. Décret attendu en Conseil d'Etat.	Art. 220 Loi Climat et Résilience => l'article L.300- 8 CU	En secteur d'intervention de l'ORT
DIVERS : INGENIERIE, FONCIER, PRETS			
ORT et agences d'urbanisme	Les agences d'urbanisme peuvent apporter ponctuellement une ingénierie, dans le cadre d'une convention d'ORT dans les territoires qui sont situés à proximité de leur périmètre d'action	Art. 205 Loi Climat et Résilience => l'article L.132-6 CU	Ensemble de la commune
ORT et EPF d'Etat	Extension possible sous certaines conditions des conditions d'intervention d'un EPF d'Etat au profit d'un EPCI en ORT, en absence de couverture du territoire par un EPF local.	Art. 112 de la loi 3DS	EPCI

ORT et prêts de la banque des territoires	Prêts de la banque des territoires pour : construction, acquisition, réhabilitation ou aménagement de bâtiments ou infrastructures publiques, de bâtiments tertiaires privés contribuant à la revitalisation économique du quartier ou de logements privés ; portage foncier dans le cadre de projets d'aménagement ; situés au sein d'une commune du programme Petites villes de demain et d'une opération de revitalisation de territoire (ORT).	Règles financières de la banque des territoires	Ensemble de la commune
-------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------	------------------------

Fiche action n°1 - Campus de projets de Parthenay



ORIENTATION STRATEGIQUE	La jeunesse, un axe prioritaire
STATUT	Validée et engagée
NIVEAU DE PRIORITE	Fort
MAITRE D'OUVRAGE	Nom de l'organisation : Communauté de communes de Parthenay-Gâtine
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>La Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine développe une politique innovante auprès des jeunes de 15 à 30 ans pour les accompagner dans la mise en œuvre de leurs projets professionnels ou personnels.</p> <p>Cette politique se définit notamment par la constitution d'un réseau de professionnels « référents jeunesse » et le déploiement d'équipements dénommés « espaces campus de projets ».</p> <p>Les espaces « campus » sont situés en proximité des jeunes de façon à rompre avec l'isolement et répondre aux problématiques de mobilité. Ils se localisent ainsi sur quatre communes du territoire : Ménigoute, Parthenay, Secondigny, Thénezay.</p> <p>Les campus de Ménigoute, Thénezay et Secondigny sont ouverts.</p> <p>L'espace campus de projets de Parthenay est la dernière opération restant à réaliser afin de finaliser ce maillage d'équipements à destination des jeunes, sur le territoire de Parthenay-Gâtine.</p> <p>Chaque campus est « animé » en particulier par un « référent jeunesse ».</p> <p><u>Objectifs de ces espaces campus de projets :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - espaces fédérateurs, propices aux échanges et où publics et acteurs du territoire se croisent -espaces de co-construction d'actions et de projets, où les jeunes peuvent trouver des moyens et leviers d'action tant pour des projets personnels que professionnels -espaces où la numérisation des nouvelles formes de travail est accompagnée <p><u>Descriptif du projet :</u></p> <p>La Communauté de communes a fait l'acquisition d'un bâtiment d'une superficie de 500 m² de surface utile, situé en plein centre-ville de Parthenay, avenue Mendès France. Il se localise en toute proximité de la place centrale du cœur de ville (la place des Drapeaux) et d'établissements scolaires (collèges et lycées).</p> <p>Les espaces seront aménagés comme tel :</p> <p>Rez-de-chaussée : <i>Accueil du public / Espace « convivial », détente / Information jeunesse (service à disposition)</i></p> <p>Niveau 1 : <i>Bureaux de service Jeunesses / Salle de réunion et formation mutualisable</i></p> <p>Niveau 2 : <i>Espace multifonction « partenaires et jeunes » / Pôle numérique</i></p> <p>Aile 1 : <i>3 salles au RDC : Salle « spectacle » / événements, salle d'expos, bureau/salle de réunion</i></p> <p>Aile 2 : <i>Grande salle accueillant un Fablab</i></p>
PARTENAIRES	La Communauté de communes est maître d'ouvrage de l'opération.

	<p>De façon à mettre en œuvre le projet avec les acteurs du projet, un comité de pilotage a été créé. Il se compose de représentants élus de la CCPG et de la ville de Parthenay.</p> <p>Un comité technique réunit, quant à lui des techniciens des différents services impliqués par le projet.</p> <p>Les jeunes sont particulièrement mobilisés sur le projet et cela depuis le début de la conception du projet. Plusieurs actions de captation de la parole des jeunes ont été organisées.</p> <p>Sur ce projet, sont également impliqués les acteurs jeunesse du territoire (Maison de l'emploi et des entreprises, centre socio-culturel de Châtillon sur Thouet, associations culturelles...). Le fonctionnement du site est travaillé avec ces acteurs.</p>
DEPENSES PREVISIONNELLES OU DEFINITIVES	Les coûts correspondent aux travaux liés à l'opération de réhabilitation du bâtiment dénommé « Villa Parthenay », avenue Mendès France.
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL / DEFINITIF	<p><u>Coût prévisionnel HT :</u> Travaux : 1 194 994 € Honoraires, études : 210 881 € Total : 1 405 875 € HT</p> <p><u>Recettes prévisionnelles :</u> Subventions accordées : Etat PIA (<i>Programme d'investissement d'avenir</i>) : 281 958 € CAF : 150 000 € Région Nouvelle Aquitaine : 150 000 € Département des Deux-Sèvres : 269 966 € Soit un total de : 851 924 €</p>
CALENDRIER	<p><u>Calendrier prévisionnel :</u> 2023 : - Avril : Recrutement des entreprises - Mai - : préparation du chantier - Mai-Juin : Lancement des travaux</p> <p>2024 : - Mai : Finalisation des travaux - Ouverture du campus : fin 1^{er} semestre – septembre -</p>
LIEN AUTRES PROGRAMMES ET CONTRATS TERRITORIALISES	<p>Fiche action également inscrite dans territoire d'industrie / en lien avec une PNRQAD ? OPAH ? NB : par défaut la fiche action est inscrite au CRTE</p>
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	<p>Nombre de jeunes accueillis sur site Nombre de projets de jeunes accompagnés Nombre de partenariats développés au sein du campus Enquêtes qualitatives auprès des jeunes et des familles Enquêtes qualitatives auprès des partenaires et acteurs du territoire, après ouverture</p>
CONSEQUENCE SUR LA FONCTION DE CENTRALITE	<p>Projet à fort impact en termes d'attractivité pour la ville de Parthenay et son centre : installation et développement d'un service dédié à la jeunesse, en proximité des établissements scolaires.</p> <p>Rayonnement à l'échelle de la Communauté de communes et des communautés de communes voisines.</p>

Fiche action n°2 - Construction d'un pôle enfance-jeunesse, sur la ville de Parthenay, par la Communauté de communes de Parthenay Gâtine



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



ORIENTATION STRATEGIQUE	Des équipements indispensables à la ville centre
STATUT	Validée / engagée
NIVEAU DE PRIORITE	Fort
MAITRE D'OUVRAGE	Nom de l'organisation : Communauté de communes de Parthenay-Gâtine Type d'organisation : Collectivité
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Dans le cadre de ses compétences, la CCPG gère l'accueil de loisirs sans hébergement « Maurice Caillon », situé à Parthenay, dans le centre au 22 rue des tulipes.</p> <p><u>Le contexte du projet :</u> Ce bâtiment, qui date des années soixante-dix, se caractérise par de nombreuses problématiques en termes de qualité d'accueil pour les enfants accueillis et le personnel qui y travaille. Parmi les questions à traiter, on retrouve par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des désordres structurels tels l'imperméabilité de la toiture terrasse (nombreuses fuites), peu d'apport de lumière naturelle • Un très faible confort thermique avec une forte consommation d'énergie l'hiver • Une organisation fonctionnelle complexe et un dimensionnement des locaux inadaptés aux besoins et usages actuels <p>La mise en conformité du bâtiment ne permettrait pas de résoudre les problématiques fonctionnelles et de capacité du bâtiment.</p> <p>Par ailleurs, l'association « Relais des Petits », localisée à Parthenay et gérant un établissement d'accueil du jeune enfant, est dans la nécessité de délocaliser son activité au regard de la vétusté de ses locaux.</p> <p>Par conséquent, la Communauté de communes, en tant que maître d'ouvrage, a pour projet de déconstruire le centre alsh Maurice Caillon et reconstruire un établissement comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un EAJE (établissement d'accueil du jeune enfant) géré par l'association Relais des Petits - Le Relais Petite Enfance - Le Relais des Parents et la direction petite enfance - Un accueil de loisirs sans hébergement pour les plus de 3 ans <p><u>Les objectifs principaux de l'opération :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Offrir de bonnes conditions d'accueil pour les enfants, pour les agents et le personnel • Faciliter l'évolution du site avec la possibilité d'étendre le bâti et accueillir de nouveaux effectifs. <p><u>Les enjeux du projet :</u> Un environnemental fort avec le souhait d'amélioration de la performance énergétique et du confort des constructions, tout en diminuant leur impact carbone. Un enjeu de mutualisation de l'équipement, celle-ci devant être facilitée par des solutions d'aménagement simples, intuitives et accessibles à tous.</p> <p><u>Descriptif détaillée de l'opération :</u></p>

	<p>Le projet est défini sur une superficie de 1300m² de surface utile et 1600m² de surface plancher :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Construction d'un EAJE de 26 places de 310 m2 pour les enfants de moins de 3 ans avec un jardin clôturé • Construction d'un point info Familles de 120 m2 avec un Relais Petite Enfance et un relai parent avec un jardin clôturé • Reconstruction d'un accueil de loisirs, de 870 m2, pour les 3 à 18 ans d'une capacité de 150 enfants avec espaces extérieurs de jeu (avec un espace d'accueil, un espace de gestion, un espace de restauration) • Rénovation des extérieurs avec une mise en accessibilité du site • Amélioration des conditions d'accès, de stationnement • Création de paysages, d'espace de jeux et la clôture du site
<p>PARTENAIRES</p>	<p>La Communauté de communes est maître d'ouvrage de l'opération.</p> <p>De façon à mettre en œuvre le projet avec les acteurs du projet, un comité de pilotage a été créé. Il se compose :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des représentants élus de la CCPG (bureau communautaire, commissions communautaires « jeunesse et citoyenneté », « petite enfance », « qualité des équipements, infrastructures, innovation numérique », « enfance scolaire ») - des techniciens des différents services impliqués par le projet - des acteurs et partenaires du projet (opérationnels, institutionnels) <p>En parallèle, un comité des usagers du site a été mis sur pied pour proposer des préconisations au regard des usages.</p> <p>Un concours restreint de maîtrise d'œuvre a été lancé par la CCPG en 2022. Le choix du maître d'œuvre s'est fait en janvier 2023. L'architecte va concerter, tout le long de la phase d'étude, les acteurs du projet.</p>
<p>DEPENSES PREVISIONNELLES OU DEFINITIVES</p>	<p>Les coûts correspondent d'une part aux travaux de démolition, d'autre part aux travaux liés à l'opération de construction du nouveau bâtiment. Ils reviennent en intégralité à la Communauté de communes.</p> <p>En termes de recettes, il est envisagé de percevoir un loyer du locataire non communautaire à savoir l'association le relais des petits, gestionnaire de l'EAJE.</p>
<p>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL / DEFINITIF</p>	<p><u>Coût prévisionnel HT :</u> Travaux : 3 590 000 € Honoraires : 799 334 € Frais divers : 163 827 € Total : 4 553 161 €</p> <p><u>Recettes prévisionnelles :</u> DETR 2023 : 300 000 € CAF : 1 038 000 € FEDER : 200 000 € Département 79 : 300 000 € CCPG : 2 715 161 € Total : 4 553 161 €</p>
<p>CALENDRIER</p>	<p><u>Calendrier prévisionnel :</u></p> <p>2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Février – Avril : Finalisation du projet - Mai - Juillet : Validation du projet définitif - Dernier trimestre 2023 : choix des entreprises <p>2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Janvier : déménagement

	<ul style="list-style-type: none"> - Février : Démolition site actuel - Mars : Travaux <p>2025 : Réception de la construction été 2025 pour une mise en fonction par les services en septembre 2025</p>
LIEN AUTRES PROGRAMMES ET CONTRATS TERRITORIALISES	
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	<p>Nombre d'enfants accueillis sur les différents services intégrant le pôle Nombre de familles accueillies sur les différents services intégrant le pôle Nombre de d'actions travaillées entre les différents services intégrant le pôle Enquêtes qualitatives auprès des familles, des enfants, des jeunes. Enquêtes qualitatives auprès des partenaires et acteurs du territoire.</p>
CONSEQUENCE SUR LA FONCTION DE CENTRALITE	<p>Projet à fort impact en termes d'attractivité pour la ville de Parthenay et son centre : amélioration de services aux familles et de proximité. Rayonnement à l'échelle de la Communauté de communes et des communautés de communes voisines.</p>

Fiche action n°3 : Relogement de la Ludothèque en cœur de ville



ORIENTATION STRATEGIQUE	Des équipements indispensables à la ville centre
STATUT	En projet
NIVEAU DE PRIORITE	Fort
MAITRE D'OUVRAGE	Communauté de Communes Parthenay-Gâtine
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>La ludothèque est située dans les locaux du centre de loisirs Maurice Caillon. Ce centre va être détruit fin 2023/début 2024, pour réaliser la nouvelle construction du futur pôle enfance-jeunesse. De ce fait, la ludothèque doit déménager.</p> <p>La ludothèque a été créée en 1993 et a été hébergée au sein de la médiathèque. Elle a ensuite déménagé à plusieurs reprises en centre-ville avant d'aller au Centre Maurice-Caillon.</p> <p>L'opportunité de ce déménagement est de pouvoir resituer ce service en centre-ville afin d'en favoriser l'accès et d'être plus proche du FLIP sur le temps du festival.</p> <p>Le site préfiguré pour y installer ce service pourrait être au sein de l'ilot Jean-Macé, plus particulièrement dans les locaux de l'ancienne poste qui dispose d'une superficie de 400m².</p> <p>Cette ancienne poste pourrait également accueillir un espace « VIP » pendant le FLIP.</p> <p>Ce service est animé par 4 agents. En 2022, la ludothèque a accueilli 7 842 personnes dont les groupes et les particuliers tout âge confondu.</p>
LES PARTENAIRES	Actuellement un travail est en cours entre la ville de Parthenay et la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine sur le montage de ce dossier. Le bâtiment de l'ancienne poste a été acquis par Parthenay en 2022.
DEPENSES PREVISIONNELLES OU DEFINITIVES	<p>Les chiffrages des travaux sont en cours par les services techniques villes et CCPG. Les dépenses concerneraient des travaux d'aménagement intérieur. Les travaux seront phasés pour permettre :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- De déplacer la ludothèque d'ici la fin de l'année sur les pièces qui nécessiteraient peu de travaux 2- Aménager dans un second temps les pièces qui nécessiteraient plus de travaux
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL / DEFINITIF	Le plan de financement n'est pas encore finalisé au moment de la réalisation de cette fiche action mais sera certainement réparti sur plusieurs années.
CALENDRIER	La ludothèque doit déménager fin 2023
LIEN AUTRES PROGRAMMES ET CONTRATS TERRITORIALISES	
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquentation de ludothèque - Impact pendant la période du FLIP
CONSEQUENCE SUR LA FONCTION DE CENTRALITE	Remettre ce service en cœur de ville contribue à son dynamisme. Ce service, qui rayonne au-delà de la Communauté de communes, permettra de faire revenir du flux en centre-ville et d'avoir une plus grande accessibilité.

Fiche action n°4 : Création d'un pôle d'enseignement artistique (Pôle EA)



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



ORIENTATION STRATEGIQUE	Des équipements indispensables à la ville centre
STATUT	En projet
NIVEAU DE PRIORITE	Moyen
MAITRE D'OUVRAGE	CCPG
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Contexte :</p> <ol style="list-style-type: none"> L'école de musique doit composer avec de nouveaux enjeux du territoire : agrandissement en taille de la collectivité, priorité à l'enfance et à la jeunesse, nouvelles pratiques artistiques émergentes L'école de musique fait partie du pôle d'enseignement artistique, avec l'école d'arts plastiques, actuellement sise dans les anciens locaux de l'école Montgazon qui ne conviennent pas à l'enseignement de cette discipline (manque de lumière, salles non accessibles aux personnes handicapées...). L'école de musique va être contrainte à déménager suite aux travaux de réhabilitation du Palais des Congrès, qui ne prévoit pas, à termes, de continuer à l'héberger. <p>Actions de la collectivité :</p> <ol style="list-style-type: none"> Redéfinir les missions de l'école de musique : <ul style="list-style-type: none"> Donner à tous, enfants et adultes, la possibilité d'entreprendre une formation artistique dans des styles diversifiés. Participer à l'Education Artistique et Culturelle, en collaboration avec les établissements scolaires d'enseignement du 1^{er} et 2nd degrés et les structures éducatives du territoire. Développer de nouvelles actions au travers de concerts, rencontres artistiques, l'entretien de relations privilégiées avec les partenaires artistiques professionnels, le développement des pratiques musicales collectives et la mobilisation des acteurs culturels institutionnels et associatifs du territoire. S'ouvrir à des publics empêchés en menant de nouvelles actions dans et hors les murs. Développer un équipement culturel unique pour accueillir le pôle d'enseignement artistique dans un autre bâtiment que le Palais des Congrès <p>Actions candidates au programme « Petite Ville de demain » :</p> <ul style="list-style-type: none"> CIBLE : immeuble en centre-ville de Parthenay - sis 5, rue Jean Macé- hébergeant actuellement l'EPN et CLE... et abords <ol style="list-style-type: none"> Réhabilitation de l'immeuble <ol style="list-style-type: none"> Pour y installer les enseignements musicaux, l'auditorium, le stockage du matériel, la parthèques et le service administratif du pôle Pour répondre aux nouveaux enjeux En anticipant les phases suivantes Aménagement des abords pour améliorer l'accessibilité et l'attractivité du site

	<p>3. Réhabilitation d'un immeuble voisin pour y installer l'école d'arts plastiques</p> <p>A ce jour,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un Comité technique a été créé au sein de l'école de musique pour participer à la réflexion sur les nouveaux bâtiments. - Le projet d'établissement est réécrit de manière concomitante
PARTENAIRES	Les partenaires du pôle d'enseignements artistiques sont aujourd'hui le Conseil Départemental pour l'école de musique ; pour l'école d'arts plastiques, la DRAC et la Région sont ponctuellement sollicités sur certaines actions.
DEPENSES PREVISIONNELLES OU DEFINITIVES	Etude conduite par le programmiste financé en 2023.
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL / DEFINITIF	Démarrage du projet : le travail avec le programmiste s'est amorcé en mars 2023. L'étude est financée.
CALENDRIER	Démarrage des travaux une fois le calendrier de .
LIEN AUTRES PROGRAMMES ET CONTRATS TERRITORIALISES	<p>Le projet s'inscrit dans le Projet Educatif Local</p> <p>L'équipement peut, à termes, contribuer à la mise en œuvre efficient du CTEAC.</p>
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien et développement de l'activité d'enseignement (Départements, Elèves, Rayonnement) - Rayonnement sur l'ensemble du territoire - Effet levier du rapprochement des deux écoles. (Cohérence, complémentarité, ...) -
CONSEQUENCE SUR LA FONCTION DE CENTRALITE	<p>La réalisation de ce pôle répondrait à plusieurs objectifs.</p> <p>Sa localisation permettrait d'attirer les usagers (adolescents : collégiens/lycéens, parents entre/pendant les cours) en centre-ville (Pôle EA localisé en centre-ville, parking à proximité avec facilité de stationnement). La réunion physique des 2 structures va drainer un nouveau flux en centre-ville.</p> <p>Cela peut participer au re-dynamisme de celui-ci et participer à la revitalisation économique et commerciale.</p>

Fiche action n°5 : Mettre en place des actions pour favoriser les dynamiques immobilières sur des fonciers stratégiques en centre-ville



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



ORIENTATION STRATEGIQUE	Favoriser les dynamiques immobilières
STATUT	Engagée
NIVEAU DE PRIORITE	Moyen/ FORT
MAITRE D'OUVRAGE	Ville de Parthenay et acteurs privés
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Impulser et/ou accompagner les mutations et dynamiques sur des fonciers stratégiques, tant privés que publics, en centre-ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rue Jean-Jaurès : • Ensemble immobilier « TIPIC/Samarine » ; • Ancienne pharmacie à l'angle de la Place de la Saunerie ; • En lien avec le projet « Cité des Arts », des projets à forte dimension patrimoniale : <ul style="list-style-type: none"> • Vente de la Maison « Henri IV » rue du Château à des porteurs d'un projet d'hébergement touristique ; • Vente de la Chapelle de l'ancien Hôpital rue de la Citadelle à un porteur de projet d'artisanat d'art ; • Lancement d'une procédure d'abandon manifeste sur un bien composé de deux entités Faubourg Saint-Jacques, avec pour objectif d'améliorer la qualité résidentielle du quartier (désencombrement de l'espace public via la création d'un espace de stationnement + immeuble d'habitation à remettre sur le marché au 36 rue du Faubourg Saint-Jacques) ; <p>En parallèle, un travail de fond a été engagé sur plusieurs points :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inventaire et diagnostic de l'ensemble du patrimoine immobilier de la commune (jamais réalisé à ce jour) ; • Mise en place d'une fiscalité visant à libérer le foncier (majoration de la taxe sur les friches commerciales, taxe sur les logements vacants, majoration de la taxe foncière sur les terrains constructibles non-bâtis)
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> • Rue Jean-Jaurès : • Partenaires projet « TIPIC/Samarine » : Investisseur privé / Etat (Fond Friche) / CCPG (Vente) / Ville (Accompagnement autorisation d'urbanisme) ; • Partenaires projet de l'ancienne pharmacie à l'angle de la Place de la Saunerie : Investisseur privé / Etat (FRLA) / Ville (Accompagnement autorisation d'urbanisme) ; • En lien avec le projet « Cité des Arts », des projets à forte dimension patrimoniale : <ul style="list-style-type: none"> • Partenaires projet « Maison « Henri IV » : investisseurs privés / Ville (Accompagnement autorisation d'urbanisme et problématiques foncières) • Partenaires projet « Chapelle de l'ancien Hôpital » : investisseur privé / Ville (Accompagnement autorisation d'urbanisme et problématiques foncières) • Procédure d'abandon manifeste sur le Faubourg Saint-Jacques : Ville de Parthenay

	<p>Autres actions globales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inventaire et diagnostic immobilier de la commune : Ville de Parthenay ; • Fiscalité incitative : Ville de Parthenay
DEPENSES PREVISIONNELLES OU DEFINITIVES	<ul style="list-style-type: none"> • Rue Jean-Jaurès : <ul style="list-style-type: none"> - Projet « TIPIC/Samarine » : dépenses de fonctionnement pour la collectivité ; - Projet de l'ancienne pharmacie à l'angle de la Place de la Saunerie : dépenses de fonctionnement pour la collectivité • En lien avec le projet « Cité des Arts », des projets à forte dimension patrimoniale : <ul style="list-style-type: none"> • Projet « Maison « Henri IV » : dépenses de fonctionnement pour la collectivité • Projet « Chapelle de l'ancien Hôpital » : dépenses de fonctionnement pour la collectivité • Procédure d'abandon manifeste sur le Faubourg Saint-Jacques : dépenses de fonctionnement pour la collectivité + dépenses d'investissement à déterminer (Démolition et aménagement parking + traitement de l'immeuble de l'habitation)
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL / DEFINITIF	<ul style="list-style-type: none"> • Rue Jean-Jaurès : <ul style="list-style-type: none"> Projet « TIPIC/Samarine » : Fond Friche = 200 000€ Projet de l'ancienne pharmacie à l'angle de la Place de la Saunerie : FRLA = 75 103€ • En lien avec le projet « Cité des Arts », des projets à forte dimension patrimoniale : <ul style="list-style-type: none"> Traitement ultérieur de l'immeuble de l'habitation au 36 rue du Faubourg Saint-Jacques : sollicitation ANAH à déterminer
CALENDRIER	<ul style="list-style-type: none"> • Ensemble immobilier « TIPIC/Samarine » : achèvement des travaux fin 2024 • Ancienne pharmacie à l'angle de la Place de la Saunerie : achèvement des travaux fin 2023 • Vente de la Maison « Henri IV » : accord sur le Permis de Construire mi 2023 • Vente de la Chapelle de l'ancien Hôpital : dépôt Permis de construire en 2023 • Abandon manifeste sur un bien composé de deux entités Faubourg Saint-Jacques : lancement au Conseil municipal de mars 2023 • Inventaire et diagnostic de l'ensemble du patrimoine immobilier de la commune : en cours • Fiscalité incitative : lancement en juillet 2022
LIEN AUTRES PROGRAMMES ET CONTRATS TERRITORIALISES	
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitations d'immeuble • Nombre de projets
CONSEQUENCE SUR LA FONCTION DE CENTRALITE	<p>L'ensemble de ces actions, qu'elles soient globales ou qu'elles concernent des biens stratégiques pour la Ville de Parthenay, ont été choisies pour le potentiel « effet levier » qu'elles présentent.</p>

Fiche action n°6 : Deuxième phase de travaux d'aménagement intérieurs et extérieurs des Halles



ORIENTATION STRATEGIQUE	Redynamiser le tissu commercial et le cœur de ville
STATUT	En projet
NIVEAU DE PRIORITE	Fort
MAITRE D'OUVRAGE	Nom de l'organisation : Ville de Parthenay
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Cet emblème de Parthenay, bâtiment Baltard, est niché en bas de la rue Jean-Jaurès et clos la boucle commerciale du centre-ville.</p> <p>Les Halles ont toujours été un pôle commerciale historique qui draine et attire tous les mercredis et depuis 2 ans, le samedi matin, des clients de proximité.</p> <p>Depuis quelques années le bâtiment nécessitait une réhabilitation afin de retrouver une partie de son lustre d'antan.</p> <p>C'est ainsi qu'une première phase de travaux a été consacré à la rénovation extérieure du bâtiment.</p> <p>L'heure est venue de travailler sur un espace de convivialité sur le parvis avant des Halles afin d'attire un nouveau type de clientèle notamment le samedi et d'embellir cet espace vieillissant.</p> <p>D'autre part, la réfection de la rue Jean-Jaurès jusqu'au parking des sires est vital pour créer un cheminement entre les commerçants du parking de sires et les halles.</p> <p>Cet écrin retrouvé permettra d'aspirer des usagers qui pourront entrer par le bas de la rue Jean Jaurès vers le centre-ville.</p> <p>Aujourd'hui la demande d'autorisation des travaux est soumis à l'ABF</p>
PARTENAIRES	<p>Les commerçants</p> <p>Etat : DSIL</p> <p>Ville de Parthenay</p>
DEPENSES PREVISIONNELLES OU DEFINITIVES	<p>350k€ sont fléchés sur ces travaux dont :</p> <p>200k€ sur les aménagements intérieurs</p> <p>150k€ sur les aménagements extérieurs</p>
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL / DEFINITIF	<p>En cours</p> <p>DSIL : à hauteur de 30% du montant total des travaux</p>
CALENDRIER	<p>Aménagements intérieurs en 2023</p> <p>Aménagements extérieurs en 2024</p>
LIEN AUTRES PROGRAMMES ET CONTRATS TERRITORIALISES	La fiche action est inscrite au CRTE
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	<p>Augmentation des commerçants non sédentaires</p> <p>Augmentation du CA des commerçants</p> <p>Création de l'association des commerçants non sédentaires</p>
CONSEQUENCE SUR LA FONCTION DE CENTRALITE	Le développement du centre-ville entre dans le champ des actions PVD avec la dynamisation du centre-ville comme axe central.

Fiche action n°7 : Repenser la gouvernance



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



ORIENTATION STRATEGIQUE	Redynamiser le tissu commercial et le cœur de ville
STATUT	En cours
NIVEAU DE PRIORITE	Fort
MAITRE D'OUVRAGE	Nom de l'organisation : Ville de Parthenay
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Le développement d'une stratégie repose inéluctablement sur un pilotage clair et constamment en prise avec le terrain, les acteurs commerciaux et les acteurs de proximité qui sont en appui d'une dynamisation de centre-ville.</p> <p>Le « cœur de ville » actuellement ainsi nommé et qui pourrait changer de nom est un service -espace qui doit informer, accompagner, relier et coordonner tous les acteurs de la filière commerciale.</p> <p>L'idée majeure est de créer un lien entre les commerçants et les potentiels services aidants, telle la collectivité au premier chef, les chambres consulaires, la chambre d'agriculture, le tissu associatif, le secteur économique.</p> <p>L'objectif du « cœur de ville » est de créer un réseau de partage, d'échanges et de transmissions d'informations.</p> <p>Dans les faits, il s'agit d'organiser des temps de rencontres partenariales entre tous ces acteurs, ces rendez-vous doivent être fidélisés dans le temps. Le « cœur de ville » doit aussi être force de propositions auprès de la collectivité pour mettre en place les actions d'attractivité du centre-ville.</p> <p>Exemple : Réfléchir à des dotations pour encourager et faciliter les installations en centre-ville</p> <p>Le « cœur de ville » doit être aussi le guichet d'accueil pour accompagner les porteurs de projets commerciaux ou les investisseurs.</p> <p>Le « cœur de ville » doit représenter le premier filtre sur les aides d'état, les accompagnements sur les formulaires administratifs et urbanistiques.</p> <p>La notion ici de gouvernance prend tout son sens.</p> <p>Il est par conséquent nécessaire de renforcer le rôle du « cœur de ville », de le rendre lisible auprès du terrain, et de développer des réseaux pour assurer aux acteurs qui font l'économie de proximité en centre-ville un soutien indéfectible.</p>
PARTENAIRES	<p>Les Chambres consulaires</p> <p>La chambre d'agriculture</p> <p>Les associations</p> <p>Le club des entrepreneurs de Parthenay Gâtine</p> <p>Les commerçants</p> <p>L'association des commerçants</p>
DEPENSES PREVISIONNELLES OU DEFINITIVES	<p>Les dépenses en fonctionnement liées au service commerce local</p> <p>Les charges locatives du service</p>
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL / DEFINITIF	Aucun plan de financement n'est précisé
CALENDRIER	Le renforcement de la gouvernance est en place depuis 2023 et devrait s'accélérer dans les 3 années à venir

LIEN AUTRES PROGRAMMES ET TERRITORIALISES CONTRATS	
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Une communication extra territoire visible Des enquêtes satisfaction Baisse de charge de travail des services supports tels l'urbanisme
CONSEQUENCE SUR LA FONCTION DE CENTRALITE	Le développement du centre-ville entre dans le champ des actions PVD avec la dynamisation du centre-ville comme axe central.

Fiche action n°8 : Relier le tourisme et le commerce



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



ORIENTATIONS STRATEGIQUES	Redynamiser le tissu commercial et le cœur de ville Faciliter les mobilités en centre-ville
STATUT	En projet
NIVEAU DE PRIORITE	Fort
MAITRE D'OUVRAGE	Nom de l'organisation : Ville de Parthenay
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Il est nécessaire de retrouver de la fréquentation en centre-ville après une relance de l'offre commerciale réelle et donner une visibilité au poumon historique qu'est la cité médiévale via la rue de la vau Saint-Jacques. Après les divers études et audits, le constat d'une carence de la signalétique est un facteur structurel qui explique l'évasion des usagers et la désertification du centre-ville.</p> <p>Le renforcement de la boucle commerciale a certes densifié le commerce sur la seule rue Jean Jaurès, mais cette concentration de l'offre commerciale a eu comme effet pervers de donner une image d'abandon notamment dans la rue Louis Aguillon qui était autrefois une artère principale du centre-ville qui partait de la Mairie vers la place du donjon, autre rotule commerciale.</p> <p>De plus, ce sentiment de « désert commerciale » est accompagné d'une particularité de Parthenay qui fait apparaître un éparpillement du commerce avec plusieurs rotules éloignées les unes des autres, telles la place Michelet, la place du donjon, le quartier de la Gare et le quartier historique.</p> <p>Sur près de 150 commerces seuls une cinquantaine sont installés dans le cœur de ville, la rue Jean Jaurès.</p> <p>De plus, le cœur historique est peu mis en valeur et peu connecté avec les rues commerçantes.</p> <p>L'objectif est de faire revenir du flux en centre-ville et de créer une vraie unité de signalétique sur toute la municipalité (équipements, déplacements, stationnements, ...)</p> <p>Une équipe d'une dizaine de personnes travaille sur ce dossier.</p>
PARTENAIRES	<p>Les services tourisme, patrimoine et techniques travaillent sur une étude globale.</p> <p>La ville de Parthenay porte la maîtrise d'ouvrage</p> <p>Les commerçants et l'association des commerçants « Central Parth » ainsi que d'autres partenaires pourront être associés.</p>
DEPENSES PREVISIONNELLES OU DEFINITIVES	<p>Le Responsable de service commerce, le Directeur des services techniques et le Responsable service tourisme et patrimoine dont être les principaux postes de dépenses en fonctionnement</p> <p>Toute la signalétique et le mobilier urbain correspondront aux dépenses d'investissement</p> <p>Les recettes envisagées ne peuvent être quantifiées.</p> <p>Elles prendront la forme d'une évaluation de l'offre commerciale</p>
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL / DEFINITIF	Aucun plan de financement n'est précisé
CALENDRIER	La fin de la réflexion est prévue pour 2023 avec l'orientation figée par les élus.

	<p>Une étude sera certainement essentielle pour accompagner la collectivité Les travaux de signalétique devraient débuter vers la mi 2024.</p>
<p>LIEN AUTRES PROGRAMMES ET TERRITORIALISES</p>	<p>La fiche action est inscrite au CRTE</p>
<p>INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION</p>	<p>Augmentation des commerces en centre-ville Augmentation du CA des commerçants. Développement du tourisme dans la cité médiévale Augmentation des pèlerins dans le gîte d'accueil des pèlerins Augmentation de la fréquentation dans les Halles de Parthenay Augmentation des porteurs de projets privés</p>
<p>CONSEQUENCE SUR LA FONCTION DE CENTRALITE</p>	<p>Le développement du centre-ville entre dans le champ des actions PVD avec la dynamisation du centre-ville comme axe central.</p>
<p>ANNEXES</p>	<p>Autorisation des travaux soumis à l'ABF consultable</p>

Fiche action n°9 : Mettre en valeur les « espaces urbains et la place publique »



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



ORIENTATION STRATEGIQUE	Redynamiser le tissu commercial et le cœur de ville
STATUT	En projet
NIVEAU DE PRIORITE	Fort
MAITRE D'OUVRAGE	Nom de l'organisation : Ville de Parthenay
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>L'attractivité du centre-ville repose sur un espace agréable en termes de commerce et de déambulation.</p> <p>Développer l'attractivité nécessite de faire revenir les usagers en centre-ville. Augmenter l'offre commerciale ne suffit pas, il s'agit avant tout de créer un environnement favorable au retour des clients visiteurs et surtout de permettre aux parthenaisiens et parthenaisiennes de se réappropriier le centre-ville et ainsi de le redécouvrir</p> <p>En effet, après l'exode vers les périphéries à partir des années 70, le constat d'une désertification a plongé le centre-ville dans un sentiment d'abandon. Pour endiguer cette tendance et à l'appui de nouveaux modes de consommation, l'idée est de mobiliser les synergies par îlots dans le centre-ville et ainsi s'appuyer sur une partie des commerçants pour animer des rotules du centre-ville.</p> <p>L'objectif est de ramener du monde en centre-ville, d'abord grâce à des événements ponctuels qui sont conjecturels pour ensuite créer un nouveau flux qui s'installe dans le temps par habitude du retour en centre-ville.</p> <p>Ces animations thématiques réunissant le tissu associatif, les APE, les commerçants partenaires entre autres feront revenir les habitants nouveaux en centre-ville et par conséquent généreront du flux commercial</p> <p>Exemple : animations urbaines place des bancs autour d'une thématique urbaine</p> <p>D'autre part, il s'agit de façon corrélative de travailler sur l'embellissement du centre-ville à travers des actions simples de végétalisation des rues ainsi que l'apport de mobilier urbain qui permette de créer un espace de flânerie et de cheminement.</p> <p>Ces cheminements s'appuient sur les nombreuses rotules du centre-ville et de la cité médiévale au sein desquelles on imaginera des espaces de vie en lien avec les grandes orientations de la mandature</p> <p>Exemple : Place de la saunerie en lien avec la cité des arts – la Place des bancs en lien avec la cité des jeux.</p>
PARTENAIRES	<p>La ville de Parthenay</p> <p>Le département</p> <p>La région</p> <p>Les associations</p> <p>Les commerçants</p> <p>L'association des commerçants</p>
DEPENSES PREVISIONNELLES OU DEFINITIVES	<p>Les dépenses en fonctionnement liées au service commerce local</p> <p>Les dépenses de fonctionnement liées aux services appuis</p> <p>Les aides en subvention exceptionnelle de la collectivité auprès des associations</p>
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL / DEFINITIF	Aucun plan de financement n'est précisé

CALENDRIER	Le renforcement de la gouvernance est en place depuis 2023 et devrait s'accélérer dans les 3 années à venir
LIEN AUTRES PROGRAMMES ET CONTRATS TERRITORIALISES	La fiche action est inscrite au CRTE
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Augmentation du CA des commerçants Augmentation de la fréquentation en centre-ville Rédaction des arrêtés Visibilité du centre-ville Rayonnement du territoire
CONSEQUENCE SUR LA FONCTION DE CENTRALITE	Le développement du centre-ville entre dans le champ des actions PVD avec la dynamisation du centre-ville comme axe central.

Fiche action °10 : Réhabilitation du palais des congrès en espace culturel et cinématographique



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



ORIENTATION STRATEGIQUE	Redynamiser le centre-ville par le positionnement et la modernisation de projets structurants
STATUT	Validé
NIVEAU DE PRIORITE	Fort
MAITRE D'OUVRAGE	Commune de Parthenay
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>PROJET DE REHABILITATION DU PALAIS DES CONGRES</p> <p>Le Palais des congrès de Parthenay a été construit en 1970 en plein centre-ville à proximité de la Place du Drapeau.</p> <p>Ces 20 dernières années, cet outil a fait l'objet de nombreux réaménagements, de réaffectation des espaces et de travaux de mise aux normes.</p> <p>Le Palais des congrès à 50 ans, il doit devenir un outil culturel majeur et innovant pour Parthenay.</p> <p>Les espaces souhaités être maintenus, selon la capacité du site, sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Salle de spectacle /Congrès - Salle de Théâtre - Salles de Cinéma - Salles d'exposition - Bureaux du service <p>Après échanges avec les partenaires associatifs tous s'accordent sur la nécessité de repenser complètement la destination de ce bâtiment et souhaite engager une étude pour identifier des scénarii possibles d'aménagement du site en poursuivant les objectifs suivants :</p> <p>Objectif 1 – Créer au Palais des congrès, site emblématique de la programmation événementielle Parthenaisienne, de nouveaux équipements fonctionnels (Cinéma, salle d'évènement (spectacle, congrès...), salle de Théâtre...) pour notamment redonner son rôle de pivot au Palais des congrès dans l'animation culturelle du centre-ville ;</p> <p>Objectif 2 – Encourager les échanges entre les acteurs culturels en créant un espace de diffusion multi activités sur le site du Palais des congrès, dans la limite des contraintes physiques du site et des équipements liés aux spectacles (salles d'évènement, cinéma, salle de Théâtre, Office de Tourisme, salle des associations, Radio Gâtine...);</p> <p>Objectif 3 – Créer un outil innovant dans la conception, l'équipement scénographique, l'organisation interne par la mixité des usages, la proximité d'une diversité d'acteurs culturels et d'une pluralité de publics.</p> <p>La finalité du projet de réhabilitation du Palais des congrès est de créer au cœur de la Ville un espace de programmation culturelle diversifiée ouvert à un large public (néophytes, cinéphiles amateurs de spectacles vivants, scolaires, touristes, acteurs associatifs...).</p> <p>Pour accompagner la Mairie, le cabinet IDA Concept a été retenu pour étudier la faisabilité et de programmation qui vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etudier le potentiel du site : pour l'implantation des activités suivantes : le Cinéma ; une salle de spectacle modulable en espace de congrès ; un théâtre ; l'espace d'accueil de l'Office de Tourisme ; le studio ; un espace bureau pour le service Action Culturelle ; les locaux pour le fonctionnement de l'association Radio Gâtine ▪ Etudier la faisabilité de créer un hall d'accueil commun convivial qui permette une circulation lisible et fluide vers les différents équipements

	<p>(Cinéma, salle de spectacle, Théâtre...) en tenant compte de leur cadre d'accès réglementaire respectif.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Définir des scénarii possibles de compatibilité des équipements et de concomitance d'activités, au regard des surfaces disponibles, des contraintes techniques du site et celles propres aux activités souhaitées (identification et préconisation du classement ERP) et la mixité des usages ; ▪ Définir une stratégie de communication pour créer une identité propre à ce site tout en assurant la lisibilité des activités qui seront présentes (cinéma, salle de spectacle, Théâtre, Office de Tourisme...); <p>-</p> <p>Les propositions sont travaillées en concertation avec la SCOP, les acteurs associatifs et la population. Un groupe citoyen s'est constitué après la première réunion publique pour participer à des ateliers de travail pour suivre l'avancement du projet et travailler le contenu des activités à proposer dans de nouveau espace (AGORA)., devront être ambitieuses, mais réalistes. L'objectif est d'avoir des scénarii en adéquation avec la capacité financière de la collectivité.</p> <p>A l'issue de ce travail qui conduira à définir les activités retenues sur le site et un détail estimatif de dépense. Un architecte sera recruté pour préciser le projet de réaménagement et lancer les travaux Confidentielle en attente de la réunion publique nécessaires.</p>
PARTENAIRES	<p>Le cahier des charges du programmiste a été établi en collaboration avec la SCOP le Cinéma, et par l'intégration des éléments d'une étude de besoins des associations usagères établis par le bureau d'étude 1er acte, sous l'ancienne mandature.</p> <p>Un comité de pilotage et d'un comité technique associant notamment les services de l'Etat (Sous-Préfecture, ABF, parlementaires...) ont été constitués.</p> <p>La démarche de concertation établie par le bureau d'études est complétée des implications de l'élue référente et le chargé de mission « participation et implication citoyenne ».</p> <p>Mobilisés en plus du prestataire :</p> <p>En interne : service culture, service participation citoyenne</p> <p>En externe : les associations actuellement utilisatrice du bâtiment + la SCOP le Cinéma + la communauté de communes sur la partie office du Tourisme.</p> <p>Un groupe de citoyen constitué d'une cinquantaine de volontaire a été mis en place pour participer à l'étude</p>
DEPENSES PREVISIONNELLES OU DEFINITIVES	Confidentielle en attente de la réunion publique du 5 avril 2023
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL / DEFINITIF	Confidentielle en attente de la réunion publique du 5 avril 2023
CALENDRIER	<p>Date de fin : décembre 2025</p> <p>Etapes du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude de programmiste + mission d'assistance à Maitrise d'ouvrage – - Phase écriture du programme : fin mai2023 - Prestation AMO : sur la durée du projet jusqu'au parfait achèvement - Recrutement + travail de l'architecte jusqu'au chiffrage : année 2023 <p>Esquisse : novembre 2023</p> <p>Demande de subvention Etat : mars 2023</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1er trimestre 2023 : marché de travaux - Début des travaux : au plus tôt automne 2024 / janvier 202 - Durée : 18 mois à 24 mois

LIEN AUTRES PROGRAMMES ET TERRITORIALISES	
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Réhabilitation d'un bâtiment de 5 000m ² modernisant l'offre d'activités multiculturelle Implantation d'un cinéma pour partie ou totalité dans le bâtiment existant
CONSEQUENCE SUR LA FONCTION DE CENTRALITE	<ul style="list-style-type: none"> - Recentrer les activités culturelles autour de la place du Drapeau - Valoriser le patrimoine architectural et culturel - Proposer de nouvelles activités culturelles à fort rayonnement en centre-ville - Faire revenir du flux en centre-ville

Fiche action n°11 : Cité des arts



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



ORIENTATION STRATEGIQUE	Redynamiser le centre-ville par le positionnement et la modernisation de projets structurants												
STATUT	En projet / validée / engagée												
NIVEAU DE PRIORITE	Fort / moyen / faible												
MAITRE D'OUVRAGE	Commune de Parthenay												
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Parthenay, Cité des Arts a pour objectif de lier la valorisation du patrimoine avec les métiers d'arts et de la création en recherchant, dans un premier temps, la diversité des métiers d'art et de la création, la qualité des productions et l'excellence des savoir-faire.</p> <p>La finalité du projet de la Cité des Arts est de valoriser et d'animer le patrimoine architectural du quartier historique en y liant les métiers d'art et de la création.</p> <p>La cité des Arts se développe autour de 3 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'installation de professionnels des métiers d'arts et d'artistes <p>Mise en réseau des acteurs, accompagnement lors d'installation, soutien aux métiers d'art et de la création</p> <p>Soutien au marché d'artisan, des professionnels des étier dart</p> <ul style="list-style-type: none"> • Structurer l'offre autour des métiers d'art et de la création pour incarner la cité des arts <p>Programmation d'évènements (JEMA, Semaine des Arts, Jacqu'arts, Festival Soud'art, Réflexion sur le devenir du musée et du CIAP, Faire de la Chapelle des Cordeliers un lien fort entre le centre-ville et le quartier historique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valoriser la richesse patrimoniale de la ville de Parthenay <p>Proposition de parcours de visite en autonomie pour mettre en valeur le patrimoine bâti, paysager et immatériel et pour scénariser l'espace public S'appuyer sur les monuments historiques de la ville pour la mise en visite.</p>												
PARTENAIRES	<p>Les partenaires de la cité des arts sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les artistes et artisans d'art du territoire - Les associations et notamment le Collectif du quartier médiéval de Parthenay, l'association de Sauvegarde du Quartier Saint-Jacques, l'association Qui Que Le Veuille et l'UPCP-Métive, l'école de la laine à Vasles, ... - La DRAC Nouvelle Aquitaine - Le Conseil Régional Nouvelle- Aquitaine, - Le Conseil Départemental des Deux-Sèvres, - La Chambre de Métiers et de l'Artisanat - La Préfecture des Deux-Sèvres. 												
DEPENSES PREVISIONNELLES OU DEFINITIVES	<p>Budget de fonctionnement : 50.000€ incluant du temps agent.</p> <p>Budget d'investissement : 125 000 => chapelle des cordeliers et mise en place de parcours urbains dans la ville.</p>												
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL / DEFINITIF	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%;"></th> <th style="width: 25%; text-align: center;">2023</th> <th style="width: 25%; text-align: center;">2024</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Europe</td> <td style="text-align: center;">000</td> <td style="text-align: center;">25 000</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td style="text-align: center;">15 000</td> <td style="text-align: center;">110 000</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td style="text-align: center;">15 000</td> <td style="text-align: center;">135 000</td> </tr> </tbody> </table>		2023	2024	Europe	000	25 000	Autofinancement	15 000	110 000	TOTAL	15 000	135 000
	2023	2024											
Europe	000	25 000											
Autofinancement	15 000	110 000											
TOTAL	15 000	135 000											

CALENDRIER	Évènements qui reviennent tous les ans Parcours urbains. Etude – propositions en 2023 – 2024. Mise en place 2024 - 2025
LIEN AUTRES PROGRAMMES ET TERRITORIALISES	
INDICATEURS DE SUIVI ET D’EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Chiffre de fréquentation de la chapelle des cordeliers, du musée - Nombre de nouveaux artisans installés à Parthenay par an - Parcours urbains – nombre de parcours, de stations - Impact sur les chiffres du tourisme à Parthenay
CONSEQUENCE SUR LA FONCTION DE CENTRALITE	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de l’afflux des touristes. • Hausse de la consommation de production locale • Capitaliser sur l’image d’une ville culturelle en intensifiant l’offre autour des métiers d’art.
ANNEXES	<ul style="list-style-type: none"> - Se référer aux 3 phases de l’étude In Extenso (sur demande)

Fiche action n°12 : Budget participatif



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



ORIENTATION STRATEGIQUE	La Ville de Parthenay a à cœur de favoriser l'expression démocratique et l'implication citoyenne avec son budget participatif. Cette démarche engagée va permettre à tous les Parthenaisiens.iennes de s'impliquer dans la vie et l'aménagement de la Ville en proposant des projets d'utilité publique et d'intérêt collectif.
STATUT	En projet
NIVEAU DE PRIORITE	Fort
MAITRE D'OUVRAGE	Ville de Parthenay Sélection par un comité de suivi composé d'élus et citoyens en nombre égal.
DESCRIPTION DE L'ACTION	Cet Appel à projet citoyen est un dispositif qui permet d'affecter une partie du budget de la ville à la mise en œuvre de projets/idées proposés et votés par les citoyens sur la commune de Parthenay. Ils permettent ainsi d'améliorer durablement le cadre de vie de notre ville.
PARTENAIRE	Les citoyens de la commune de Parthenay. Appel à projets et idées est ouvert aux personnes de 11 ans et plus
DEPENSES PREVISIONNELLES OU DEFINITIVES	Budget d'investissement de 12 000€
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL / DEFINITIF	Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser les éventuels phasages pluriannuels par maitre d'ouvrage et/ou par financeur. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projets, ...) Préciser les recettes (de cession ou d'exploitation) éventuelles envisagées.
CALENDRIER	<ul style="list-style-type: none"> - Mai à septembre 2023 : Appel à projets citoyen - Juin à octobre 2023 : Revue de projets (au fil de l'eau) - Novembre à janvier 2023 : promotion et vote citoyen - Janvier 2024 : Annonce des lauréats - Janvier à décembre 2024 : Réalisation de(s) projet(s)
LIEN AUTRES PROGRAMMES ET CONTRATS TERRITORIALISES	
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de dossiers déposés - Montant de dépenses au budget participatif - Nombre de projets réalisés
CONSEQUENCE SUR LA FONCTION DE CENTRALITE	<ul style="list-style-type: none"> - Implication de la population à la vie de la commune - Accompagner les démarches citoyennes - Rendre visible le fonctionnement de la collectivité
ANNEXES	Le règlement du budget participatif présent sur le site internet de la ville.

Fiche action n°13 : Valoriser et maintenir le Pybus



ORIENTATION STRATEGIQUE	Faciliter les mobilités en centre-ville
STATUT	En projet
NIVEAU DE PRIORITE	Moyen
MAITRE D'OUVRAGE	Nom de l'organisation : Ville de Parthenay
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Sous-préfecture du département des Deux-Sèvres, la ville de PARTHENAY est la capitale de la Gâtine poitevine, pays bocager, et constitue un lieu d'habitation privilégié regroupant la qualité environnementale du cadre de vie et les avantages de la ville.</p> <p>Cependant, la ville de PARTHENAY est aujourd'hui confrontée à l'évolution des modes de vie engendrant une certaine détérioration des conditions de déplacement des habitants et usagers, avec la saturation progressive des principales voies de circulation et du stationnement, et une dégradation du cadre de vie sur les espaces publics.</p> <p>Face à ce constat et afin d'intégrer les futurs besoins induits par son développement démographique, économique et touristique, la ville de PARTHENAY s'est engagée dans une réflexion sur la mobilité menée par AxUrban en 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En visant une meilleure maîtrise des flux de trafic et des besoins de stationnement, - En privilégiant les modes alternatifs à la voiture que sont : les transports collectifs, les modes actifs : vélo et marche à pied, les nouvelles formes de mobilité : covoiturage, autopartage, véhicules électriques... <p>La définition d'une nouvelle politique de déplacements urbains en général, et de circulation et de stationnement en particulier, apparaît alors nécessaire pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'accessibilité pour tous au centre-ville et aux différents quartiers, cette accessibilité étant aujourd'hui contrainte par des problèmes de circulation, de sécurité, de stationnement, de repérage des itinéraires, de cheminements piétons et vélos, d'accessibilité PMR... <p>Réduire les impacts de la circulation automobile (pollution, GES, bruit, sécurité, etc) : en maîtrisant l'accroissement des trafics et la vitesse des véhicules, en privilégiant les modes de déplacement alternatifs (marche à pied, vélos, transports collectifs, covoiturage...), en cohérence avec la politique de valorisation des espaces publics urbains.</p> <p>Le Pybus est une navette mise en service par la Ville de Parthenay pour circuler dans la ville et facilite l'accès aux services et commerces de proximité. Le Pybus est adapté pour les personnes en situation de handicap. Il circule du lundi au vendredi et le samedi matin sauf jours fériés. Il n'y a qu'un seul trajet (un aller-retour le matin et un autre l'après-midi) avec 18 arrêts donc un arrêt sur Châtillon-sur-Thouet et un arrêt sur Pompaire. Depuis la crise sanitaire, la municipalité a fait le choix de rendre ce service gratuit.</p> <p>Un chauffeur à temps plein est affecté à ce service, ainsi qu'un second à temps partiel et un troisième en cas de remplacement ponctuel.</p> <p>La ville dispose de deux mini-bus (8 places + 1 PMR). Ces derniers sont vieillissants et ne permettent plus de répondre quotidiennement à la demande.</p> <p>La municipalité souhaite maintenir et développer ce Pybus qui est adapté aux personnes à mobilité réduite (PMR).</p> <p><u>Contexte actuel :</u></p>

	<p>L'étude mobilité réalisée en 2021 montre que les itinéraires de bus sont peu lisibles, avec des arrêts non desservis lors de certains circuits. La fréquentation est d'environ 8500 usagers en 2022.</p> <p><u>Objectifs :</u> Rationaliser l'offre et la rendre plus lisible et attractive en temps de parcours et en fréquence afin d'améliorer le service rendu aux usagers</p> <p><u>Le projet :</u> La municipalité réfléchit à une externalisation du Pybus afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer un cadencement plus important - Avoir des bus permettant le transport de PMR - Offrir aux usagers un service de qualité <p>Ce service sera de nouveau payant.</p>
PARTENAIRES	<p>Ce projet est actuellement en réflexion. Une entreprise de transport réguliers de voyageurs a été contacté pour avoir une idée du cout que cela pourrait avoir.</p>
DEPENSES PREVISIONNELLES OU DEFINITIVES	<p>Les dépenses pourraient être la prise en charge de l'externalisation du Pybus.</p>
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL / DEFINITIF	<p>Enveloppe prévisionnelle inscrite au PPI de 100 000 € en 2023 (fonctionnement en régie), 200 000 € annuel à partir de 2024 sur l'externalisation</p>
CALENDRIER	<p>Il est prévu d'étudier sur l'année 2023 l'externalisation du PyBus pour une opérationnalité en 2024</p>
LIEN AUTRES PROGRAMMES ET CONTRATS TERRITORIALISES	<p>Non</p>
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Cadencement du Pybus - Hausse de la fréquentation
CONSEQUENCE SUR LA FONCTION DE CENTRALITE	<ul style="list-style-type: none"> -Permettre de faire revenir du flux en centre-ville -Faciliter les déplacements au quotidien, y compris pour les scolaires -Renforcer la connexion entre le Pybus et les services de transport régionaux, notamment à la Gare -Permettre le transport de travailleurs dans certains lieux phares

Fiche action n°14 : Créer les conditions favorables au développement des mobilités actives



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



ORIENTATION STRATEGIQUE	Faciliter les mobilités en centre-ville
STATUT	En projet
NIVEAU DE PRIORITE	Moyen
MAITRE D'OUVRAGE	Ville de Parthenay
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Sous-préfecture du département des Deux-Sèvres, la ville de PARTHENAY est la capitale de la Gâtine poitevine, pays bocager, et constitue un lieu d'habitation privilégié regroupant la qualité environnementale du cadre de vie et les avantages de la ville.</p> <p>Cependant, la ville de PARTHENAY est aujourd'hui confrontée à l'évolution des modes de vie engendrant une certaine détérioration des conditions de déplacement des habitants et usagers, avec la saturation progressive des principales voies de circulation et du stationnement, et une dégradation du cadre de vie sur les espaces publics.</p> <p>Face à ce constat et afin d'intégrer les futurs besoins induits par son développement démographique, économique et touristique, la ville de PARTHENAY s'est engagée dans une réflexion sur la mobilité menée par AxUrban en 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En visant une meilleure maîtrise des flux de trafic et des besoins de stationnement, - En privilégiant les modes alternatifs à la voiture que sont : les transports collectifs, les modes actifs : vélo et marche à pied, les nouvelles formes de mobilité : covoiturage, autopartage, véhicules électriques... <p>La définition d'une nouvelle politique de déplacements urbains en général, et de circulation et de stationnement en particulier, apparaît alors nécessaire pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'accessibilité pour tous au centre-ville et aux différents quartiers, cette accessibilité étant aujourd'hui contrainte par des problèmes de circulation, de sécurité, de stationnement, de repérage des itinéraires, de cheminements piétons et vélos, d'accessibilité PMR... - Réduire les impacts de la circulation automobile (pollution, GES, bruit, sécurité, etc) : en maîtrisant l'accroissement des trafics et la vitesse des véhicules, en privilégiant les modes de déplacement alternatifs (marche à pied, vélos, transports collectifs, covoiturage...), en cohérence avec la politique de valorisation des espaces publics urbains engagée avec l'action Cœur de Ville. <p>Un ressenti des usagers, apprécié par questionnaire, faisant principalement ressortir des attentes en matière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'aménagement cyclables continus et sécurisés (81% des usagers prêts à utiliser le vélo), - d'amélioration de l'état des routes et des trottoirs <p>Pour y répondre la municipalité doit assurer un développement significatifs des modes actifs. Plusieurs actions permettraient d'atteindre cet objectif, notamment un réseau armature cyclable avec des itinéraires continus et entièrement sécurisé, permettant de couvrir l'ensemble du centre et desservir les principaux pôles d'attractions (établissements scolaires, sportifs, etc)</p>

	<p><u>Contexte actuel :</u> Aménagements cyclables peu nombreux et disparates : - 6 contre sens cyclable (peu sécurisant) - Piste bidirectionnelle (boulevard Georges Clémenceau) - Espace partagé (boulevard de l'Europe, rue du Président Salvador Allende)</p> <p><u>Objectifs :</u> Créer un réseau armature cyclable, c'est-à-dire un réseau continu et sécurisé : - Permettant de relier les pôles d'attractions vélos (établissements scolaires, sportifs, parcs, cœur de ville...) - En s'appuyant sur les aménagements existants et futurs (prévus dans les OAP) - Visant à répondre aux attentes des usagers et nouvelles demandes de mobilité conduisant à rechercher une réduction de la place de la voiture en ville</p> <p>La municipalité procède donc de manière progressive à la sécurisation, matérialisation de pistes cyclables.</p>
PARTENAIRES	/
DEPENSES PREVISIONNELLES OU DEFINITIVES	Intégrées aux dépenses de fonctionnement pour 2023. Lorsqu'ils seront précisés, les aménagements seront intégrés budgétés pour les années ultérieures. Il est prévu le doublement de stationnement vélos sécurisés sur la place du Drapeau
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL / DEFINITIF	Petits travaux inclus dans le budget du service technique de la ville pour 2023. Réflexion sur des investissements plus importants à partir de 2024
CALENDRIER	Le calendrier sera actualisé en fonction des possibilités financières de la ville.
LIEN AUTRES PROGRAMMES ET CONTRATS TERRITORIALISES	
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	
CONSEQUENCE SUR LA FONCTION DE CENTRALITE	<ul style="list-style-type: none"> -Meilleure maîtrise des flux de trafic et des besoins de stationnement, -Privilégier les modes alternatifs à la voiture -Rendre plus agréable le centre-ville -Faire revenir du flux en centre-ville

Fiche action n°15 : Construction d'une maison de santé



ORIENTATION STRATEGIQUE	Nom de l'orientation stratégique telle qu'indiquée dans la convention cadre
STATUT	Engagé
NIVEAU DE PRIORITE	Fort
MAITRE D'OUVRAGE	Commune de Secondigny
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>En concertation avec le Pays de Gâtine et la commune voisine de Saint Aubin-le-Cloud, la commune a accompagné les professionnels de santé dans l'élaboration de leur projet de santé. Ce travail, validé par l'Agence Régionale de Santé fin 2019, vise à créer un Pôle de Santé permettant d'assurer le maintien et le développement de l'offre de soins sur le territoire. Ce pôle doit reposer sur deux maisons de santé, une principale à Secondigny et une secondaire à Saint Aubin-le-Cloud.</p> <p><u>Objectifs généraux du projet :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Rendre accessible un service de santé de proximité à l'ensemble de la population, • Apporter une réponse spécifique aux besoins de santé et ainsi réduire les inégalités sociales et territoriales, • Ouvrir aux professionnels de santé un mode d'exercice collectif, mutualiser l'offre de services et renforcer la qualité des soins, • Favoriser les coopérations interprofessionnelles, optimiser le temps médical et répondre aux craintes d'isolement des jeunes professionnels, <p>L'opération est localisée en centre bourg, situé à la Bartière sur un terrain d'environ 6000 m². Ce terrain est situé non loin du bourg et de la Maison de retraite.</p> <p>Les locaux seront utilisés pour accueillir des cabinets médicaux et paramédicaux ainsi que des permanences de structures extérieures. Ils seront dimensionnés pour accueillir les professionnels actuellement en exercice à Secondigny et des nouveaux qui sont déjà identifiés ou non. Il y a aujourd'hui en activité sur Secondigny : deux médecins généralistes, un cabinet d'infirmiers de 4 infirmières et 2 ostéopathes. A ces professionnels s'ajoute l'installation immédiate d'une sage-femme dans un local municipal provisoire.</p> <p>La maison de santé a pour objectif de développer l'offre, il faudra donc que les bâtiments soient en capacité d'accueillir immédiatement de nouveaux professionnels. De même, certaines permanences d'autres professionnels pourront se tenir à la maison de santé dans des cabinets partagés.</p> <p>La Maison de santé n'est pas seulement un bâtiment d'exercice professionnel, c'est un élément central dans l'organisation des soins à l'échelle du territoire de vie en lien étroit avec la maison de santé de Saint Aubin le Cloud.</p> <p><u>Eléments du programme</u></p> <p>L'opération est localisée à Secondigny. Les locaux seront utilisés pour accueillir des cabinets médicaux et paramédicaux, des permanences de professionnels et de structures extérieures. Ils seront dimensionnés pour accueillir à terme trois médecins généralistes, un cabinet infirmiers, un cabinet de rééducateurs (kinésithérapeutes), deux cabinets polyvalents (sages femmes, pédicure-podologue et diététiciens...), un cabinet permettant d'accueillir deux dentistes et un bureau de coordination. Les cabinets polyvalents permettront dans leur configuration de répondre</p>

	<p>immédiatement à l'accueil d'un nouveau professionnel qu'il soit médecin ou paramédical.</p> <p>Les permanences proposées dans les locaux permettront également de créer du lien entre les professionnels de santé et les structures sociales et médico-sociales et faciliteront le développement des aspects prévention-éducation à la santé.</p> <p>Tous les cabinets disposeront des réseaux et branchements permettant de réaliser des téléconsultations.</p> <p>La mise en réseau des professionnels, combinée à la création de la maison de santé (locaux attractifs), sont les conditions requises pour maintenir les professionnels de santé actuels sur notre territoire et en attirer de nouveaux.</p>																																																
PARTENAIRES	<p>Ce projet est monté en collaboration avec la commune de St Aubin le Cloud.</p> <p>Les partenaires financiers sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'Etat - L'Europe via le FEDER - Le Département des Deux-Sèvres <p>Les autres partenaires sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Pays de Gâtine pour la coordination - L'Agence Régionale de Santé qui a validé le projet 																																																
DEPENSES PREVISIONNELLES OU DEFINITIVES	Les dépenses correspondent aux frais d'études, d'achat de terrain, de construction, de publicité et révision de prix																																																
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL / DEFINITIF	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">DEPENSES</th> </tr> <tr> <th style="width: 80%;"></th> <th style="text-align: right;">HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2031 - Frais d'étude (géotechnique)</td> <td style="text-align: right;">4 500 €</td> </tr> <tr> <td>2111 - Terrains nus (hors frais)</td> <td style="text-align: right;">100 000 €</td> </tr> <tr> <td>2313 - Constructions</td> <td style="text-align: right;">1 532 978 €</td> </tr> <tr> <td><i>Honoraire de maîtrise d'œuvre,</i></td> <td style="text-align: right;"><i>85 500 €</i></td> </tr> <tr> <td><i>Géomètre</i></td> <td style="text-align: right;"><i>940 €</i></td> </tr> <tr> <td><i>SPS,</i></td> <td style="text-align: right;"><i>8 450 €</i></td> </tr> <tr> <td><i>BCT...</i></td> <td style="text-align: right;"><i>8 538 €</i></td> </tr> <tr> <td><i>Démolition (estimation)</i></td> <td style="text-align: right;"><i>10 000 €</i></td> </tr> <tr> <td><i>Travaux</i></td> <td style="text-align: right;"><i>1 330 000 €</i></td> </tr> <tr> <td>Publicité (estimation)</td> <td style="text-align: right;">2 500 €</td> </tr> <tr> <td>Provisions pour révision de prix</td> <td style="text-align: right;">100 000 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td style="text-align: right;">1 739 978 €</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">RECETTES</th> </tr> <tr> <th style="width: 80%;"></th> <th style="text-align: right;">HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Secondigny - Autofinancement</td> <td style="text-align: right;">81 978 €</td> </tr> <tr> <td>Emprunt</td> <td style="text-align: right;">400 000 €</td> </tr> <tr> <td>Etat - DETR (plafonnée)</td> <td style="text-align: right;">300 000 €</td> </tr> <tr> <td>Etat - DSIL (plafonnée)</td> <td style="text-align: right;">68 000 €</td> </tr> <tr> <td>Europe- FEDER</td> <td style="text-align: right;">500 000 €</td> </tr> <tr> <td>Département CRDC</td> <td style="text-align: right;">100 000 €</td> </tr> <tr> <td>Région</td> <td style="text-align: right;">200 000 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td style="text-align: right;">1 739 978 €</td> </tr> </tbody> </table>	DEPENSES			HT	2031 - Frais d'étude (géotechnique)	4 500 €	2111 - Terrains nus (hors frais)	100 000 €	2313 - Constructions	1 532 978 €	<i>Honoraire de maîtrise d'œuvre,</i>	<i>85 500 €</i>	<i>Géomètre</i>	<i>940 €</i>	<i>SPS,</i>	<i>8 450 €</i>	<i>BCT...</i>	<i>8 538 €</i>	<i>Démolition (estimation)</i>	<i>10 000 €</i>	<i>Travaux</i>	<i>1 330 000 €</i>	Publicité (estimation)	2 500 €	Provisions pour révision de prix	100 000 €	TOTAL	1 739 978 €	RECETTES			HT	Secondigny - Autofinancement	81 978 €	Emprunt	400 000 €	Etat - DETR (plafonnée)	300 000 €	Etat - DSIL (plafonnée)	68 000 €	Europe- FEDER	500 000 €	Département CRDC	100 000 €	Région	200 000 €	TOTAL	1 739 978 €
DEPENSES																																																	
	HT																																																
2031 - Frais d'étude (géotechnique)	4 500 €																																																
2111 - Terrains nus (hors frais)	100 000 €																																																
2313 - Constructions	1 532 978 €																																																
<i>Honoraire de maîtrise d'œuvre,</i>	<i>85 500 €</i>																																																
<i>Géomètre</i>	<i>940 €</i>																																																
<i>SPS,</i>	<i>8 450 €</i>																																																
<i>BCT...</i>	<i>8 538 €</i>																																																
<i>Démolition (estimation)</i>	<i>10 000 €</i>																																																
<i>Travaux</i>	<i>1 330 000 €</i>																																																
Publicité (estimation)	2 500 €																																																
Provisions pour révision de prix	100 000 €																																																
TOTAL	1 739 978 €																																																
RECETTES																																																	
	HT																																																
Secondigny - Autofinancement	81 978 €																																																
Emprunt	400 000 €																																																
Etat - DETR (plafonnée)	300 000 €																																																
Etat - DSIL (plafonnée)	68 000 €																																																
Europe- FEDER	500 000 €																																																
Département CRDC	100 000 €																																																
Région	200 000 €																																																
TOTAL	1 739 978 €																																																
CALENDRIER	Les travaux ont commencé le 14 novembre 2022 et devront se terminer en décembre 2023																																																

LIEN AUTRES PROGRAMMES ET CONTRATS TERRITORIALISES	Cette action est inscrite au CRTE de Gâtine ainsi qu'au contrat régional de dynamisation et de cohésion de Gâtine.
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Installation de nouveaux professionnels de santé sur Secondigny - Polyvalence des professions - Rayonnement de la maison de santé
CONSEQUENCE SUR LA FONCTION DE CENTRALITE	Ces maisons de santé (prévisionnel de 11 en Gâtine) constituent un facteur d'attractivité important pour ces communes et les 66.000 habitants de ce territoire qui voient ainsi leurs services médicaux être sauvegardés voire renforcés. Actuellement il n'y a aucune maison de santé sur les 12-15 km autour de Secondigny. Cela permet à la commune de renforcer son rôle de polarité à l'échelle de la Gâtine.

Fiche action n°16 : Construction d'une maison d'assistants maternels



ORIENTATION STRATEGIQUE	Nom de l'orientation stratégique telle qu'indiquée dans la convention cadre
STATUT	Validé
NIVEAU DE PRIORITE	Fort
MAITRE D'OUVRAGE	Commune de Secondigny
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Les Maisons d'assistants maternels permettent à quatre assistants maternels, au plus d'accueillir, chacun un maximum de quatre enfants simultanément, dans un local garantissant la sécurité et la santé des enfants. Pour pouvoir exercer dans une MAM, l'assistant maternel concerné doit obligatoirement être titulaire d'un agrément spécifique délivré par le Président du Conseil départemental, après avis des services de la protection maternelle et infantile (Pmi). L'assistant maternel exerçant dans une MAM est salarié du parent qui l'emploie.</p> <p>Un collectif de quatre assistantes maternelles agréées, souhaite créer ce type de structure à Secondigny. Le projet des assistantes est bien avancé puisqu'elles ont déjà créé leur association et obtenu les agréments nécessaires.</p> <p>Considérant que le besoin d'assistant maternel sur le territoire est réel et qu'il est nécessaire de développer l'offre d'accueil de la petite enfance à Secondigny, le Conseil Municipal a décidé, par délibération du 22 mars 2021, de soutenir l'initiative du collectif en construisant le bâtiment qui accueillera la structure. Ce bâtiment sera ensuite loué au collectif.</p> <p><u>Objectifs généraux du projet</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer l'offre d'accueil de la petite enfance à Secondigny ; • Proposer aux professionnels de la petite enfance un mode d'exercice collectif afin de rompre l'isolement qu'ils peuvent ressentir lorsqu'ils exercent à domicile ; • Mutualiser l'offre de services et renforcer la qualité de l'accueil ; • Donner la possibilité à des assistants maternels ou à des candidats à l'agrément de travailler alors que leurs conditions de logement ne sont pas compatibles avec l'accueil de jeunes enfants. <p>L'opération est localisée sur un terrain d'une contenance d'environ 650 m² située rue Bel Air dans un environnement calme et peu circulant, à proximité du centre-bourg et du lac des Effres.</p> <p>Les locaux seront utilisés pour accueillir au maximum 4 assistants maternels et 16 enfants.</p> <p>Ils devront répondre aux normes d'accessibilité puisque des enfants handicapés pourront y être accueillis.</p>
PARTENAIRES	<p>Les partenaires sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le département qui donne l'agrément aux assistants maternels et qui suit la conformité du logement pour l'accueil d'enfants. <p>Les partenaires financiers sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'Etat via la DETR (notifiée) - L'Europe via le LEADER (en cours) <p>La commune se rapproche d'autres partenaires susceptibles de pouvoir subventionner ce projet d'investissement tels que la CAF et la MSA</p>

DEPENSES PREVISIONNELLES OU DEFINITIVES	Les dépenses prennent en compte l'acquisition des terrains et la construction de la MAM.																																																																										
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL / DEFINITIF	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="3" style="text-align: center; background-color: #e0e0e0;">DEPENSES – HORS TAXE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="width: 60%;">2031 - Frais d'étude (géotechnique)</td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 30%; text-align: right;">2 460 €</td> </tr> <tr> <td>2111 - Terrains nus (hors frais)</td> <td></td> <td style="text-align: right;">20 000 €</td> </tr> <tr> <td>2313 - Constructions</td> <td></td> <td style="text-align: right;">365 128 €</td> </tr> <tr> <td><i>Honoraire de maîtrise d'œuvre</i></td> <td></td> <td style="text-align: right;">35 453 €</td> </tr> <tr> <td><i>Mission SPS</i></td> <td></td> <td style="text-align: right;">2 835 €</td> </tr> <tr> <td><i>Mission BCT</i></td> <td></td> <td style="text-align: right;">4 540 €</td> </tr> <tr> <td><i>Lot 01 Terrassement, gros-œuvre, réseau, ravalement</i></td> <td></td> <td style="text-align: right;">116 000 €</td> </tr> <tr> <td><i>Lot 02 Charpente bois</i></td> <td></td> <td style="text-align: right;">11 500 €</td> </tr> <tr> <td><i>Lot 03 Couverture tuile – zinguerie</i></td> <td></td> <td style="text-align: right;">13 000 €</td> </tr> <tr> <td><i>Lot 04 Menuiseries extérieure - protection solaire</i></td> <td></td> <td style="text-align: right;">23 000 €</td> </tr> <tr> <td><i>Lot 05 Menuiserie intérieure bois</i></td> <td></td> <td style="text-align: right;">14 000 €</td> </tr> <tr> <td><i>Lot 06 Cloisons sèches – plafond - isolation</i></td> <td></td> <td style="text-align: right;">34 000 €</td> </tr> <tr> <td><i>Lot 07 Chape - faïence</i></td> <td></td> <td style="text-align: right;">5 000 €</td> </tr> <tr> <td><i>Lot 08 Peinture – revêtement de sol souple</i></td> <td></td> <td style="text-align: right;">17 500 €</td> </tr> <tr> <td><i>Lot 09 Plomberie – sanitaire - chauffage – ventil.</i></td> <td></td> <td style="text-align: right;">60 800 €</td> </tr> <tr> <td><i>Lot 10 Electricité</i></td> <td></td> <td style="text-align: right;">27 500 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL DEPENSES GENERALES</td> <td></td> <td style="text-align: right;">387 588 €</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="3" style="text-align: center; background-color: #e0e0e0;">RECETTES</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="width: 60%;">Secondigny - Autofinancement</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">17,9%</td> <td style="width: 30%; text-align: right;">69 404 €</td> </tr> <tr> <td>Emprunt</td> <td style="text-align: center;">38,7%</td> <td style="text-align: right;">150 000 €</td> </tr> <tr> <td>Etat - DETR</td> <td style="text-align: center;">36,9%</td> <td style="text-align: right;">143 184 €</td> </tr> <tr> <td>Europe - Leader</td> <td style="text-align: center;">6,5%</td> <td style="text-align: right;">25 000 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td></td> <td style="text-align: right;">387 588 €</td> </tr> </tbody> </table>			DEPENSES – HORS TAXE			2031 - Frais d'étude (géotechnique)		2 460 €	2111 - Terrains nus (hors frais)		20 000 €	2313 - Constructions		365 128 €	<i>Honoraire de maîtrise d'œuvre</i>		35 453 €	<i>Mission SPS</i>		2 835 €	<i>Mission BCT</i>		4 540 €	<i>Lot 01 Terrassement, gros-œuvre, réseau, ravalement</i>		116 000 €	<i>Lot 02 Charpente bois</i>		11 500 €	<i>Lot 03 Couverture tuile – zinguerie</i>		13 000 €	<i>Lot 04 Menuiseries extérieure - protection solaire</i>		23 000 €	<i>Lot 05 Menuiserie intérieure bois</i>		14 000 €	<i>Lot 06 Cloisons sèches – plafond - isolation</i>		34 000 €	<i>Lot 07 Chape - faïence</i>		5 000 €	<i>Lot 08 Peinture – revêtement de sol souple</i>		17 500 €	<i>Lot 09 Plomberie – sanitaire - chauffage – ventil.</i>		60 800 €	<i>Lot 10 Electricité</i>		27 500 €	TOTAL DEPENSES GENERALES		387 588 €	RECETTES			Secondigny - Autofinancement	17,9%	69 404 €	Emprunt	38,7%	150 000 €	Etat - DETR	36,9%	143 184 €	Europe - Leader	6,5%	25 000 €	TOTAL		387 588 €
DEPENSES – HORS TAXE																																																																											
2031 - Frais d'étude (géotechnique)		2 460 €																																																																									
2111 - Terrains nus (hors frais)		20 000 €																																																																									
2313 - Constructions		365 128 €																																																																									
<i>Honoraire de maîtrise d'œuvre</i>		35 453 €																																																																									
<i>Mission SPS</i>		2 835 €																																																																									
<i>Mission BCT</i>		4 540 €																																																																									
<i>Lot 01 Terrassement, gros-œuvre, réseau, ravalement</i>		116 000 €																																																																									
<i>Lot 02 Charpente bois</i>		11 500 €																																																																									
<i>Lot 03 Couverture tuile – zinguerie</i>		13 000 €																																																																									
<i>Lot 04 Menuiseries extérieure - protection solaire</i>		23 000 €																																																																									
<i>Lot 05 Menuiserie intérieure bois</i>		14 000 €																																																																									
<i>Lot 06 Cloisons sèches – plafond - isolation</i>		34 000 €																																																																									
<i>Lot 07 Chape - faïence</i>		5 000 €																																																																									
<i>Lot 08 Peinture – revêtement de sol souple</i>		17 500 €																																																																									
<i>Lot 09 Plomberie – sanitaire - chauffage – ventil.</i>		60 800 €																																																																									
<i>Lot 10 Electricité</i>		27 500 €																																																																									
TOTAL DEPENSES GENERALES		387 588 €																																																																									
RECETTES																																																																											
Secondigny - Autofinancement	17,9%	69 404 €																																																																									
Emprunt	38,7%	150 000 €																																																																									
Etat - DETR	36,9%	143 184 €																																																																									
Europe - Leader	6,5%	25 000 €																																																																									
TOTAL		387 588 €																																																																									
CALENDRIER	Le marché de travaux doit être passé en avril 2023. L'ouverture du chantier est prévue fin juin 2023 et une réception de travaux dans le courant du 1 ^{er} trimestre 2024																																																																										
LIEN PROGRAMMES AUTRES ET CONTRATS TERRITORIALISES	Ce projet est inscrit au CRTE																																																																										
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquentation de la MAM et son rayonnement - Part d'enfants en situation d'handicap accueillis 																																																																										
CONSEQUENCE SUR LA FONCTION DE CENTRALITE	Ce projet permet d'offrir une nouvelle offre d'accueil pour la population de Secondigny et de ses alentours. La spécificité de l'accueil d'enfants en situation de handicap permettra à la structure de rayonné plus largement et de renforcer le rôle de centralité de Secondigny, voire d'accueillir de nouvelles populations.																																																																										

Fiche action n°17 : Quartier de renouvellement urbain Equipement-Scierie



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



ORIENTATION STRATEGIQUE	<p>Enjeu n°2 – Créer les conditions des continuités piétonnes Enjeux n°3 – Pour des espaces publics de qualité Enjeux n°4 – Considérer les potentialités du bâti existant Enjeux n°5 – Dynamiser et pérenniser l’offre commerciale et d’animation Enjeu n°7 – Augmenter la place de la nature dans le centre-bourg</p>
STATUT	En projet
NIVEAU DE PRIORITE	Fort
MAITRE D’OUVRAGE	Commune de Secondigny Département des Deux-Sèvres
DESCRIPTION DE L’ACTION	<p>La commune de Secondigny disposera à moyen terme de deux fonciers de renouvellement urbain suite au départ d’activités existantes (ancienne scierie) à l’est du centre-bourg historique. Ces fonciers sont déjà repérés dans le cadre du futur PLUi et font l’objet de deux OAP. Parallèlement, la commune de Secondigny projette de moderniser et de requalifier ses équipements sportifs avec la création d’un deuxième stade synthétique. Également, le Département a annoncé il y a quelques mois la reconstruction d’un nouveau collège d’excellence à Secondigny dans le cadre de son plan Collège. (La programmation n’est pas figée). Dans le cadre de l’analyse puis de la phase plan guide du projet de dynamisation du centre-bourg, l’équipe d’études voit dans la rencontre de ces différents projets l’opportunité d’un véritable projet urbain regroupant une majeure partie des sept orientations stratégiques développées. La rue du Stade, d’une emprise large, doit être repensée afin de permettre conjointement la circulation à double sens de véhicules, la dépose des usagers de transports en commun, le stationnement des bus et cars sur la partie haute de la rue, et la circulation sécurisée et confortable des « plus vulnérables » : piétons et cycles. Ce programme incompressible nécessite une réorganisation, notamment du stationnement.</p> <p><u>Les enjeux portés sont :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - la nécessaire mise aux normes de l’accessibilité et des flux piétons rue du stade et rue du Poitou - la densification du bâti et la création de logement de qualité dans le cadre de l’OAP scierie (60 logements prévus au PLUi). - la mise en valeur des atouts paysagers des sites (vallée du Thouet, structures bocagères à conserver) - la création d’espaces publics de qualité, le maillage des circulations douces et notamment la création d’un parvis piéton d’entrée pour les élèves des écoles primaires et maternelles et pour le futur collège - la minimisation des surfaces artificialisées - la création d’une OAP en reprise des deux précédentes sur l’ensemble du site (en phase 3 de la présente étude)
PARTENAIRES	Département des Deux-Sèvres, programmation et maîtrise d’œuvre du futur collège d’excellence (stade programmation en mars 2023)
DEPENSES PREVISIONNELLES OU DEFINITIVES	Nous décrivons ici les principaux postes de travaux PVD sans y inclure ceux présentés par le département (collège). Ceux-ci seront complétés en phase 3.

	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un maillage piéton à l'échelle du site et restructuration de la rue du stade et du carrefour rue de Poitou - Créer une centralité à la rue du stade, parvis piéton d'entrée vers les équipements - Création d'un stade synthétique et conservation d'une partie des stades d'entraînement - Mise en lien et création d'espaces publics paysagers
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL / DEFINITIF	/
CALENDRIER	Celui-ci dépendra de la construction du futur collège. Une étude de maîtrise d'œuvre des espaces publics (avec un phasage sectoriel) pourrait être proposé.
LIEN AUTRES PROGRAMMES ET CONTRATS TERRITORIALISES	<ul style="list-style-type: none"> - Lien avec la charte des espaces paysagers du futur PNR du Pays de Gâtine - Plan « collège 2050 » du département des Deux-Sèvres
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	/
CONSEQUENCE SUR LA FONCTION DE CENTRALITE	L'action s'inscrit dans un secteur prioritaire au sein de l'ORT en permettant de renforcer l'attraction de la commune et des espaces de centralité. Cette polarité constituerait un second pôle à l'échelle du bourg de Secondigny.